

N° 118

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2003-2004

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 décembre 2003

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur les actes du colloque tourisme et métiers d'art – la formation initiale : construire l'avenir économique des métiers d'art,

Par M. Bernard JOLY,
Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : M. Gérard Larcher, *président* ; MM. Jean-Paul Emorine, Marcel Deneux, Gérard César, Pierre Hérisson, Bernard Piras, Mme Odette Terrade, *vice-présidents* ; MM. Bernard Joly, Jean-Paul Émin, Gérard Cornu, Jean-Marc Pastor, *secrétaires* ; MM. Jean-Paul Alduy, Pierre André, Philippe Arnaud, Gérard Bailly, Bernard Barraux, Mme Marie-France Beaufils, MM. Michel Bécot, Jean-Pierre Bel, Jacques Bellanger, Jean Besson, Claude Biwer, Jean Bizet, Jean Boyer, Mme Yolande Boyer, MM. Dominique Braye, Marcel-Pierre Cléach, Yves Coquelle, Roland Courtaud, Philippe Darniche, Gérard Delfau, Rodolphe Désiré, Yves Détraigne, Mme Evelyne Didier, MM. Michel Doublet, Bernard Dussaut, André Ferrand, Hilaire Flandre, François Fortassin, Alain Fouché, Christian Gaudin, Mme Gisèle Gautier, MM. Alain Gérard, François Gerbaud, Charles Ginésy, Francis Grignon, Louis Grillot, Georges Gruillot, Mme Odette Herviaux, MM. Alain Journet, Joseph Kergueris, Gérard Le Cam, Jean-François Le Grand, André Lejeune, Philippe Leroy, Jean-Yves Mano, Max Marest, René Monory, Jacques Moulinier, Paul Natali, Jean Pépin, Daniel Percheron, Ladislav Poniatowski, Daniel Raoul, Paul Raoult, Daniel Reiner, Charles Revet, Henri Revol, Henri de Richemont, Roger Rinchet, Claude Saunier, Bruno Sido, Daniel Soulage, Michel Teston, Yannick Texier, Pierre-Yvon Trémel, André Trillard, Jean-Pierre Vial.

OUVERTURE DU COLLOQUE SÉNATEUR BERNARD JOLY

Pour **Bernard JOLY** – *Sénateur de la Haute-Saône* –, c'est aujourd'hui un plaisir et un honneur d'ouvrir le troisième colloque consacré aux métiers d'art qu'accueille le Sénat.

Ce colloque n'aurait pu avoir lieu sans l'amicale complicité du Sénateur Gérard Larcher, président de la commission des affaires économiques, qui a toujours relayé avec constance et intérêt les initiatives prises pour soutenir et encourager le dynamisme de ce secteur économique si particulier que sont les métiers d'art. Nous le devons aussi au sénateur Didier BOROIRA qui préside le groupe d'études du tourisme sous l'égide duquel le **Sénateur Bernard JOLY** a pu organiser ce colloque. Qu'ils soient aujourd'hui tous deux chaleureusement remerciés pour leur soutien attentif et efficace.

Avec Pierre CHEVALIER, président de la Société d'Encouragement aux Métiers d'Art, il a été décidé de faire de la formation initiale aux métiers d'art le thème de cette rencontre. Chacun sait que de manière générale, la formation constitue à l'évidence un défi majeur pour la société. Les difficultés récurrentes que connaît le système éducatif français, les problèmes posés par une partie de la jeunesse insuffisamment formée ou mal orientée et qui connaît les affres du chômage, alors qu'existent de réels besoins en main-d'œuvre. La reconnaissance des acquis professionnels ou encore la faiblesse du dispositif de formation permanente, tous ces sujets font régulièrement l'objet du débat public.

Vous savez aussi qu'au-delà des considérations générales, le thème de la formation intéresse tout particulièrement le secteur de l'artisanat et des métiers. La nature même de ces activités où le savoir-faire et l'expérience pratique comptent tout autant que l'acquisition de savoirs théoriques, donne une dimension particulière à la problématique. Ceci est d'autant plus vrai pour les métiers d'art qui ajoutent aux valeurs traditionnelles et à la dextérité manuelle des artisans, la nécessité d'une créativité artistique, d'une recherche aux sources de l'imagination, d'une appréhension de la beauté.

Toutefois, mener une réflexion sur la formation initiale aux métiers d'art ne répond pas qu'au souci d'adapter les méthodes et les contenus aux nécessités du moment. Il s'agit aussi de se placer dans une perspective économique de moyen terme pour répondre aux besoins du futur. Or, l'une des caractéristiques du secteur est bien qu'il est constitué aux deux tiers

d'entreprises n'employant pas de salariés, ce constat donne ainsi à la formation initiale une importance particulière, puisque le renouvellement des générations de chefs d'entreprise peut sans doute moins qu'ailleurs passer par la voie de la promotion interne, voire de la succession.

Les perspectives démographiques pour les années à venir sont assez sombres, puisque les départs à la retraite d'artisans et de maîtres d'art seront extrêmement nombreux dans la prochaine décennie. Il est donc impératif de donner assez tôt à nos jeunes, et l'envie et les outils et les compétences pour se tourner vers les métiers d'art. Beaucoup l'ont compris et l'un des intérêts essentiels de cette réunion sera bien de faire le point sur les initiatives nombreuses et imaginatives menées tant au plan national que dans les territoires pour y parvenir, d'en analyser les résultats et d'échanger sur ce qu'il convient d'entreprendre pour les renforcer et les diffuser.

Le **Sénateur Bernard JOLY** n'a ni le temps ni les qualités pour les citer toutes, les intervenants qui vont suivre, et Pierre CHEVALIER lui-même, au regard du rôle essentiel que joue la SEMA en la matière, le feront mieux que lui. Toutefois, il ne résiste pas au plaisir de mentionner l'institution l'an dernier de la Journée des Métiers d'Art, initiative qu'il appelait de ses vœux dès 2001 et dont le succès rencontré aux quatre coins de France a prouvé l'attachement de nos concitoyens à ces métiers. Il pense en particulier à la journée du 29 novembre 2002, durant laquelle plus de 150 lycées professionnels métiers d'art et centres de formation aux métiers d'art ont ouvert leurs portes aux jeunes qui ont été nombreux à s'y intéresser.

Dans le même ordre, **Bernard JOLY** souhaiterait saluer une initiative très heureuse que le président du Sénat, monsieur Christian PONCELET, a prise lors des dernières Journées du Patrimoine. Afin de valoriser le magnifique travail accompli par les artisans [tailleurs de pierre, ébénistes, doreurs...] qui participent depuis plusieurs années à la restauration du Palais du Luxembourg, un stand avait été installé dans la cour d'honneur afin qu'ils présentent au public leur art, leurs techniques et leurs réalisations. Est-il besoin de préciser que cette étape du parcours, suivi par plus de 26 000 personnes pendant le week-end des 20 et 21 septembre, a suscité une curiosité et un attrait considérable ?

Le regard du **Sénateur JOLY** sur l'avenir, en termes de manifestations l'attache à préparer pour le prochain printemps, avec le soutien de la présidence du Sénat, deux journées successives qui réuniraient dans le Jardin du Luxembourg plusieurs centaines de métiers d'art – Passionnant projet qui prend forme.

Intéresser les jeunes et leurs parents aux métiers d'art est donc un préalable essentiel, mais il est insuffisant si le dispositif de formation initiale ne suit pas. Or, les pouvoirs publics, tant nationaux que locaux, agissent en la matière comme le témoigneront de nombreuses interventions. Il convient toutefois de se remémorer l'important décret pris au début de l'année par le

ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, pour moderniser les conditions de délivrance des diplômes des métiers d'art.

C'est sur la base de ce décret du 15 janvier 2003 que s'est effectuée la rentrée scolaire de septembre, et le **Sénateur JOLY** pense que nombreux seront les intervenants qui évoqueront ces nouvelles dispositions au cours des débats. De même qu'il sera probablement fait référence aux mesures annoncées le 8 juillet dernier par un autre membre du gouvernement spécialement concerné par les métiers d'art, le secrétaire d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat.

Dans le cadre de sa politique de valorisation des activités de création, et pour renforcer l'attrait des jeunes vers ces métiers, il a en effet pris des dispositions pour autoriser les entreprises d'art, relevant d'une liste de métiers définie par arrêté, à se déclarer comme telles auprès des chambres des métiers et pour étendre aux métiers d'art le dispositif prévu pour décerner le titre de Maître Artisan.

Voilà des décisions qui renforceront le rôle des formateurs et des professionnels chargés de construire dans une même démarche et de manière coordonnée, l'avenir économique des métiers d'art.

Plusieurs personnalités seront présentes à ce colloque, notamment pour le ministère du Tourisme monsieur Alexandre BEZARDIN (conseiller technique), pour le ministère de l'Education nationale monsieur Pierre BAQUÉ (conseiller technique), ainsi que deux ministres, monsieur LOOS et monsieur DUTREIL.

Place maintenant aux divers intervenants de cette journée de réflexion collective que le **Sénateur Bernard JOLY** souhaite aussi riche et fructueuse que le furent les deux éditions précédentes. Ces travaux ne resteront pas vains ni confinés aux murs de cette salle, comme l'an dernier, les actes du colloque feront, grâce à l'aimable concours du Président LARCHER, l'objet d'une publication dans la collection des rapports du Sénat, ce qui ne manquera pas de leur assurer une diffusion certaine.

En outre, le groupe d'études sénatorial sur les métiers d'arts présidé par le Sénateur Philippe NACHBAR, ainsi que sa nouvelle section *Tourisme et Métiers d'art*, dont **Bernard JOLY** avait annoncé l'an dernier la future création et qu'il a l'honneur de présider, attacheront aux conclusions de cette journée toute l'importance qu'elles méritent pour nourrir leur réflexion sur ce qui nous réunit aujourd'hui : l'avenir et la prospérité des métiers d'art.

*

* *

PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE PIERRE CHEVALIER ET YVAN HOUSSARD (SEMA)

C'est avec plaisir que **Pierre CHEVALIER** – *Président de la SEMA* – ouvre ce colloque sur la formation initiale.

Ainsi qu'il l'avait promis lors de l'assemblée générale de la SEMA, dont la table ronde portait sur la formation, et en accord avec le Sénateur Bernard JOLY, une journée entière a été réservée pour échanger sur la formation initiale. En effet, la relève des métiers d'art n'est pas assurée et la question n'est pas uniquement économique. Si les professionnels des métiers d'art n'arrivent pas à former leurs successeurs et leurs collaborateurs, c'est un tout un plan de savoir-faire du patrimoine français qui va disparaître.

La thématique de ce colloque a été construite pour aborder un certain nombre de questionnements :

- 1) La capacité de la formation initiale à répondre aux besoins de compétences des entreprises ; c'est effectivement essentiel, mais encore fallait-il en parler.
- 2) La fonction formatrice de l'entreprise.
- 3) Les modifications apportées par la décentralisation en cours et à venir.

Avant de laisser la parole à Yvan HOUSSARD, directeur général de la SEMA, **Pierre CHEVALIER** tient à remercier tout particulièrement Bernard JOLY, sénateur de la Haute-Saône, qui, pour la troisième année, permet à la SEMA de réunir autant d'intervenants et de participants autour des métiers d'art. Il remercie également pour leur présence monsieur François LOOS, ministre délégué au Commerce Extérieur, ainsi que Renaud DUTREIL, secrétaire d'Etat aux PME, au commerce et artisanat, aux professions libérales et à la consommation, ce qui montre tout l'intérêt que ces personnes portent à ce genre de colloque et à ce qu'il va en ressortir. Un certain nombre d'autres personnalités interviendront.

Pierre CHEVALIER remercie en outre tous les intervenants qui ont accepté de se mobiliser et dont les qualités et les expériences vont apporter à ce colloque une grande richesse de contenu et de réflexion. Il remercie également Françoise LANDAIS qui s'occupe des métiers d'art au sein de la DECAS, Mick FOURISCOT qui a beaucoup travaillé sur ce projet, ainsi que

Mireille GRIMAULT, Dorothée DEGRYCK et toute l'équipe de la SEMA, sans oublier l'assistance.

Convaincu que ces échanges seront fructueux, **Pierre CHEVALIER** souligne son attachement à la formation, attachement qu'il partage avec les nombreux participants à ce colloque.

*

* *

Yvan HOUSSARD – *Directeur général de la SEMA* – présente le programme de la journée qui va débiter par une table ronde animée par Mireille GRIMAULT qui tentera de répondre à la question de l'adéquation entre les besoins de compétences exprimées par les entreprises métiers d'art et les formations initiales existantes. Madame Françoise CŒUR (inspectrice générale Design et Arts appliqués à l'Education nationale), présentera les formations existantes en France. Pierre BAQUÉ (conseiller technique art et culture au cabinet de M. Luc FERRY, ministre de l'Education nationale) apportera des précisions sur les évolutions attendues des CAP métiers d'art. Enfin, la réflexion s'orientera vers la recherche d'une meilleure adéquation entre savoir-faire et création, vaste sujet pour lequel par Gérard DESQUAND (professeur à l'école Estienne), Isabelle EMMERIQUE (professeur à l'ENSAAMA) et Patrice VOELKEL (président du collectif métiers d'art) apporteront leurs témoignages. Cette première partie se terminera par un échange avec le public, la volonté des organisateurs étant que ce colloque soit un véritable lieu d'échanges entre les participants et les intervenants.

La deuxième table ronde sera animée par Raymond ESCOBAR (vice-président de la Chambre de métiers de Paris et représentant des Ateliers Arts de France). Le sujet portera sur la formation formatrice de l'entreprise métiers d'art et la pertinence du développement de ces formations dans l'avenir. Sur ce sujet de l'apprentissage, interviendront Pascal PORTE (directeur du CFA La Bonne Graine), accompagné de M. Arnaud SEIGNEUR (chef d'établissement), Jean-Patrick FARRUGIA (directeur de formation à l'APCM), ainsi que André MALICOT (directeur de la formation Compagnons du Devoir).

Ensuite, seront exposées d'autres voies pour obtenir une validation ou une expérience par Hélène FARNAULT (responsable du dispositif des maîtres d'art au ministère de la Culture), Nizète GERMAN qui évoquera les stages de perfectionnement SEMA et enfin, Pierre CATEL (chargé de mission à l'ANPE) qui présentera un nouveau parcours de pré qualification en milieu urbain appelé SEMAville, sur des opérations expérimentales dans le cadre d'un programme EQUAL.

Après un échange fructueux avec le public, la dernière table ronde intitulée « Décentralisation et Formation » sera animée par Françoise LANDAIS (chargée de mission à la DECAS) et monsieur CHERPION (vice-président du Conseil régional et président de la Commission formation) présentera l'expérience de sa région, accompagné de Christophe de LAVENNE (chargé de mission).

Enfin, à travers l'exemple de la facture instrumentale, la réflexion portera sur la nécessaire adéquation entre les métiers à faible effectif et la répartition des compétences formatives sur les territoires. Vincent NIQUEUX (directeur de l'ITEMM), Marlène SCHAEFFER (secrétaire générale du Centre National de Formation d'Apprentis facteurs d'orgues à Eschau), ainsi que Jean-Claude DORLÉANS (proviseur de l'école nationale de Lutherie à Mirecourt) témoigneront de leur expérience.

Les rapporteurs seront chargés de faire une synthèse des débats qui sera diffusée dès demain sur le site Internet et dans le magazine de la SEMA. Il s'agit de monsieur Sébastien JUY (conseiller à l'enseignement professionnel) pour la première table ronde, monsieur Michel DRÉANO (1^{er} vice-président de l'APCM et président de la Chambre des métiers Lot-et-Garonne) et Madame Catherine VIRASSAMY (chargée de mission à la SEMA).

Yvan HOUSSARD remercie toutes les personnes qui ont participé à ces travaux et qui ont accepté d'intervenir pendant ce colloque.

*

* *

LA FORMATION INITIALE COUVRE-T-ELLE LES BESOINS DE COMPÉTENCES POUR L'AVENIR DES ENTREPRISES MÉTIERS D'ART ?

Animateur : Mireille GRIMAULT - Inspectrice Arts appliqués et métiers d'art à l'Education nationale

Mireille GRIMAULT invite Madame Françoise CŒUR qui est inspectrice générale Design et Arts Appliqués à l'Education nationale et dont le rôle est de travailler à la rénovation et parfois à la création de diplôme, à prendre la parole.

I. L'ENSEIGNEMENT POUR LES MÉTIERS D'ART : LES DIFFÉRENTES FORMATIONS DIPLÔMANTES EN FRANCE

Françoise CŒUR, Inspectrice générale Design et Arts Appliqués – Education nationale

Cette présentation abordera l'ensemble des niveaux, et les spécialités qui seront citées feront toutes partie de la 13^e CPC¹ Arts Appliqués, instance qui, à la demande des professions, met à l'étude la rénovation ou la création des diplômes professionnels.

Lors de son intervention **Françoise CŒUR** fera un tour d'horizon des spécialités métiers d'art au sein de l'Education nationale. Elle parlera des formations diplômantes et limitera ses commentaires aux formations initiales dispensées en lycées et lycées professionnels. Elle présentera les acteurs, c'est-à-dire les partenaires professionnels, les élèves, et elle dira les raisons pour lesquelles l'Inspection générale est particulièrement attentive aux métiers d'art, et ceci tout au long de son intervention. Elle tentera ensuite de définir les diplômes « métiers d'art ». Enfin, elle posera la question de la poursuite d'études.

¹ Commission professionnelle consultative

A. INTRODUCTION

Françoise CŒUR a souvent exprimé ses convictions à propos de la part que chacun doit prendre pour construire l'avenir économique des métiers d'art ; pour ce qui la concerne, son registre est la dimension formation diplômante. Elle s'interroge sur certains points d'interrogation qui closent le titre de la première partie du colloque : « *La formation initiale couvre-t-elle les besoins de compétences pour l'avenir des entreprises métiers d'art ?* »

Françoise CŒUR ne répondra pas « oui » hâtivement, mais elle posera une autre question : *Que recouvre la notion de besoin de compétences ?* Ce besoin concerne-t-il les compétences nécessaires aux entreprises ? Ce besoin concerne-t-il le niveau des formés ? Enfin, ce besoin est-il lié à la demande externe ? La demande économique du public, de la clientèle, mais on le sait, cette demande est polymorphe, quelquefois paradoxale ; le client est peut-être celui qui le premier a besoin de formation initiale. Et celle culturelle de la conservation du patrimoine, patrimoine transmis en Orient par les trésors vivants que sont les artisans d'art dépositaires des techniques ancestrales, mais aussi de sa projection dans l'avenir.

C'est à ces interrogations que **Françoise CŒUR** va relier son exposé, car ce sont les points clés qui motivent la construction des diplômes :

POUR L'AVENIR DES MÉTIERS D'ART – Les atouts nécessaires à l'économie en termes de qualité de formation, c'est-à-dire le poids relatif des savoir-faire, de la culture technique, de la culture artistique et de la culture générale, pour que les professions confortent ou trouvent leur marché.

POUR LES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS D'ARTS – Les compétences nécessaires aux formés pour qu'ils s'insèrent dans l'entreprise avec succès, mais aussi pour qu'ils puissent engager un réel parcours d'évolution de carrière leur permettant à terme de devenir artisans indépendants ou chefs d'entreprise.

POUR LA SOCIÉTÉ – Les maîtrises d'excellences nécessaires pour rendre vivant le patrimoine, et donc l'assurance que la tradition et l'innovation restent conjointement à un haut degré d'exigence, les caractéristiques qui signent les métiers d'art.

B. L'OFFRE DE FORMATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Les certificats d'aptitude professionnelle au niveau V ;
- Une trentaine de spécialités, une cinquantaine en comptant les options ;

→ Des flux très réduits pour certaines spécialités, voire des sections quasiment uniques, et des flux plus importants pour d'autres – exemples : le dessinateur d'exécution graphiste décorateur ou l'ébéniste.

LE NIVEAU V offre la possibilité de construire des formations diplômantes appelées « mentions complémentaires » ; il en existe trois dont la gemmologie, la joaillerie et le mouleur plaquiste.

LE NIVEAU IV inclut des formations suivantes :

- ♦ brevets des métiers d'art,
- ♦ baccalauréats professionnels artisanat et métiers d'art,
- ♦ brevets de techniciens arts appliqués,
- ♦ brevets professionnels préparés par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue.

Les brevets des métiers d'art comptent 42 sections, dont 15 en Ile-de-France et les baccalauréats professionnels artisanat et métiers d'art comptent 172 implantations dont 24 en Ile-de-France.

Les brevets des métiers d'art réunissent environ un peu plus de 1 000 élèves, environ 25 élèves par section (variante de 9 à 76). Pratiquement toutes les sections de brevets des métiers d'art sont implantées dans des régions d'antiques traditions, ce qui n'est pas forcément le cas des baccalauréats professionnels.

Les baccalauréats professionnels réunissent plus de 5 000 élèves avec un effectif moyen de 30 par section (variante de 4 à 100).

Les brevets de techniciens arts appliqués ont 2 spécialités avec 7 options, 12 établissements et environ 700 élèves.

Une mention complémentaire de niveau IV : le sertissage en joaillerie.

LE NIVEAU III comprend les diplômes des métiers d'art qui sont des Bac +2 avec 10 spécialités, environ 700 étudiants.

C. CRÉATIONS ET RÉNOVATIONS EN COURS

1. Comment se construit un diplôme ?

L'élaboration s'effectue en quatre phases :

- ♦ une étude d'opportunité de la création ou de la rénovation ;
- ♦ la rédaction du référentiel d'activités professionnelles ;
- ♦ à partir de ce document, la rédaction des capacités et compétences relatives au profil du métier ;
- ♦ la rédaction des savoir et savoir-faire qui seront enseignés pour atteindre les capacités et les compétences.

Vient ensuite l'élaboration des épreuves d'examen et, pour certains diplômes, propositions de grilles horaires.

Le texte est ensuite soumis à l'avis de la 13^e CPC Arts appliqués, puis est présenté aux diverses instances consultatives avant d'être proposé à la signature du ministre. Les groupes de travail de la 13^e CPC sont très actifs, même si en raison des faibles effectifs de potentiels conducteurs de groupes, cela ne va pas aussi vite qu'il serait souhaitable. Chaque groupe de travail est constitué de professionnels et d'enseignements sous la conduite d'un inspecteur ; inspecteur de l'Education nationale pour ce qui concerne les formations de type lycées professionnels, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional pour ce qui concerne les formations de type lycées technologiques, c'est-à-dire les formations post-Bac.

2. Quelles sont les priorités ?

Est-ce la chronologie des demandes, l'urgence, l'importance des flux, l'ancienneté des diplômes existants ? La réponse est un ensemble de toutes ces raisons.

Dès sa prise de fonction, **Françoise CŒUR** a demandé à la 13^e CPC réunie en assemblée plénière, quels étaient les besoins repérés pour les métiers d'art. Elle a sollicité une étude lourde du secteur en termes d'emploi et de formation auprès de la DESCO, et elle a indiqué sa volonté de mailler les diplômes afin de permettre une circulation du niveau V au niveau II dans chacun des grands secteurs des métiers d'art. Les travaux sont en cours.

Vient d'être achevé le BMA Technicien en facture instrumentale par l'arrêté paru au JO du 19 juillet 2003.

Sont en cours de création ou de rénovation :

- ♦ le CAP Tapisserie Décoration ;
- ♦ le CAP Arts de la dentelle ;
- ♦ le CAP Agent d'exécution graphiste décorateur ;
- ♦ le CAP Sertissage ;
- ♦ et la rénovation des DMA.

Tout à l'heure ont été cités les importants décrets qui rénovent les diplômes (BMA et DMA), la rénovation de ces DMA passe aussi par une étude plus attentive des stages en entreprise, des formations en milieu professionnel, et c'est donc à ce sujet que se consacre plus particulièrement le ministère cette année.

Sont à l'étude d'opportunité :

- ♦ le CAP Vitrailliste ;
- ♦ la mention complémentaire Horlogerie ;
- ♦ le DMA Créateur en produits verriers ;
- ♦ le DMA Art de l'habitat ;
- ♦ l'option restauration.

D. LES ACTEURS

Autour de ces diplômes, les acteurs sont d'une part, les professionnels et d'autre part les élèves.

1. Les professionnels

Aucun diplôme ne peut se construire, et d'ailleurs ensuite se préparer, sans la collaboration des partenaires professionnels. Les syndicats professionnels sont le plus souvent à l'origine de la demande de création. Les experts sont sollicités au moment de l'élaboration des référentiels d'activité

professionnelle. Ce sont eux qui font connaître les nouveaux besoins liés à l'évolution des métiers, des marchés et plus généralement de la société.

⇒ Par exemple, l'outil informatique, qu'il soit bureautique ou CAO DAO, dans un premier temps a été accueilli avec réticence, voire fraîchement dans les milieux de l'artisanat pour toutes sortes de raisons pures et impures. Aujourd'hui, pas un seul diplôme en rénovation qui n'intègre les nouvelles technologies, que ce soit dans l'outil de travail ou de gestion. Par ailleurs, sans même parler de la voie de l'apprentissage où l'alternance est constitutive de la formation, les formations initiales sous statut scolaire dispensées en lycées, qu'ils soient professionnels ou technologiques, mettent en œuvre un réel partenariat avec les professions : accueil des élèves en entreprise, accompagnement de la formation, participation aux certifications de qualité des membres du jury, etc.

2. Les élèves

La question de la motivation à s'engager dans un métier d'art est au centre des préoccupations du ministère. Pour brosser le profil des élèves, **Françoise CŒUR** commencera par le niveau III, celui du diplôme des métiers d'art.

Ces formations, peu nombreuses, mais suffisamment nombreuses si on les met en relation avec les débouchés et les exigences d'excellence qu'elles sous-entendent, attirent de très nombreuses candidatures quelle que soit la spécialité considérée.

Des viviers très diversifiés se pressent à l'entrée des DMA : élèves issus des classes de mise à niveau des Arts appliqués, BMA, Baccalauréats professionnels, BT, et comme pour tous les niveaux des métiers d'art, étudiants en formation récurrente, c'est-à-dire déjà titulaires d'un BTS, d'un DEUG ou d'une licence, ou autres.

Françoise CŒUR ne risquera pas l'analyse des raisons qui motivent cette demande forte, bien qu'elle ait quelques indices, notamment la maturité suffisante pour effectuer un choix raisonné, la poursuite généralisée des études à l'heure actuelle, le manque de débouchés éventuellement au niveau IV, un malentendu quant au statut d'artiste indépendant, etc.

Cette situation relativement euphorique au niveau du recrutement au niveau III ne trouve pas dans tous les cas, et quoi qu'il en soit pas tout à fait son pendant au niveau V. Niveau qui conditionne pourtant l'entrée au niveau IV pour l'enseignement professionnel, et ensuite la poursuite au niveau III, voire au niveau II.

Pour alimenter les DMA, comme pour alimenter les professions à tous les niveaux de diplômes, il est besoin d'un vivier hétérogène qui s'enrichit de parcours différents : créatifs, praticiens, techniciens, etc. Cela touche un point sensible : *Comment attirer dès le niveau V plus de jeunes dotés des aptitudes nécessaires pour se former, progresser et réussir dans les métiers d'art ?*

Françoise CŒUR passe tout en les honorant sur l'enseignement pédagogique, les chefs d'établissements, les professeurs, les corps d'inspection sans lesquels rien ne serait possible. Par ailleurs, elle ne se livrera pas au périlleux exercice de reconnaître dans l'assemblée tous les collègues présents aujourd'hui.

E. QU'EST-CE QU'UN DIPLÔME PRÉPARANT À UN « MÉTIER D'ART » ?

Sans vouloir donner une énième définition des bornes des métiers d'art, toutefois, citons quelques caractéristiques indiscutables qui conditionnent l'inscription des diplômes dans la 13^e CPC.

Il s'agit d'un produit à fonction utilitaire réalisé dans les règles de l'art. Ce produit répond à une commande en fonction d'un cahier des charges, même si l'artisan d'art est bien souvent son propre donneur d'ordre et son propre commanditaire. Il s'agit d'une inscription dans une réalité économique, c'est-à-dire satisfaire ou susciter la demande d'une clientèle raffinée, exigeante et esthète, française ou étrangère, mais aussi d'être présent sur un marché de plus en plus ouvert à un large public qui revendique qualité technique, sensibilité artistique et identité culturelle.

Il s'agit d'assumer la fonction de conservatoire ou de vitrine du patrimoine et de la mémoire, mais sans nostalgie, d'être à la pointe de l'innovation pour ancrer les pratiques patrimoniales dans la modernité. De plus, la concurrence déloyale des produits réalisés à bas prix a toujours fait peser sa menace sur les métiers d'art, c'est plus que jamais le cas aujourd'hui.

La conviction de **Françoise CŒUR** est donc que la créativité et la maîtrise technique constituent la valeur ajoutée qui assure la pérennité et l'évolution du secteur. Donc, le profil idéal du formé en fin de formation sera le suivant :

→ Créativité et maîtrise technique, mais aussi intuition du marché et ancrage dans la réalité économique ;

→ Sensibilité aux œuvres patrimoniales, mais aussi à l'actualité des différents champs de la création artistique ;

→ Curiosité, goût de l'innovation, volonté de faire évoluer la tradition et le travail des matériaux ;

→ Forte motivation.

Il s'agit donc d'offrir un éventail de diplômes couvrant de nombreuses spécialités accessibles dès la classe de 3^e et, d'autre part, de permettre une suite d'études dans les principaux domaines des métiers d'art.

F. LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE FORMATION

Le *CAP* (certificat d'aptitude professionnelle métiers d'art) est la première formation professionnelle qui fixe les acquis de base de l'ouvrier qualifié. L'accès s'effectue après la classe de 3^e.

Au niveau IV :

→ Les *BMA* (brevets des métiers d'art) qui préparent à des métiers à forte identité technique et artistique ;

→ Les *Baccalauréats professionnels artisanat et métiers d'art* qui ont une vocation plus généraliste en abordant l'étude des machines et des outils, la gestion de la production, les problèmes de qualité ;

→ Les *Brevets de techniciens* préparant en trois ans après la 3^e quelques spécialités rares, ces trois diplômes conduisant au niveau Bac, ceci pour essayer d'orienter d'une façon positive les élèves en fonction de leur demande et de leur potentiel.

Au niveau III :

→ Les *DMA* (diplômes des métiers d'art) se préparent en deux ans et sont accessibles aux titulaires d'un niveau IV dans le domaine considéré. Ils sont également ouverts aux élèves issus d'une classe de mise à niveau des arts appliqués.

L'accès aux classes préparant les DMA s'effectue sur dossiers et éventuellement sur entretien. Il est extrêmement sélectif, c'est la garantie d'une formation de haut niveau et d'une sortie positive.

L'enseignement équilibre les maîtrises techniques et artistiques, ainsi que l'immersion dans le milieu professionnel pour une formation débouchant sur des emplois de réalisateurs concepteurs ou d'assistants créateurs.

La certification s'effectue par unités d'enseignement tout au long de la formation et se conclue par la réalisation et la soutenance d'un projet professionnel devant le jury. L'insertion professionnelle est prioritaire en

qualité de travailleur indépendant ou en entreprise. Toutefois, quelques diplômés poursuivent en diplôme supérieur des arts appliqués.

→ Les *DSA* (diplômes des arts appliqués) se préparent en deux ans après un BTS, et plus rarement après un DMA. Ils qualifient des concepteurs créateurs, chefs de projets aux compétences élargies capables de s'insérer dans une équipe pluridisciplinaire.

Certaines spécialités, bien que quittant l'univers strict des métiers d'art, peuvent être accessibles aux meilleurs élèves issus de DMA.

⇒ Par exemple : l'architecture intérieure et la création de modèles, la mode et environnement, le concepteur créateur textile, les arts et techniques de la communication en typographie, l'illustration médicale et scientifiques.

G. LA POURSUITE DES ÉTUDES

Le parcours dont **Façoise CŒUR** va parler montre :

→ Une circulation, non en termes de filières, mais en termes de grands champs professionnels du niveau V au niveau II, ce qui est logique, compte tenu de l'évolution que connaissent les types de postes et l'emploi ;

→ Une absence de formation spécifiquement métiers d'art au niveau II.

Exemples de circulations

1) Au niveau V, l'agent d'exécution graphiste décorateur peut aller :

- ♦ en niveau IV en communication graphique,
- ♦ en niveau III en illustration, en typographisme ou en cinéma d'animation,
- ♦ au niveau II en arts et techniques de la communication, option création typographique ou option illustration médicale et scientifique.

2) Au niveau V, l'ébéniste peut aller :

- ♦ au niveau IV en ébénisterie,
- ♦ au niveau III en habitat,
- ♦ au niveau II en architecture et création de modèles.

Ce sont à peu près les seuls exemples qu'il soit possible de donner, par contre, des circulations tout à fait cohérentes, logiques et en termes de quasi-filières existent du niveau V au niveau III.

Par exemple :

- ♦ niveau IV, les arts de la reliure et de la dorure,
- ♦ niveau III, graphique option reliure,

Et :

- ♦ niveau V, arts du bijou et du joyau avec une mention complémentaire en joaillerie,
- ♦ niveau IV, arts du bijou et du joyau, sertissage en joaillerie mention complémentaire,
- ♦ niveau III, arts du bijou et du joyau.

CONCLUSION

Françoise CŒUR se tourne vers monsieur le Président et plus particulièrement monsieur HOUSSARD, interlocuteurs privilégiés de l'Education nationale, pour les remercier de la collaboration étroite et fructueuse qu'ils veulent bien entretenir avec ses services.

Si le marché semble parfois morose, la faute en est peut-être à la prolifération d'objets de médiocre qualité et aux confusions qui frappent encore la notion de « métiers d'art ». La demande qui crée l'offre se fait alors discrète, et si la demande s'absente, l'offre reste vacante. **Françoise CŒUR** voudrait pourtant inverser la proposition et affirmer que l'offre, à condition qu'elle soit d'excellence, créera toujours la demande.

*

*

*

Mireille GRIMAULT remercie Mme Françoise CŒUR pour la précision de son exposé. Il faut retenir la possibilité de poursuite d'études qui, en tant que responsable de niveau V, lui fait extrêmement plaisir.

Mireille GRIMAULT invite maintenant monsieur Pierre BAQUÉ, conseiller technique au cabinet de M. Luc FERRY, ministre de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche, à intervenir sur les évolutions attendues pour les CAP métiers d'art.

II. DES ÉVOLUTIONS ATTENDUES POUR LES CAP MÉTIERS D'ART

Pierre BAQUÉ, Conseiller technique au cabinet de M. Luc FERRY, ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

Par sa rigueur, sa précision et sa technicité, l'exposé de Mme Françoise Cœur, dispense **Pierre Baqué** de rentrer dans les détails qu'il se proposait d'aborder. Par ailleurs, le discours de monsieur le ministre a ouvert des perspectives planétaires et fait apparaître que si on ne se préoccupait pas de la prise en compte de marchés émergents ou non émergents et de la nécessité d'être présent dans les secteurs orientaux où se trouvent des populations importantes et des trésors budgétaires disponibles, tout ce qui est réalisé en matière de formation risque de manquer d'efficacité.

Pierre BAQUÉ voudrait, lui, essayer de donner un peu de sens à tout ce que fait le ministère de l'Éducation nationale depuis une vingtaine d'années en restant aussi concret que possible.

A. LES ÉVOLUTIONS

Ce que fait le ministère depuis une vingtaine d'années dans le domaine des enseignements artistiques et de l'action culturelle repose sur un certain nombre de principes simples parmi lesquels trois jouent un rôle important :

1. Diversité

Premier principe : diversifier les domaines artistiques proposés aux élèves. Il fut un temps l'on en comptait trois (arts appliqués, arts plastiques et musique). Actuellement, ils sont huit dans les lycées d'enseignement général et technologique. Se sont ajoutés aux précédents : le cinéma, la danse, l'histoire des arts, le théâtre qui accueille à son tour, depuis peu, les arts du cirque.

2. La continuité

Deuxième principe : trouver une continuité d'études pour les élèves, ne les enfermant pas, pour autant, dans des canaux dont il est impossible de sortir ou à l'intérieur desquels il est impossible de rentrer en cours de route. Mais continuité nécessaire qui va, sinon de la « maternelle à l'université », au moins pour ce qui concerne les métiers d'art, du niveau CAP à des diplômes Bac + 4 et au-dessus, dans la mesure où l'université apporte maintenant une contribution spécifique en ce domaine.

3. Le partenariat

Enfin, le troisième principe, structurant : le **partenariat**. Un partenariat institutionnel étatique avec le ministère de la Culture, mais également un partenariat indispensable avec le milieu professionnel, les associations et les collectivités territoriales.

B. LE NIVEAU CAP

L'enseignement en CAP comporte deux grands secteurs :

→ un secteur *généraliste* où l'on enseigne le français, l'histoire, une langue... toutes choses absolument indispensables pour ne pas rester enfermé dans une technicité strictement matérielle et manuelle qui débouche sur des frustrations et les difficultés futures d'adaptation ;

→ un secteur *professionnel*.

S'agissant des métiers d'art, entre les deux secteurs, généraliste et professionnel, se glisse un enseignement concernant les arts appliqués. Le ministère a travaillé récemment sur cet enseignement dans le cadre de l'enseignement général des CAP. Il était jusque-là régi par un arrêté du 13 novembre 1980. Il aura donc fallu attendre presque 20 ans pour s'interroger sur la pertinence et l'actualité de cet enseignement, appelé à l'époque, *éducation plastique et dessin d'art appliqués aux métiers*.

Un groupe de travail animé par **Pierre BAQUÉ**, et dans lequel se trouvait un certain nombre de spécialistes, a repris cet enseignement, d'abord en en changeant l'intitulé qui est devenu *arts appliqués et cultures asiatiques*.

(« Arts appliqués » ne surprendra personne ; « cultures artistiques » pourrait sembler moins en rapport avec la formation professionnelle. Il n'en est rien).

Cet enseignement existait sous l'intitulé indiqué précédemment. En visitant un certain nombre de lycées professionnels, **Pierre BAQUÉ** a constaté des situations très différentes. Dans certains cas, cet enseignement existait à côté de l'enseignement artistique spécialisé réservé aux CAP professionnels en métiers d'art. Les deux s'ajoutaient. Dans d'autres établissements, ce premier enseignement avait totalement disparu ou avait fusionné avec celui assuré dans la partie professionnelle.

Il paraissait donc utile de revenir là-dessus et de faire en sorte que tous les élèves inscrits en CAP, envisageant une formation professionnelle en métiers d'art ou non, aient une formation généraliste dans les domaines de l'art et de la culture.

Pour illustrer son propos, **Pierre BAQUÉ** raconte l'invasion (pacifique) dans son bureau rue du Bac, par des professionnels de la pâtisserie venant se plaindre avec indignation que l'horaire réservé à l'enseignement artistique généraliste avait été très réduit. Ils regrettaient la perte d'aptitude des futurs pâtisseries à présenter convenablement leurs réalisations ; à faire en sorte que chaque gâteau soit une œuvre d'art. D'où la nécessité d'avoir ces deux types de formations : une formation artistique généraliste pour tous et une formation artistique spécialisée appliquée pour certains élèves tournés vers les métiers d'art.

Un enseignement artistique de qualité

D'une façon générale, pour qu'un enseignement artistique soit de qualité, il faut qu'il prenne en considération trois aspects quel que soit le niveau (école, collège, lycée) ou l'ordre d'enseignement (général, technologique, professionnel) :

→ l'acquisition de moyens d'expression, de techniques et de méthodes élémentaires impliquées dans toute démarche artistique ; des savoir-faire distanciés et intelligents en même temps que technologiques ;

→ la connaissance des œuvres, des auteurs, des mouvements, qu'ils appartiennent au patrimoine ou à l'art contemporain ;

→ que ces deux aspects fondamentaux donnent lieu à une réflexion critique de la part des élèves, de telle sorte qu'ils puissent atteindre une autonomie de jugement et qu'ils sachent, par la suite, mieux se positionner dans la vie active.

Ces nouveaux programmes entrent en vigueur à la rentrée prochaine, 2004. Ils sont assortis d'horaires obligatoires. Plus personne, dans les établissements, ne pourra les supprimer ou considérer qu'ils n'existent pas au BO.

Pour en revenir au titre, rien de surprenant qu'il y soit question des arts appliqués. Il est plus étonnant d'y trouver une ouverture sur d'autres arts. En effet, quatre options obligatoires utilisant un quart de l'horaire global, sont proposées dans les programmes :

→ une option *arts du son* ; option dans laquelle les luthiers vont se retrouver très facilement mais d'autres ainsi que la musique ;

→ une option *arts visuels*, concernant l'image, immobile ou en mouvement, sonorisée ou non ;

→ une option *patrimoines* (écrit au pluriel parce qu'il y a toutes sortes de patrimoines). Le patrimoine, ce n'est pas que les vieilles pierres ; le patrimoine, c'est ce qui se passait hier par rapport à ce qui se passe aujourd'hui et dans toutes sortes de domaines ;

→ une option *spectacles vivants*, centrée sur le théâtre et tout ce qui s'y rapporte, qui peut également concerner des élèves de métiers d'art. ;

→ (Un exemple : dans les années quatre-vingt, la Comédie-Française, sous convention avec un lycée professionnel, accueillait des élèves de CAP qui fabriquaient les décors d'une pièce inscrite au répertoire. Pour cela, il était nécessaire de maîtriser une technique approfondie, mais en même temps, de savoir se situer dans une chaîne culturelle, liée au théâtre).

Les futurs professionnels ainsi formés seront capables d'investir des marchés extérieurs, et non pas uniquement le marché intérieur, où il est nécessaire, ainsi que le disait Françoise COEUR, que l'offre soit de la qualité maximale pour susciter la demande.

Pierre BAQUÉ informe l'assistance de la sortie au BO n° 40 du 30 octobre 2003 d'un texte « d'orientation en matière d'enseignements artistiques et d'action culturelle », qui fait une part importante aux lycées professionnels et aux enseignements techniques et technologiques. (Il faut bien convenir que par rapport aux enseignements généraux, héritage du XVII^e siècle, qui passent pour plus nobles que les autres, ceux qu'évoquaient à l'instant **Pierre BAQUÉ** on parloir d'une tendance à être un peu oubliés).

Par ailleurs, le Salon de l'Education qui ouvre le 19 novembre pendant cinq jours, est centré cette année, pour ce qui est de l'artistique, sur les métiers d'art. Un certain nombre d'établissements vont montrer ce qu'ils font et ce qu'ils savent faire, des interventions auront lieu autour de cette question, ceci avec l'appui de l'Inspection générale, de madame GRIMAULT, de la

SEMA et de la DESCO, que **Pierre BAQUÉ** remercie d'apporter cette contribution de qualité à une cause qui doit être soutenue.

*

* *

Mireille GRIMAULT remercie Pierre BAQUÉ d'avoir évoqué les nouveaux programmes d'arts appliqués. Il reste cependant que pour les métiers d'art, il faut peut-être plus encore et il faut espérer que les choses sont en chantier et arriveront sans doute à être connues d'ici peu.

Les trois intervenants qui vont suivre sont des personnalités fortes, tant sur le plan professionnel que pédagogique, il s'agit de Mme Isabelle EMMERIQUE (professeur de laque à l'ENSAAMA), M. Gérard DESQUAND (professeur à l'école Estienne en gravure et délégué à la SEMA), enfin M. Patrice VOELKEL (président du collectif des céramistes).

Ces trois intervenants vont se présenter successivement pour évoquer le thème « A la recherche d'une meilleure cohérence entre savoir-faire et création ». Vaste problème. **Mireille GRIMAULT** espère trouver à travers leurs témoignages, les mots qui permettront de concevoir et de construire peut-être cette fameuse cohérence.

*

* *

III. À LA RECHERCHE D'UNE MEILLEURE COHÉRENCE ENTRE SAVOIR-FAIRE ET CRÉATION

Isabelle EMMERIQUE, Professeur de laque (ENSAAMA) – Le métier de laqueur représente un certain nombre de particularités, mais qui sont communes à de nombreux métiers d'art. Enseignante aux Arts appliqués depuis cinq ans, elle mène une expérience exceptionnelle, puisqu'il a été initié aux Arts appliqués une formation unique en Europe, pour ne pas dire au monde, utilisant les laques végétales, les laques européennes et les laques de synthèse.

La laque n'est pas uniquement orientale, mais elle est à l'origine orientale, chinoise et ensuite japonaise, et elle est fortement inscrite dans le patrimoine de la France depuis 1750. Il y a une très forte tradition européenne et française de la laque. Elle s'est portée sur divers supports à diverses époques : Napoléon III, Arts Déco avec Jean DUNAN qui a été le grand maître à penser et le grand artiste référent de l'art de la laque.

A l'heure actuelle, la situation des laqueurs est un peu complexe. C'est un métier qui n'a pas de chambre syndicale, qui n'a pas de syndicat ni aucun représentant, mais une seule association qui regroupe des créateurs.

Depuis cinq ans, **Isabelle EMMERIQUE** a l'envie, la passion de former des jeunes pour rejoindre aussi bien les métiers du patrimoine, c'est-à-dire la restauration, que les métiers de la création, ce qui est très complexe. En effet, enseignante dans un DMA post-Bac, elle doit sensibiliser les étudiants à un métier qui demande un certain nombre de connaissances :

- patrimoine (histoire de l'art),
- culture asiatique ; on ne peut pas s'en défaire, il faut nécessairement s'y référer, le métier de laqueur venant de là,
- création, c'est-à-dire le savoir penser, le savoir-faire dans l'optique d'être les créateurs des objets de demain, de l'esthétique de demain dans le métier de laqueur.

Son programme est effectué en deux ans, à raison de 16 heures d'atelier par semaine. Elle est appuyée en ce sens par un certain nombre de professeurs qui enseignent les acquis fondamentaux à l'école. Certains étudiants sont mineurs quand ils arrivent à l'école, au mieux ils ont 19 ans et quand ils sortent, ils ont 21 ans. Donc, c'est très compliqué.

A 21 ans, il faut donc savoir travailler sur la surface comme sur le volume, sur l'ancien comme sur le moderne, il faut se mettre en perspective, il faut acquérir un métier et il faut travailler. C'est vaste et ambitieux.

Depuis cinq années, **Isabelle EMMERIQUE** s'interroge sur un certain nombre de points qu'elle va exposer et pour lesquels elle a quelques réponses, mais également quelques doutes.

L'ENSAAMA a un vivier de recrutement post-bac. Le recrutement est très hétérogène, ce qui fait la richesse des DMA, mais c'est difficile à gérer. Les élèves viennent en majorité de STI (Baccalauréat STI) et les jeunes sont formés de façon extrêmement diverse dans toute la France. Pour ceux qui viennent des filières généralistes, ce sont des étudiants qui ont fait une mise à niveau, ils ont quelques acquis fondamentaux solides, plus solides que lorsqu'ils viennent d'un Bac, ce qui est logique puisqu'ils ont une année de plus. Ils sont formés en deux ans, alors qu'ils n'ont pas forcément les mêmes acquis, ensuite ils vont sur le marché du travail.

Depuis cette année, le stage en entreprise est obligatoire. Dans un métier qui représente à peu près 50 entreprises sur tout le territoire, ce n'est pas simple. Jusqu'à présent, les élèves qui sont tout aussi passionnés qu'**Isabelle EMMERIQUE**, faisaient leur stage sur leur temps de vacances. Ils partent en province et à l'étranger. C'est donc quelque chose qui se met en place ; l'expérience professionnelle permet de commettre moins d'erreur, et l'insertion professionnelle d'une semaine à deux mois leur permet de bien prendre la mesure de ce qu'est un métier, parce que métier d'art, c'est aussi un métier, c'est aussi travailler, arriver à l'heure, c'est pointer parfois. C'est ça un métier, aussi, et c'est créer. On en fait des artistes, mais aussi des artisans.

⇒ *Que demande-t-on aux établissements qui enseignent ces métiers d'art et comment doivent-ils le faire ?*

Cette formation est très gourmande en temps puisqu'il faut tout apprendre, et deux ans, c'est trop court.

⇒ *Faut-il ajouter une année à cette formation en DMA, Bac +2 menant à Bac +3, pour créer une licence, un niveau licence ou autres ? Comment mettre en place cette année d'excellence où un projet personnel pourrait être développé, où un projet pourrait être suivi par des professionnels comme par des enseignants, et qui permettrait à l'étudiant de se conforter dans son choix, de prendre de l'assurance et de rentrer dans le milieu professionnel ?*

La dernière question, et **Isabelle EMMERIQUE** partage cet avis avec les entrepreneurs. Elle est elle-même un entrepreneur, elle a son entreprise où elle travaille, c'est la spécificité des professeurs à l'ENSAAMA qui sont en même temps enseignants et professionnels :

⇒ *Quel est l'entrepreneur qui, à l'heure actuelle, embauche à 21 ans ?*

Isabelle EMMERIQUE a des difficultés à répondre à ses étudiants et, sans qu'elle puisse les en dissuader, ils sont de plus en plus tentés de poursuivre leurs études. Et dans ce cas, il n'y a actuellement aucune possibilité, en ce qui concerne la laque, en dehors du DMA.

C'est néanmoins une expérience passionnante qu'elle mène avec douze autres collègues. L'ENSAAMA, comme beaucoup d'écoles d'arts appliqués, est une école formidable, mais elle n'a aucune réponse stricte. Elle avance parce qu'elle est là dans l'humain, et l'humain, c'est le propre des métiers d'art. A chacun son histoire, mais il est difficile de fédérer l'histoire...

*

* *

Gérard DESQUAND, professeur de gravure (école Estienne) – Issu d'une lignée de graveur, il est quelqu'un de très attaché au savoir-faire, au geste juste, à la tradition, mais dans ce qu'elle a de plus intéressant et qui est avant tout d'innover. Depuis que l'homme fait des choses, il innove, et c'est là que l'on peut parler de tradition.

A la fin des années quatre-vingt, il est appelé à enseigner à l'école Estienne pour transmettre son métier de graveur. Une question s'est vite posée : fallait-il qu'il enseigne de la façon dont il avait reçu l'enseignement et comme certainement ses maîtres avaient eux-mêmes reçu cet enseignement, ou fallait-il qu'il enseigne autrement à l'approche d'un nouveau millénaire ?

Pour répondre cette question, une analyse économique sur le secteur de la gravure a été nécessaire. Deux éléments importants avaient modifié la donne de ce métier :

– **Les innovations technologiques.** Depuis quelques années, apparaissait le micro-ordinateur avec des logiciels de dessin, de typographie, des logiciels 3D qui faisaient que là où il fallait dix graveurs, un seul devenait nécessaire. Même si par la suite, on s'est aperçu que cette évolution technologique, bien comprise et bien utilisée, permettait de recréer des emplois quand cet outil tombait dans les mains d'un créateur ;

– **La délocalisation.** Dans le domaine de la bijouterie joaillerie, sur le volume total actuel de bijoux vendus en France, seuls 3 % sont réalisés en France. Il y a une vingtaine d'années, ces chiffres étaient certainement à l'inverse.

a) Le profil de l'étudiant

On sentait bien que l'ouvrier des métiers d'art avait plus de difficultés à trouver de l'emploi et le profil de l'étudiant à former commençait à se dessiner. C'est un peu le profil qu'a donné tout à l'heure Françoise CŒUR, c'est-à-dire un étudiant capable de maintenir cette identité française qui est faite de savoir-faire et en même temps cette touche d'innovation et de création qui fait que le monde entier vient chercher les produits français. Et ce qui est dommage dans cette délocalisation, c'est que ce sont souvent des créateurs et de très bons artisans qui sont allés porter le savoir-faire à l'étranger.

Ce profil d'étudiant qui permettrait aux métiers d'art d'assurer la pérennité, aussi bien dans son pays qu'à l'étranger, et surtout trouver une voie qui rompt un petit peu avec le schéma que l'on voit depuis la seconde moitié du XX^e siècle, c'est-à-dire ce schéma où l'on trouve le penseur et le faiseur (l'intellectuel et le manuel) que l'on a trop souvent séparés et opposés.

Le profil de l'étudiant était complètement défini, c'est un jeune à la fois capable de faire, de maintenir ce savoir-faire et, en même temps, d'être ouvert au monde qui l'entoure, capable d'innover, de sentir les choses et d'être constamment sur la brèche entre « je fais, je pense, je crée ». Qui mieux qu'un ébéniste peut faire évoluer le monde du meuble, qui mieux qu'un bijoutier peut faire évoluer le bijou, à la condition qu'il ait reçu la formation nécessaire à la création.

b) La pédagogie

Une pédagogie a été mise en place avec un fondamental qui est que toutes les démarches techniques et les démarches artistiques soient intimement liées, avec une recherche constante d'équilibre en savoir et savoir-faire. C'est quelque chose d'essentiel.

c) Le travail en équipe

Il faut absolument que ce soit toute une équipe qui ait un même objectif, et notamment l'épanouissement de l'élève. Dans cette équipe, que l'on retrouve les professeurs d'ateliers, un professeur d'expression plastique, les professeurs de lettres, les professeurs d'histoire de l'art, et que tous soient regroupés soit autour d'un projet d'élèves, soit d'un objectif plus global.

d) Le temps

Le problème du temps a été évoqué dans les poursuites d'études. C'est vrai que le temps peut être aussi un luxe, mais il est nécessaire pour aujourd'hui redynamiser tous ces métiers.

Sur ce sujet, **Gérard DESQUAND** illustre son propos par un exemple précis, celui de Didier MUTEL (présent dans l'assistance) qui était un étudiant avec un parcours « exemplaire » – Si tous les étudiants de métiers

d'art pouvaient passer par là, les professionnels auraient moins de souci à se faire pour leur commerce extérieur.

Didier a fait des études de gravure à l'école Estienne qui l'ont conduit à un DMA (Bac +2). Ensuite, il a pu continuer ses études aux Arts décoratifs (Bac +4) où il a fait de l'infographie (discipline complémentaire à la sienne). Il a passé deux années à l'ANCT², ce qui l'emmenait vers un Bac +6. Il a ensuite passé deux années dans le dispositif des maîtres d'art, dont parlera Irène FARNAULT, avec le maître d'art Pierre LALLIER en impression taille douce. Enfin, il a été lauréat de la Villa Médicis où il a passé deux années pour donner libre cours à sa créativité.

e) Les souhaits

⇒ **Faciliter les passerelles** entre l'Education nationale, le ministère de la Culture et les universités. Il faut absolument que ce ne soit pas un « parcours du combattant ». C'est vrai qu'il est difficile, avec un DMA, de rentrer en 3^e année aux Arts décos.

Cela ne coûte pas très cher en heures, ce sont surtout des rencontres entre les représentants des différents ministères, de façon à faciliter. Quand on ne peut pas trouver une formation supérieure dans son domaine sur un secteur Education nationale, que l'on puisse au moins la trouver au ministère de la Culture. Dans le parcours de Didier MUTEL, par exemple, deux années en post-bac ont été sanctionnées par l'Education nationale et pratiquement huit étaient sur des structures ministère de la Culture.

⇒ Avoir un **prolongement aux DMA**, que l'on puisse passer sur des Bac +4 de façon à accompagner les étudiants deux années supplémentaires. Pour les professeurs, il est très frustrant de les voir partir au bout de deux ans, d'autant que le côté élitiste de la sélection fait que ces étudiants ont un potentiel assez important pour poursuivre des études, 80 % continuent les études et seulement 20 % vont, à l'issue du DMA, intégrer l'entreprise.

⇒ **Permettre aux jeunes** issus des lycées professionnels qui sont **passés par les CAP et les BMA, d'accéder aux diplômes supérieurs**. Avoir une filière qui aille du CAP au Bac +2 ou au Bac +4 sera plus facile de l'obtenir en rénovant les contenus de ces CAP.

En ce qui concerne le CAP en 3 ans, s'il n'y a pas de diplôme supérieur en aval, pourquoi pas ? Mais il faut que le contenu de cette troisième année soit complètement culturel, mais axé sur le dessin, l'histoire de l'art, l'histoire de leur métier, c'est la seule condition qui leur permettra en effet de rejoindre la filière sur des niveaux III, voire davantage.

² *Atelier National de Création Typographie*

Pour **Mireille GRIMAULT**, c'est un sentiment partagé par beaucoup, fort bien dit et fort clair.

*

* *

Patrice VOELKEL, Président du collectif des céramistes – souligne en préambule que son expérience est purement professionnelle, il n'enseigne pas. En 1986, il a créé la première association régionale de Poitiers qui s'est étendue à d'autres régions, et en 1999, le collectif national des céramistes s'est penché sur un certain nombre de points, donc celui de la formation.

Son intervention portera sur un travail qui a été réalisé avec un certain nombre d'organismes, dont la Fédération des métiers d'art, avec des directeurs et des professeurs d'école au niveau de l'enseignement de la céramique, avec également d'autres associations qui ont travaillé sur des enquêtes auprès des céramistes et auprès des élèves. Au niveau de la formation, ses propos seront dans la continuité de ce qui vient d'être exprimé.

LES ORIGINES DE LA CÉRAMIQUE

Il y a 8 000 ans, l'humanité découvrait la terre cuite qui a immédiatement servi à faire soit des objets, soit des œuvres sacrées. A l'origine, on trouvait déjà cette dualité, c'est-à-dire l'utilitaire (art décoratif ou art appliqué) et la partie sacrée qui allait plutôt vers des pièces uniques (l'art). Ce problème perdure dans la mesure où, aujourd'hui, les céramistes sont toujours « tirés » entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Artisanat. Certaines formations vont aussi dans ces deux secteurs.

Ce qui a été dit sur la qualité et le savoir-faire vient aussi de là. Ce ne sont pas simplement des métiers de production, mais ce sont des métiers avec un savoir-faire, avec une main, avec de l'esprit, de la poésie, et c'est important. **Patrice VOELKEL** pense que même s'il est effectivement essentiel de gagner de l'argent, la part qui est faite par l'homme dans les métiers d'art est au moins aussi importante, voire plus importante.

Au début du XX^e siècle, il y avait un grand nombre de petites manufactures qui étaient essentiellement basées dans des centres que tout le monde connaît : Vallauris, Castelnaudary, Aubagne et d'autres dans le nord de

la France. Ces petits ateliers avaient un savoir-faire très important qu'ils n'ont pas su développer et ils n'ont pas su non plus innover.

Castelnaudary avait une école qui formait des tourneurs et des décorateurs. De très grands céramistes sont sortis de cette école, mais aujourd'hui, il n'y a plus rien, sauf peut-être une usine qui fabrique des pots pour cuisiner les cassoulets, à moins qu'ils ne viennent d'Espagne.

UN SAVOIR-FAIRE QUI DOIT ÊTRE PRÉSERVÉ

Le savoir-faire est important, mais il doit y avoir une volonté politique de préserver ce savoir-faire. Il ne faut pas attendre qu'un métier disparaisse pour décider de s'occuper de lui.

Aujourd'hui, le métier de la céramique fait parler de lui. Le collectif regroupe 600 ateliers répartis dans toute la France qui organisent un certain nombre de marchés de potiers, d'expositions, de rencontres internationales. Le collectif a des échanges avec un grand nombre de pays étrangers.

La céramique est un métier riche qu'il faut développer et améliorer. L'améliorer passe sans doute par un allongement des temps de formation, c'est aussi mettre les élèves au centre de leur formation et non pas prendre les élèves, même au niveau des CAP, simplement pour leur apprendre à produire ou à reproduire. L'artistique, le culturel doit être très important si l'on veut développer et préserver ces métiers.

UN MANQUE D'INTÉRÊT ÉVIDENT

Comme certainement dans d'autres secteurs, l'âge moyen des céramistes en France est à l'heure actuelle de 50 ans, ce qui veut dire que 4 % des céramistes ont moins de 35 ans. On pourrait penser que cela intéresse peu de personnes, mais au contraire, les gens intéressés par la céramique y viennent aujourd'hui, soit après avoir fait d'autres études ou d'autres métiers. C'est un métier dans lequel on arrive tardivement.

Deux années pour un CAP, c'est effectivement un délai trop court. Le collectif a de nombreux contacts avec les jeunes qui, dans le cadre des BMA, viennent en stage chez les professionnels. Ceux-ci constatent qu'au bout de deux années, les jeunes ont un certificat d'aptitude professionnelle, c'est-à-dire qu'ils ont des notions de céramique, mais il n'est pas question d'ouvrir son atelier ; ils ne peuvent plus trouver d'emploi, les grandes entreprises étant fermées, quant à celles qui restent employent à bas prix, ce qui est peu motivant pour les jeunes. La profession n'arrive pas à attirer les jeunes garçons vers le métier et à leur faire valoir que c'est important.

Par ailleurs, la profession est également en train de se féminiser, ce qui n'est pas un problème en soi, mais quand les classes de céramique réunissent 90 %, voire 100 % de jeunes filles, cela pose le problème du devenir de la céramique en ce sens que c'est une autre image qui peut être donnée de la céramique.

Il y a 20 ans, aussi bien à l'Education nationale que dans les formations dispensées par le biais du ministère de la Culture, les écoles des Beaux-arts, les professeurs étaient souvent des professionnels et des créateurs, ce qui attirait davantage d'élèves qui étaient assurés qu'on allait leur transmettre quelque chose. Malheureusement, pour ce qui concerne la céramique, presque toutes les écoles des Beaux-arts sont fermées aujourd'hui, les professeurs partis à la retraite ou décédés n'ayant pas été remplacés.

Il est important d'avoir une conception « *du CAP à l'école supérieure* ». Il faut que l'école supérieure traîne, innove, amène les jeunes à rentrer dans cette profession de céramiste.

LES SOUHAITS

⇒ **Un CAP sur trois ans** ou tout au moins « un plus » qui va attirer les jeunes dans les professions de la céramique.

⇒ Prévoir une **année supplémentaire pour les BMA**, peut-être en relation avec les professionnels, c'est-à-dire qu'il y ait un cursus qui permette d'améliorer les pratiques et d'aller au-delà du BMA, donc d'ouvrir des perspectives.

Les professionnels sont de plus en plus sollicités pour prendre les jeunes dans les ateliers. Au niveau de la céramique, les professionnels n'ont ni les ateliers ni le temps disponible pour cela. Ils sont prêts à faire des efforts, mais il faut aussi qu'un effort soit fait de l'autre côté.

*

*

*

Mireille GRIMAULT s'adresse à Pierre BAQUÉ en lui rappelant qu'il était question d'un label pour les CAP métiers d'art, il était question d'une durée étudiée en fonction de la spécificité de ces métiers et il était question, sinon d'un contenu renforcé, tout du moins soutenu en histoire de l'art et en arts appliqués. Qu'en est-il actuellement ?

Pierre BAQUÉ indique que ces questions ont été posées par la SEMA qui a été reçue par le ministère en « formation serrée », trois conseillers en même temps et à plusieurs reprises. C'est la réalité de l'intérêt que le ministère porte aux métiers d'art, aux CAP et aux questions qui ont été posées. Ces questions ont été entendues et accueillies avec sympathie d'autant qu'elles paraissaient raisonnables. Ensuite, les conseillers techniques ont chargé les services d'évaluer les possibilités et de répondre à des questions comme, « combien ça coûte » ? et à d'autres plus pédagogiques du type : « qui va enseigner ? » et s'il y a une augmentation de la durée de préparation au CAP de deux à trois ans, « avec quels contenus nouveaux ? ».

Premièrement, la réponse est que les CAP en trois ans vont coûter extrêmement cher, sauf peut-être à considérer que seul un tout petit nombre de CAP mérite d'être pris en considération. Bien entendu, sont étudiées en même temps les questions annexes : « Qui va enseigner ? Quoi enseigner ? Comment passer d'une première année à une deuxième, à une troisième ? Sur quoi faut-il insister ? » Tout cela doit faire l'objet d'une analyse approfondie.

Aujourd'hui, la réponse n'est pas négative, mais elle n'est pas non plus optimiste, et peut être trompeuse. Cela prendra du temps, de toute façon.

Deuxièmement, la qualification en « métiers d'art » dans l'appellation d'un certain nombre de CAP suscite une attitude tout à fait positive de la part du Cabinet. La réponse est plutôt favorable, dans le principe.

Deuxièmement, la qualification en métiers d'art dans l'appellation d'un certain nombre de CAP. L'attitude est également tout à fait positive de la part du Cabinet et la réponse, pour l'instant, est une réponse positive. Il s'agit de voir ce que cela pose comme questions, mais il semblerait que ce soit bien plus facile à mettre en œuvre que la question précédente. De ce côté-là, le ministère a avancé et espère bien continuer.

Pierre BAQUÉ a constaté que les orateurs précédents ont parlé de la continuité, des passerelles et d'un certain nombre d'éléments. Là aussi, on est dans l'ordre du « serpent de mer ». Les passerelles avec le ministère de la Culture existent, c'est vrai, mais il faut savoir qu'elles sont laissées à l'initiative de « l'accueillant » et non du demandeur. Dans l'autre sens, de la Culture à l'Education nationale, c'est la même chose. L'accueillant a tendance à estimer que ce qu'il fait est mieux que ce que fait par ailleurs le demandeur. Un petit sentiment de supériorité fausse un peu la règle du jeu. C'est humain, et comme cela a été dit tout à l'heure, dans les métiers d'art, il y a une forte dimension d'humain.

En tout cas, l'Education nationale cherche des solutions.

⇒ Exemple : Ont été présentés au ministère, en janvier dernier, les projets de cartes de vœux réalisées par deux établissements (Maximilien Vox et Corvisart). L'un des projets a été retenu. Il y avait une trentaine de cartes et

il est apparu que tout était d'une créativité remarquable et d'une compétence réelle. En revanche, pour ces élèves-là de niveau BEP, il n'y avait pas de suite possible d'études sauf à titre dérogatoire. Dorénavant, il y aura une suite. Le ministère a inscrit à l'université une possibilité supplémentaire au niveau du DEUG avec la mention « arts appliqués ».

*

*

*

**DISCOURS DE M. FRANÇOIS LOOS,
MINISTRE DÉLÉGUÉ AU COMMERCE EXTÉRIEUR
AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

En préambule, **Monsieur LOOS** remercie Bernard JOLY et le Président CHEVALIER de cette invitation qui lui est faite d'intervenir dans ce colloque consacré principalement à la formation, bien qu'il ne soit pas le ministre de référence ni le spécialiste de la formation, même s'il a occupé cette fonction dans la vice-présidence de région qu'il a occupée auparavant, et il sait à quel point les questions de formation, d'apprentissage et d'ouverture d'une profession à la jeunesse sont des questions qui, à juste titre, préoccupent cette assemblée et doivent préoccuper les instances dirigeantes.

Cette invitation permet également à **François LOOS** de faire un point sur le commerce extérieur qui, dans beaucoup de professions, est absolument fondamental, non seulement parce qu'il provoque une partie du chiffre d'affaires, mais aussi parce que cela peut être très structurant pour une profession d'avoir ou de ne pas avoir des marchés importants à l'international.

Pour prendre un exemple, tout le monde peut lire dans la presse que la France s'intéresse à la vente du TGV en Chine. Le jour où la Chine se mettra à acheter des TGV, ce seront des milliers de kilomètres à construire, probablement plus rapidement que la même chose en France. Même si l'on veut aller dans le sens du rapport que le Sénateur JOLY a établi sur les lignes européennes dans ce domaine, il est probable qu'un pays comme la Chine peut offrir des marchés plus rapidement le jour où. Et donc, pour cette industrie française, le fait d'obtenir un marché en Chine est absolument structurant. Si la France a le marché, cela permet de prendre définitivement la première place vis-à-vis de la concurrence, cela permet de mettre de nouvelles innovations en place dans ce pays, cela permet d'entretenir les équipes qui sont chargées de faire fonctionner ce genre de choses.

A fortiori, si au lieu de prendre le TGV comme exemple, **François LOOS** prenait l'industrie nucléaire, aujourd'hui il n'est nécessaire de renouveler le parc français qu'à une certaine échéance, mais si entre temps des gens peuvent continuer d'être formés avec des marchés qu'ils peuvent avoir, par exemple en Chine, eh bien il y aura une permanence des besoins de formation qui sera justifiée par ces marchés internationaux.

L'international est souvent structurant par rapport à une profession, c'est-à-dire qu'il apporte une perspective nouvelle qui donne éventuellement la possibilité de combler des trous, mais qui donne surtout la perspective de

pouvoir voir à long terme et d'organiser de façon différente la production, la formation, le passage de génération.

Un artisan français établi à New York a indiqué à **François LOOS** que dans son métier d'art, c'est parce qu'il a pris une part substantielle du marché new-yorkais dans son domaine que son entreprise a une tout autre dimension qui est évidemment liée à son extraordinaire compétence, au fait qu'il soit métier d'art. Mais aussi au fait que lorsque la France hésite, lorsque les clients français ne sont pas aussi déterminés à appuyer cette offre, il a aux Etats-Unis une clientèle extraordinaire qui peut beaucoup mieux apprécier à sa juste valeur et à son juste prix la grande qualité des productions qu'il fabrique.

François LOOS est persuadé que pour la plupart des métiers, il convient aujourd'hui de réfléchir « monde », et ceci vaut pour la multinationale basée en France, comme pour l'artisan qui parfois, à travers une vision internationale, peut raisonner autrement sur sa compétence. Ceci nécessite probablement dans certaines professions des organisations collectives ; il est nécessaire que les professions soient organisées de façon à prendre conscience et à accéder à ces possibilités qu'offre le marché international.

Cette analyse qui est faite de façon très générale peut également être faite thème par thème, mais aussi pays par pays. Actuellement, on s'aperçoit que les entreprises françaises sont très dédiées à l'Union européenne. La France a une part importante d'exportations, elle est le 4^e ou le 5^e exportateur mondial, elle représente 5,2 % du commerce international, ce qui est nettement plus que 1 % de la population. La France est un pays très exportateur, mais exportateur européen et pas suffisamment exportateur vers les pays où il existe une croissance importante ou vers les pays où la France aurait naturellement une place plus importante. La France est en dessous de sa taille en Amérique du Nord et dans les Amériques, elle est très largement en dessous de la taille qu'elle devrait avoir en Asie. La France représente 5,2 % au plan mondial et 1,2 % en Chine. Il est absolument nécessaire de repenser les stratégies et les orientations en fonction de ces éléments.

Cela signifie que la France est un pays aujourd'hui plutôt performant à l'international sur les pays qui ont peu de croissance (entre -1 % et + 2 %). Les pays qui ont 7 % ou 8 % ont une capacité d'innovation et de créativité extraordinaire et dans laquelle ceux qui sont présents pour faire nos produits auront à un moment donné une taille suffisante pour venir concurrencer la France de façon ardue sur ses propres marchés.

Ceci vaut aussi dans les métiers d'art et ceux qui sont actifs dans ce que l'on appelle « le luxe » savent bien à quel point les pays asiatiques sont déterminants pour la croissance de leurs marchés. Il y a eu les pays arabes, il y a eu les pays asiatiques ; pour ces pays, il y a une espèce de ségrégation sociale qui s'effectue à travers le luxe. Le luxe est une façon de marquer sa différence, comme jadis les mandarins étaient classés par ordre autour de l'empereur,

aujourd'hui il y a une nécessité de montrer que l'on est différent à travers les produits de luxe, les produits de sophistication que l'on peut posséder.

Participer à cette construction d'une sorte de hiérarchie sociale est quelque chose qui est naturellement faite par les gens qui font de la joaillerie, des bijoux, mais représente aussi pour l'ensemble des professions métiers d'art une opportunité extrêmement importante.

Pour faire face à ces orientations géographiques et thématiques, il faut des organisations collectives. Le SEMA en est un exemple type et **François LOOS** pense qu'il est nécessaire que les professionnels métiers d'art sachent quelles sont les réponses publiques qui peuvent être apportées à leur ambition au plan international.

Il y en a aujourd'hui de trois sortes :

1) **Les conseils régionaux** ont établi des plans d'actions à l'international, et parmi les différentes régions, il y a 16 plans auxquels les professionnels métiers d'art pourraient avoir accès. Ces plans correspondent à 148 M€ sur la période 2000 à 2006 et sont assistés en général par la mission de l'artisanat et des très petites entreprises d'UBI France, organisme public qui est l'Agence nationale de l'exportation.

Parmi ces 16 plans dans seize régions, six sont plus particulièrement destinés aux métiers d'art et ont choisi de mettre spécifiquement l'accent à l'international :

- Ile-de-France et en Limousin, plan *Art de vivre*,
- Poitou-Charentes, plan *Métiers d'art*,
- Lorraine, plan *Ameublement et Lutherie*,
- Picardie, plan *Métiers d'art et Patrimoine*.

2) **Les chambres de commerce ou les chambres de métiers**. La chambre régionale des métiers de Poitou-Charentes organise un salon collectif à Amsterdam au mois de novembre, la chambre régionale des métiers de Dordogne organise à Londres et à Berlin l'année prochaine des salons sur *Vivre la France et l'Art de vivre*.

Il y a de la part des chambres régionales de métiers une mission d'activation de ce genre d'opportunité à mener. **François LOOS** fait ce travail avec les chambres de commerce et d'industrie depuis quelques mois, il doit rencontrer prochainement les chambres des métiers de façon à renforcer ce dispositif, à le rendre tout à fait naturel et quasiment obligatoire pour que les entreprises puissent au maximum bénéficier de cet effet structurant international.

3) **L'Etat** avec des salons qui peuvent concerner les professionnels métiers d'art. Il y a les salons organisés par UBI France, il y en a 193 en projet pour l'année 2004. Ils n'auront pas tous lieux, mais sur ces 193 projets, 32 concernent les métiers d'art. En plus des salons organisés par l'Agence nationale d'exportation, il y a les salons qui sont subventionnés par l'Etat, mais qui ne sont pas organisés par le dispositif public. A très court terme, l'Etat va soutenir le « *Atlanta Gift & Home ... Market* » de janvier et de juillet 2004 et le « *New York Gift Market* » de février et d'août 2004 auxquels les professions métiers d'art sont particulièrement intéressées et invitées.

Après ce tour d'horizon des principes qui font que le commerce extérieur a vocation à interpeller les professionnels métiers d'art et une liste précise de ce qu'il est possible d'obtenir comme aide ou comme action collective dans ce domaine, **François LOOS** reste à la disposition de l'assistance pour répondre aux questions qui peuvent se poser.

*

*

*

DÉBAT AVEC LA SALLE

▪ **De la salle** – Actuellement, les Italiens ont de nombreux développements dans les Pays de l'Est, et notamment en Russie, alors que les Français sont en minorité. L'ambassade et les conseillers commerciaux manquent d'effectifs pour aider les gens, or c'est un marché en pleine expansion.

François LOOS indique que la Russie a repris le chemin de la croissance qu'elle avait un peu mis de côté ces dernières années. Aujourd'hui, elle semble repartie pour un bon niveau de croissance. Tous les palais de Saint-Pétersbourg ont été restaurés et effectivement, peu d'entreprises françaises ont participé. François LOOS ne connaît pas bien la compétence et la qualité des opérateurs des différents Pays de l'Est. Dans un pays comme la Roumanie, il doit y avoir énormément de personnels dans certains métiers que CEAUCESCU a fortement soutenus dans le passé, et il doit y avoir une concurrence assez importante dans les Pays de l'Est.

Le ministère est à la disposition des professionnels métiers d'art pour organiser des missions collectives en Russie où il y a un potentiel sans doute très important. Il y a une classe très aisée qui est prête à acheter de très beaux objets et il y a probablement quelque chose à monter à la fois vers le côté public et vers le côté privé. Dans la catégorie régionale, dans la catégorie chambres des métiers ou dans la catégorie Etat, il est possible de monter, avec ceux que cela intéresse, une opération collective vers la Russie qui a un fort potentiel.

▪ **De la salle** – Moscou compte 15 millions d’habitants et il y a 1,5 million de gens qui ont les moyens, mais il est quand même très difficile de s’implanter.

François LOOS reconnaît que la France est peu implantée en Russie. En Pologne, les entreprises françaises ont investi plus d’un milliard d’euros depuis une dizaine d’années, alors qu’en Russie, la France est à moins d’un milliard. Les entreprises françaises commencent seulement maintenant à aller en Russie, de la même manière qu’elles sont allées dans les pays de l’Est auparavant. Le rapport devrait être dans l’autre sens.

▪ **Philippe BODARD** (luthier, délégué SEMA – Doubs) explique qu’il avait été organisé par un de ses amis qui réside en Russie une exposition à Moscou sur la facture instrumentale, et il est envisagé de faire une exposition à Saint-Pétersbourg sur le même thème et qui concernerait à la fois les luthiers français, italiens et peut-être allemands.

François LOOS indique que la Lorraine a un programme lutherie et il serait peut-être intéressant que la Franche-Comté ait ce même type de programme, à condition qu’il y ait une assise régionale forte. En outre, il propose à monsieur BODARD de se rapprocher de la Lorraine qui pourrait peut-être organiser quelque chose dans ce sens. Le dispositif public de l’Agence Nationale de l’Export (UBI France) a prévu environ 190 salons pour l’année 2004, mais il ne semble pas qu’il y en ait sur le thème de la lutherie. Il conviendrait de s’adresser aux conseils régionaux et aux chambres régionales de métiers d’organiser de telles manifestations si elles ont la masse critique dans leur région, ensuite, l’Etat peut soutenir ou rendre nationale une initiative locale.

▪ **Gérard PAQUET** (président du syndicat des naturalistes de France) interpelle monsieur le ministre au sujet de la taxidermie qui rencontre des problèmes de concurrence avec l’Afrique du Sud. Le marché de la taxidermie a évolué avec, pour une grande part, les trophées africains et asiatiques.

Les trophées africains sont généralement faits en Afrique du Sud dans d’importants ateliers et reviennent naturalisés en France avec un taux de TVA à 5 % parce que ces animaux sont considérés comme de l’alimentation, alors que pour les clients français qui vont chasser en Afrique, les taxidermistes français, qui ont de petites structures, proposent un tarif avec un taux de TVA à 19,6 % puisque dans ce cas, l’animal naturalisé est considéré comme un objet d’art. Est-il possible d’harmoniser cette TVA ou d’appliquer le taux de 19,6 % aux importations d’Afrique du Sud ?

François LOOS propose qu’un parlementaire évoque ce problème dans le cadre des questions écrites au gouvernement. La solution sera sans doute d’appliquer le taux de TVA 19,6 % au produit importé, il n’y a pas en effet, de raison que les taxidermistes subissent une concurrence déloyale des produits d’importation, mais c’est une question qu’il convient d’étudier.

Pierre CHEVALIER remercie monsieur le ministre d'avoir pris sur son emploi du temps pour être présent et apporter un certain nombre de bonnes nouvelles aux professionnels des métiers d'art.

*

*

*

**DISCOURS DE M. RENAUD DUTREIL,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX PME, AU COMMERCE, À
L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES ET
À LA CONSOMMATION**

Renaud DUTREIL exprime sa satisfaction de se trouver aujourd'hui au Sénat pour un double sujet, d'abord celui des métiers d'art et puis celui de la formation initiale, et notamment de l'apprentissage. En préambule, il félicite les initiateurs de ce colloque.

Pendant ces quelques semaines, il faut aller vite, changer ce qui doit l'être, créer une dynamique dans tout ce secteur de la formation métiers qui est un magnifique secteur où peut-être, pendant trop longtemps, on s'est laissé un peu assoupir. Aujourd'hui le nombre d'apprentis en France stagne, mais depuis deux ou trois ans les Français sont prêts à entendre reparler de ces formations.

Les métiers d'art sont non seulement un vrai secteur économique avec près de 18 000 entreprises, 28 000 salariés, donc un élément de l'économie, près d'un milliard d'euros de valeur ajoutée, ce qui joue un rôle important. Mais c'est aussi probablement l'un des secteurs qui a le plus trouvé les chemins de l'esprit et du cœur des Français. Les Français s'intéressent aux métiers d'art, et non seulement les Français, mais leurs représentants, Messieurs les Sénateurs, qui aujourd'hui font beaucoup de choses pour que ces métiers soient redécouverts par les concitoyens.

Le ministère travaille étroitement avec la SEMA, et Pierre CHEVALIER sait à quel point **Renaud DUTREIL** est un ministre qui le harcèle en permanence. Mais il n'a pas besoin de cela parce que, en réalité, l'un et l'autre ont beaucoup d'idées et de projets ensemble, et ils devraient être en mesure, avant la fin de l'année, d'en annoncer un certain nombre.

IDENTIFIER LE SECTEUR DES MÉTIERS D'ART

La première chose que **Renaud DUTREIL** a voulu faire, c'est identifier ce secteur des métiers d'art. On parle beaucoup des métiers d'art, mais qu'est-ce que c'est qu'un métier d'art en France ? On les connaît assez vaguement.

La liste officielle des métiers d'art va être publiée avant la fin de l'année. Monsieur le ministre fera publier un arrêté qui, sur la base de la loi Raffarin de 1996, fixera la liste officielle des métiers d'art, donc après un

travail très délicat et diplomatique, un accord a abouti entre les chambres des métiers, la PCM qui a beaucoup travaillé sur ce dossier avec la SEMA, le ministère de l'Education nationale et le ministère des Affaires sociales. La liste officielle comportera 250 métiers d'art qui pourront ainsi être mieux connus et mieux valorisés

Parallèlement, dans chaque registre des métiers, sera ouvert une section des métiers d'art, de façon à ce que le titre de « maître artisan d'art » puisse être attribué à des artisans qui répondent aux critères que les professionnels auront définis ensemble pour reconnaître la qualité du travail des artisans d'art français. Ce travail est en cours et il sera finalisé avant la fin de l'année, c'est important pour que la lisibilité des métiers d'art soit plus forte.

LE STATUT DE L'ARTISAN D'ART

Renaud DUTREIL réfléchit également – et pour l'instant, il n'en est qu'au stade de la réflexion – sur la nécessité de donner un statut peut-être un peu particulier aux entreprises qu'il appelle « les entreprises du patrimoine vivant ». L'économie française est une économie assez originale parce qu'elle a, parmi ses 2 400 000 entreprises, des entreprises qui disent beaucoup plus que l'activité marchande productrice.

Ce sont des entreprises qui sont tellement intimement liées à la culture et à l'identité française qu'elles mériteraient d'être sorties de la masse, et peut-être même d'avoir un statut qui pourrait les aider sur le plan économique, notamment lorsqu'il s'agit de transmettre ce savoir précieux qui est entre les mains des artisans et qui risque de disparaître si l'on ne met pas tout en œuvre pour que ce savoir soit transmis à de nouvelles générations. On sait très bien que la situation économique d'un certain nombre de très petites entreprises dans le secteur des métiers d'art permet difficilement cette transmission du savoir dans de bonnes conditions.

Renaud DUTREIL rappelle qu'il n'en est qu'au stade de l'imagination, mais chez lui, l'imagination précède souvent l'action, en tout cas il le souhaite, mais on pourrait très bien imaginer un statut des entreprises du patrimoine vivant qui ne serait pas lié à l'artisan lui-même, à la personne comme au Japon avec les trésors vivants, mais qui serait lié à l'entreprise. C'est-à-dire qui pourrait avoir une conception un peu plus large que la seule personne de l'artisan.

Ces entreprises du patrimoine vivant pourraient peut-être bénéficier d'un statut à part, notamment en ce qui concerne une partie de la fiscalité ; on pourrait imaginer que les collectivités territoriales, considérant que ces entreprises apportent à l'économie locale autre chose qu'une simple contribution fiscale, fassent un effort pour alléger la fiscalité de ces entreprises en contrepartie d'une association plus étroite à leur rayonnement culturel ou à

leur rayonnement identitaire ou régional. On pourrait tout à fait imaginer que les régions, par exemple, aient la capacité de moduler la taxe professionnelle pour ces entreprises, et on pourrait également imaginer qu'en ce qui concerne la transmission du savoir, il y ait un régime fiscal ou un régime d'allègement des charges sociales qui soit propre à ces entreprises du patrimoine vivant. Il faut là-dessus poursuivre la réflexion.

En ce qui concerne ce qui est fait aujourd'hui, il y a l'utilisation des moyens existants, donc le FISAC³. A ce propos, **Renaud DUTREIL** a réorienté le FISAC afin qu'il puisse soutenir le développement des métiers d'art dans le cœur des villes, avec désormais des subventions pour soutenir les rues thématiques, et en particulier les rues thématiques métiers d'art. Il y a aujourd'hui des subventions qui sont d'ailleurs insuffisamment utilisées, le FISAC est ouvert à toutes les possibilités qui concernent les métiers d'art.

L'APPRENTISSAGE

Pour ce qui est de l'apprentissage, on pourrait dire à monsieur le ministre que c'est le dixième plan sur la création développement de l'apprentissage et qu'il n'y a là rien d'original – On lui avait dit la même chose quand il avait lancé le plan de la création d'entreprise. C'est peut-être le dixième plan sur la création d'entreprise, sauf que là, c'est la première fois que l'on a un tel changement de comportement en France sur la création d'entreprise. Donc, ce n'est pas parce qu'il y a des plans et que ces plans n'ont pas porté des fruits qu'il faut s'arrêter en chemin et ne pas tenter encore une fois de nouvelles expérimentations et de nouvelles propositions.

Renaud DUTREIL est tout à fait convaincu que les concitoyens sont prêts à entendre un discours neuf sur la formation aux métiers et sur l'apprentissage.

On sort d'une période qui a été idéologiquement très identifiée à un seul discours : le discours, assez intéressant d'ailleurs, de l'école de Bourdieu qui expliquait que dans les sociétés modernes, il y avait deux types de savoirs, le savoir dominant et le savoir dominé. Le savoir dominant, ce sont ceux qui comprennent ce qui se passe autour d'eux et qui comprennent à quel point la société est terriblement injuste, et puis le savoir dominé, ce sont ceux qui subissent cette société sans avoir les éléments conceptuels dans leur cerveau, dans leur culture, pour comprendre la façon dont ils sont utilisés.

Cette conception bourdieusienne, qui a son intérêt, a créé une idée fausse qui est la hiérarchie des savoirs, c'est-à-dire un savoir dominant et un savoir dominé. On a parfois le sentiment que cette théorie de la hiérarchie des savoirs a été très bien intégrée dans les comportements. monsieur le ministre ne partage pas cette conception de la hiérarchie des savoirs, il croit au contraire

³ *Fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales*

que le monde dans lequel nous allons, la société de plus en plus complexe vers laquelle nous évoluons, va aller vers la diversité des savoirs, avec des savoirs différents, mais permettant à chacun – et là, on rejoint la thématique de l'égalité des chances – de se frayer un chemin dans la vie professionnelle, dans la vie familiale, dans la vie personnelle ; s'épanouir aussi bien par un des chemins du savoir que par un autre.

Si l'on prend cette théorie de l'équivalence des savoirs, de la diversité des savoirs, à ce moment-là, il faudrait casser cette espèce d'*a priori* que les Français ont sur un certain nombre de filières de formation. D'ailleurs, les résultats montrent à quel point aujourd'hui, la filière de formation via l'apprentissage est une filière de succès, puisque le taux d'insertion professionnelle est très fort, c'est évident, mais bien souvent, les jeunes qui suivent ces formations ont une conception de la vie, une culture générale qui n'a rien à envier à des enfants qui ont suivi la voie de l'enseignement général.

Renaud DUTREIL ne croit pas à cette théorie de la hiérarchie des savoirs avec la nécessité d'engager tous les jeunes vers ce savoir dominant qui conduit au Baccalauréat « mention spéciale ANPE », puis à la licence « mention spéciale ANPE », et puis bien souvent à de l'amertume et à la désillusion, car aujourd'hui, on doit pouvoir se former de façon intelligente. C'est-à-dire en ayant une vision très ouverte et très claire du monde dans lequel on vit à travers différents parcours.

LA RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE

Monsieur le ministre souhaite donc réformer l'apprentissage. Ce matin encore, il lisait dans les journaux, « *il y a des jeunes sans métier et des métiers sans jeunes* ». Cherchez l'erreur ! Cette erreur est typiquement française, elle n'existe pas dans de nombreux pays, pourquoi y a-t-il des jeunes sans métier ? Parce que le système scolaire continue de lâcher dans la nature 150 000 jeunes sans qualification, Luc FERRY le dit bien souvent et il a bien raison de le souligner, cela fait partie des éléments de la réforme de l'Education nationale. Et puis il y a aussi des métiers sans jeunes, la Fédération nationale du bâtiment évalue à 40 000 le nombre d'emplois qui ne sont pas aujourd'hui pourvus, ce qui représente quelque chose en matière de chômage ! Il est donc nécessaire de résoudre cette contradiction française, *jeunes sans métier – métiers sans jeunes*.

Une première consultation sur l'apprentissage a été lancée dès le début du mois de septembre en direction de tous ceux que le sujet intéresse. Les parlementaires ont été extrêmement actifs et ils ont beaucoup interrogé ceux qui participent à cette réflexion sur l'apprentissage, les chambres des métiers ont beaucoup travaillé également, les différentes organisations professionnelles.

Il est sorti de cette consultation un livre blanc sur l'apprentissage qui comporte pas moins de 50 propositions toutes assez concrètes, qui sont le résultat, non point des réflexions personnelles de **Renaud DUTREIL**, mais bien souvent le résultat des réflexions personnelles des professionnels et de tous ceux qui s'intéressent à la question.

Sur le calendrier de la réforme de l'apprentissage, quatre mesures seront incluses dans le projet de loi Fillon qui doit transposer l'accord du 20 septembre sur la formation tout au long de la vie. Cet accord doit donner lieu à une loi, et cette loi comprendra un volet apprentissage, donc avant la fin de l'année. Puis, peut-être par amendements, d'autres mesures législatives nécessaires viendront compléter ces quatre propositions qui seront incluses dans le texte soumis au conseil des ministres.

a) Informer sur la filière de l'apprentissage

L'apprentissage, ce n'est pas uniquement modifier la loi, c'est surtout modifier la foi, c'est-à-dire la capacité qu'ont les acteurs de la société à concevoir cette filière de formation, et pour monsieur le ministre, le sujet le plus important, c'est peut-être celui-là, c'est le premier volet : la communication. C'est l'information des Français sur cette filière de l'apprentissage.

Bien souvent, les gens pensent que l'apprentissage, c'est :

- ♦ le CAP et uniquement le CAP,
- ♦ les métiers pénibles et uniquement les métiers pénibles,
- ♦ l'échec scolaire et uniquement l'échec scolaire.

Voilà de façon un peu caricaturale la vision qu'ont un certain nombre de français de l'apprentissage. Il est évident qu'elle est fautive, on le sait bien puisque, en réalité, aujourd'hui, on peut aller jusqu'au niveau licence, maîtrise, ingénieur par la voie de l'apprentissage, puisque tous les métiers de France et de Navarre sont accessibles aujourd'hui par l'apprentissage, et puisqu'un très grand nombre de jeunes qui ont de vraies capacités suit aujourd'hui des cursus via la filière de l'apprentissage.

Il faut donc améliorer l'information, peut-être en travaillant sur les termes, sur les mots. A la Faculté des métiers de Rennes, les acteurs locaux expliquaient à quel point le terme « faculté des métiers » était plus attractif que le terme « CFA ». Cela fait partie des comportements symboliques, les gens se font des représentations à partir des mots, et c'est ainsi pour beaucoup de choses. Il y a aujourd'hui un fossé entre ceux qui savent, qui connaissent le monde de l'apprentissage, le monde des métiers et ceux qui en sont éloignés et qui sont souvent piégés par ces appellations et en conçoivent des représentations qui ne sont pas exactes.

Il faut travailler sur la représentation et sur l'information. L'information, cela suppose qu'entre la 4^e et la 3^e, qu'à ce moment très important entre 14 et 16 ans, on puisse développer l'information sur les métiers. Ce qui suppose que les métiers rentrent dans le collège ; le collège n'est pas un bunker, il n'y a aucune raison que ceux qui connaissent les métiers, qui les ont vécus, les ont pratiqués pendant toute leur vie ne puissent pas aller dans un collège expliquer à des jeunes ce qu'est leur métier.

C'est le souhait du ministère de l'Education nationale et de son ministre, que le collège puisse s'ouvrir davantage sur une information en direction des métiers. On va voir comment les classes en alternance, donc Luc FERRY a déjà longuement parlé, vont pouvoir ouvrir l'esprit d'un certain nombre de jeunes vers les métiers et élargir cette culture des métiers qui aujourd'hui est très faible. Les enfants connaissent très peu de métiers : les métiers de leur père, de leur mère, Star Academy, footballeur... Les jeunes ne connaissent pas bien les métiers, c'est normal, et c'est au moment où ils ignorent totalement les métiers qu'on leur demande d'en choisir un, c'est évidemment un exercice difficile. Donc ils subissent la pression du milieu, de leur environnement, de leurs parents.

L'image qu'ont les parents de l'apprentissage et de ce qu'ils attendent de l'apprentissage est très différente de ce que les jeunes attendent de l'apprentissage. Il y a une sorte de grand écart. Un test a été réalisé en collaboration avec la SOFRES sur différents mots pour essayer de voir comment les mots représentent la réalité de l'apprentissage ; d'un côté, les parents étaient extrêmement attachés aux termes élèves, étudiants, parce que pour eux, l'apprentissage doit rester un cursus très protecteur de l'enfant dans une ambiance très scolaire. Alors que les jeunes, ce qui les intéresse, c'est le mot alternance qui leur montre une autre façon de se former, plus concrète, plus vivante, avec une relation directe avec des entrepreneurs, des hommes des métiers, etc. On voit bien que les représentations sont un élément très fort de cette réforme.

b) Le « statut » de l'apprenti

Il est également important d'améliorer le « statut » de l'apprenti. De même qu'il y a une diversité des savoirs et une équivalence des savoirs, il faut qu'entre le statut de l'étudiant (même si ce terme ne convient pas parce qu'il n'y a pas de statut de l'étudiant en France) et le statut de l'apprenti, il y ait l'égalité la plus grande.

En France, un jeune qui, à la fin d'un CAP, va avec un maître d'apprentissage, il a un niveau de rémunération à 100 ; s'il fait un second contrat d'apprentissage pour progresser et aller vers le Bac pro, il change de maître d'apprentissage et au lieu d'améliorer sa rémunération, il est moins bien payé. Ce n'est vraiment pas incitatif ! Il faut donc modifier la grille des

rémunérations pour qu'il y ait une progression et que le jeune ait intérêt à aller vers un niveau croissant de formation.

c) Une formation « modularisée »

Renaud DUTREIL souhaite que l'accès à l'apprentissage se diversifie, qu'il n'y ait pas uniquement des jeunes qui sortent de 3^e et qui aient à peu près 16 ans ; qu'il y ait également des gens qui ont eu un premier parcours (universitaire, filière générale, activité professionnelle), que l'on ouvre toutes les portes possibles sur l'apprentissage et que l'on se trouve confronté à une grande hétérogénéité des capacités et des parcours des jeunes.

A partir du moment où des jeunes arrivent de différents horizons, il faut que l'apprentissage en tienne compte, et comment mieux en tenir compte qu'en mettant en place une formation modularisée ; passer du prêt-à-porter au sur-mesure. Un jeune qui a fait un DEUG de lettres modernes, par exemple, et qui a la passion d'un métier d'art, ou un jeune qui a fait un Bac S, pour qui la musique est un hobby et qui se passionne pour la facture d'instrument, il faut pouvoir permettre à ces jeunes qui ont un certain niveau d'avoir un cursus à vitesse rapide, alors que d'autres auront un cursus à vitesse bien plus lente.

Il faut donc mettre en place cette réforme pour que la modularité devienne la règle et le prêt-à-porter l'exception.

d) Les contrats d'apprentissage

Il convient également de veiller à ce que les ruptures de contrats d'apprentissage deviennent moins importantes. Beaucoup de ruptures précoces devraient être évitées. Des médiations vont être mises en place pour que, entre le jeune qui arrive de son monde et le maître d'apprentissage qui a le sein, le dialogue s'améliore afin d'éviter les ruptures de contrats précoces. Il va être mis en place une période hors contrat de 15 jours pendant lesquels les jeunes et les maîtres d'apprentissage pourront se rencontrer, se découvrir, et cette période probatoire donnera lieu éventuellement au contrat d'apprentissage, mais que l'on ne signe pas un contrat sans se connaître.

Un certain nombre de mesures qui visent à améliorer la relation du jeune à ce cursus de l'apprentissage, qui est vraiment le cursus de la réussite parce qu'il réunit les deux ingrédients aujourd'hui nécessaires :

– la voie diplômante, et il faut que ce soit de plus en plus une voie diplômante et que l'horizon soit le Bac pro,

– que la modularité des parcours permette que la filière apprentissage soit accessible à un plus grand nombre de jeunes.

e) Les entreprises et l'apprentissage

Il faut améliorer tout ce qui touche à l'apprenti et puis penser aussi à l'entreprise. Aujourd'hui, accueillir un apprenti est une charge financière lourde pour les très petites entreprises. C'est particulièrement vrai dans le secteur des métiers d'art où les ressources ne sont pas forcément très importantes.

Il convient de réfléchir à la TPE, la très petite entreprise qui forme. Ceux qui font l'effort de former, notamment lorsqu'il s'agit de très petites entreprises, devraient pouvoir bénéficier d'un soutien financier peut-être plus substantiel. Ce point est encore en phase d'étude et une mission a été confiée à quatre inspections générales sur ce point.

f) Le financement de l'apprentissage

Une réflexion doit également être conduite sur tout le problème du financement de l'apprentissage. Il y a 1,5 milliard d'euros collectés au titre de la taxe d'apprentissage et il y a 3 milliards d'euros qui sont consacrés en France à l'apprentissage. L'argent est là, il est assez abondant et il y a nécessité de regarder cela de plus près afin que cela fonctionne de manière plus opérationnelle et qu'il y ait moins d'argent dispersé.

A l'issue de son exposé sur les différents axes de cette réforme de l'apprentissage, **Renaud DUTREIL** souligne l'importance qu'il accorde au lien très fort qu'il y a entre l'apprentissage et la création d'entreprise.

Dans les règlements des corporations au Moyen-Âge, une règle prévalait pour toutes les corporations, c'était que tout apprenti deviendrait un jour maître. C'est-à-dire qu'il y avait une sorte de débouché naturel, systématique et universel vers la création d'entreprise. Un compagnon était un entrepreneur, un créateur d'entreprise.

A cette époque, il existait un système qui était à mille lieues de la conception du salariat ; le salariat est une invention de la société industrielle, il est né au XIX^e siècle, il n'est pas certain que le salariat soit le support normal du travail dans les siècles à venir. Le salariat correspond à une phase de l'histoire liée à la grande industrie, à l'industrie manufacturière, à la séparation du capital et du travail, à la rationalisation du capitalisme. Le système capitaliste évolue, il n'est pas dit que demain ne verra pas une économie postcapitaliste dans laquelle capital et travail seront réconciliés, tout simplement parce que la production sera une production de matière grise et que chaque individu sera lui-même le producteur de l'économie.

Ce monde de l'artisanat, et en particulier le monde de l'artisanat d'art est un formidable modèle économique qu'il faut diffuser au-delà des frontières

des métiers d'art. Demain, de plus en plus, dans cette économie de l'intelligence et de la matière grise, les gens voudront travailler comme des artisans ; Ils voudront à la fois être propriétaires de leur travail, c'est-à-dire s'approprier leur production, ils voudront aller vers la responsabilité, notamment vers le fait d'être des entrepreneurs ou des « intrapreneurs », et ils voudront de plus en plus développer des échanges sur la base de leurs propres savoir-faire et non plus uniquement sur la base de la rentabilité économique, de la marchandisation de l'économie, de tout ce qui a été dénoncé à juste titre depuis un certain nombre d'années dans l'évolution du modèle capitaliste contemporain.

Le secteur des métiers d'art est un vrai secteur économique qu'il faut soutenir, qu'il faut développer, qui est passionnant, qui a une excellente image chez les jeunes, qui est donc très attractif et qui peut être la figure de proue de l'ensemble de l'artisanat.

C'est également la matrice d'un modèle économique qui, après avoir été disqualifié par la loi des rendements croissants, les économies d'échelle, l'industrie manufacturière, la grande époque de l'industrie qui croissait avec des entreprises de plus en plus grandes, est extrêmement prometteur et fécond en matière de reconstruction de l'économie. C'est-à-dire que c'est peut-être à partir des métiers d'art que l'on peut repenser l'économie de demain. **Renaud DUTREIL** pourrait en dire autant des professions libérales qui ont un modèle un peu voisin avec beaucoup de responsabilités, d'autonomie, de liberté, qui privilégient la création, la matière grise, etc. Mais, avec ces secteurs, il convient d'élargir la réflexion et sans doute ce colloque le permet-il également.

Sur ce sujet, **Renaud DUTREIL** travaille étroitement avec les régions dans la perspective de la décentralisation qui est la main tendue à la responsabilité des régions dans le développement des métiers d'art, et plus largement du développement économique. Bien évidemment, cette réflexion sur l'apprentissage est conduite de façon très étroite avec les acteurs des régions qui s'intéressent de très près à cette question.

Renaud DUTREIL remercie l'assemblée de son écoute attentive et propose de répondre à quelques questions.

*

*

*

ÉCHANGE AVEC LA SALLE

▪ **Etienne DULIN** (délégué SEMA) s'adresse à monsieur **DUTREIL** qui a parlé des régions et qui a attaché une grande importance à la future liste des métiers. Chaque région a ses artisans spécialistes et monsieur **LOOS** a tout à l'heure insisté sur les programmes régionaux. Le danger, c'est que n'appartenant pas à une région, quand ce n'est pas dans la spécialité même, toutes les aides disparaissent. Au niveau de cette régionalisation, il faut faire attention à la protection du savoir.

Il propose par exemple, lorsqu'une région se spécialise ou emmène des industriels d'une corporation, que tous les artisans de ladite corporation, par le biais du fichier, soient tous invités.

Renaud DUTREIL reconnaît que c'est l'un des écueils de la décentralisation. Tout le gouvernement est partisan de décentraliser, c'est-à-dire de rapprocher la décision du citoyen, mais il n'en reste pas moins qu'il y a aussi un espace pour des politiques nationales. Lorsqu'il s'apprête à décentraliser le FISAC, dont une part importante va être confiée aux conseils régionaux le 1^{er} janvier 2005, **Renaud DUTREIL** veille toutefois à conserver une partie de cette enveloppe pour des politiques nationales parmi lesquelles figure le soutien aux métiers d'art.

Si l'on veut soutenir les Journées des métiers d'art qui auront lieu en octobre 2004, et **Renaud DUTREIL** souhaite que ces journées puissent être consacrées en grande partie aux jeunes, et notamment à toutes les formations qui existent en matière de métiers d'art, il faut que l'Etat lui-même puisse garder des outils d'intervention. Il faut également veiller à ce qu'il y ait une bonne coopération entre les régions et que, lorsqu'une région développe un programme, les autres régions puissent participer à ces opérations, notamment lorsqu'elles sont tournées vers l'extérieur. **François LOOS** a dû expliquer à quel point aujourd'hui le gouvernement tient à ce qu'il y ait davantage de clarté dans les interventions en matière de soutien au commerce extérieur. Si tout le monde fait la même chose, c'est une déperdition d'énergie et il faut essayer de développer la coopération interrégionale sur ce point-là.

*

*

*

▪ **Hélène FARNAULT** (mission des métiers d'art, ministère de la Culture) trouve magnifique l'enthousiasme de monsieur DUTREIL et le partage sur de nombreux plans. Cependant, elle est étonnée de constater que certains bruits qui ont commencé à courir ont été confirmés aujourd'hui par monsieur le ministre et elle se fait l'écho des maîtres d'art et de quelques membres du Conseil. Monsieur DUTREIL a parlé de coopération avec le ministère de l'Education nationale et avec d'autres, mais il n'a pas parlé de coopération, de collaboration et de concertation avec le ministère de la Culture. Par ailleurs, la mission des métiers d'art du ministère de la Culture n'a pas été associée à la réflexion concernant le titre de maître artisan d'art.

Il est regrettable que la présidente de l'association ne soit pas présente aujourd'hui, aussi Hélène FARNAULT se fait son porte-parole pour dire d'une part que c'est un peu préjudiciable, d'autre part, qu'il existe déjà un certain nombre de titres (maître artisan, maître d'art), qu'il existe par ailleurs un conseil des métiers d'art avec 30 membres professionnels dont M. Pierre CHEVALIER et M. Gérard DESQUAND.

Hélène FARNAULT est étonnée que le conseil n'ait pas été concerté ni associé à cette réflexion et que son avis n'ait pas été sollicité. Si cela avait été le cas, le conseil aurait immédiatement indiqué que les appellations « maître d'art » et « maître artisan d'art » créent la confusion, que le titre de maître d'art n'est pas encore particulièrement bien assis, que le ministère de la culture y travaille depuis 1994, qu'il y a probablement dans l'assistance quelques maîtres d'art. Aussi elle aimerait avoir davantage d'informations sur le sujet.

Renaud DUTREIL explique que la préparation de ce projet a fait l'objet d'une collaboration entre différents ministères, et le ministère de la Culture a été bien évidemment informé. Mais il n'y a pas de concurrence entre ce titre de maître d'art et le titre de maître artisan d'art. Il y a 800 000 artisans en France, tous peuvent prétendre au titre de maître artisan. Il s'agit simplement de décliner à l'intérieur de ce titre de maître artisan qui existe, une mention « maître artisan d'art ». Il s'agit bien de rester dans une politique de soutien à l'artisanat. Les artisans aujourd'hui se segmentent de plus en plus, et c'est la preuve d'ailleurs de leur capacité à répondre à l'évolution de l'économie. Ils se segmentent et, en se segmentant, ils cherchent à être plus visibles dans leurs particularités.

Parmi les 800 000 artisans, certains sont des artisans d'art. Il s'agit simplement de mettre le droit en accord avec la réalité ; il est important pour le consommateur que les artisans d'art puissent être reconnus. Il faut que le consommateur soit informé et qu'il puisse être sûr que ce qu'il trouve dans la boutique, dans l'atelier ou dans un centre d'exposition réponde à des critères de métier. Il est très important que cette élite des maîtres d'art qui est peu nombreuse, ne préjudicie pas au fait qu'un plus grand nombre d'artisans en France mérite d'être distingué vis-à-vis du consommateur.

Outre le soutien à ces artisans, ce qui intéresse **Renaud DUTREIL** en créant ce titre de maître artisan d'art, c'est aussi la bonne information du consommateur. On voit bien que le tourisme s'appuie de plus en plus sur les métiers d'art. Il est très important que le touriste flamand qui découvre la route des métiers d'art et qui trouve des objets à vendre dans tel et tel espace de commercialisation, puisse être sûr que ces produits-là ont été fabriqués par des artisans français, sur place, avec tous les savoirs qui sont liés à cet artisanat.

▪ Dans l'esprit d'**Hélène FARNAULT**, il n'y a pas de concurrence au niveau du titre, mais elle pense que cela crée une confusion au niveau d'un plus large public et qu'il aurait peut-être fallu réfléchir à autre chose. Mais le problème n'est pas tellement là, ce n'est pas grave. Par ailleurs, il est vrai que le titre de maître d'art est très élitiste et très confidentiel, et depuis 1996, le ministère de la Culture a veillé à développer des dispositifs régionaux dans lesquels interviennent des artisans d'art qui ne sont pas maîtres d'art, mais qui sont très reconnus pour leur excellence et la qualité de leur savoir-faire, et on ne peut pas les nommer parce que le titre est relativement réservé.

Renaud DUTREIL pense que les arguments d'**Hélène FARNAULT** confortent la proposition.

▪ **De la salle** (délégué SEMA – Gard) – L'âge arrivé de la retraite, cet artisan d'art relieur doreur s'est mis au service des enfants. En effet, il fait de l'itinérance dans les collèges et dans les classes de 4^e et de 3^e aux fins de faire découvrir son métier. De façon à rendre la chose attractive, il fait des démonstrations de dorures du XVII^e à la feuille d'or en direct et l'aspect spectaculaire incite les enfants à beaucoup de curiosité. Il pense qu'il faudrait essayer de trouver une solution pour que des artisans, témoins de leur temps et de leur passé, mais aussi de leur métier, puissent de façon utile et bénévole, faire cette démarche auprès des enfants. Dans le département du Gard, la démarche a tellement de succès que par ellipses successives, il donne maintenant des conférences à Pékin, à Moscou, à Tunis... un petit peu partout, et il se réjouit de s'associer au travail de la SEMA dans la mesure de son maigre temps disponible.

Monsieur le ministre a fait allusion au fait que l'Education nationale n'était plus une vieille dame frileuse, cet artisan d'art peut le confirmer, au moins pour le département du Gard où l'ensemble du corps enseignant, y compris parfois pour les classes de CM2, reçoit parfaitement ce message. Les artisans retraités pourraient trouver là une superbe vocation complémentaire.

Renaud DUTREIL estime les applaudissements parfaitement mérités pour ce type d'initiative, et il croit absolument qu'il faut les développer et les soutenir. Une association, « L'outil en main », accomplit également un travail très intéressant pour que les jeunes puissent découvrir les métiers à travers des artisans. Monsieur le ministre souhaite conforter cette évolution et il est convaincu que la double activité fait partie des vraies révolutions sociales. Dans un projet de loi qu'il est en train de préparer sur les nouvelles

formes d'activités professionnelles, il espère développer deux statuts ou deux supports nouveaux pour les retraités :

→ que l'artisan retraité puisse avoir une activité de tuteur d'un jeune dans une entreprise. Il faut que cette activité soit indemnisée, mais il ne faut pas non plus que cette indemnisation pénalise les droits à la retraite de l'artisan ;

→ que l'artisan retraité puisse accompagner un repreneur. Aujourd'hui, les artisans partent à la retraite et mettent la clef sous la porte du jour au lendemain. On pourrait imaginer que pendant trois ans, un artisan accompagne son repreneur. La valeur de l'entreprise qu'il transmet, c'est sa connaissance des clients, sa connaissance de l'outil de travail et du métier, c'est sa connaissance du marché.

Cette transition en douceur, il faut vraiment la développer dans tous les aspects nouveaux de la société. Il faut arrêter d'avoir des ruptures brutales entre telle et telle phase de sa propre vie, mais avoir des évolutions en sifflets qui permettent d'avoir à la fois sa retraite à taux plein et une activité qui sera peut-être partielle, mais qui apportera quelque chose à la société sur le mode de la transmission du savoir-faire. Il faut stopper cette déperdition considérable de savoirs qui est liée à l'inactivité. La retraite ne doit pas être synonyme d'inactivité, ce doit être une autre forme d'activité correspondant à une autre période de la vie. Ce qui vient d'être exposé va dans le bon sens et **Renaud DUTREIL** est prêt à soutenir toutes ces initiatives.

*

*

*

▪ **Philippe BODARD** (luthier, délégué SEMA – Doubs) explique qu'il a participé, il y a quelques années, avec d'autres luthiers, à la préparation du nouveau DMA lutherie qui est préparé à l'école de lutherie de Mirecourt. Il avait été décidé que deux ans de formation, c'était beaucoup trop court, aussi ils ont imposé une année supplémentaire obligatoire de mise à niveau. Il leur a même été demandé une année supplémentaire pour la restauration, dont une quatrième année.

Il y a une différence entre l'ancien DMA et le nouveau. L'ancien DMA était préparé en 5 ans : seconde, première, terminale qui préparaient un BT Lutherie, ensuite deux années supplémentaires en DMA. **Philippe BODARD** aimerait savoir comment était préparé ce DMA aujourd'hui dans les lycées professionnels.

Renaud DUTREIL juge cette question beaucoup trop savante pour son niveau de compétence. Toutefois, il propose à monsieur BODARD de lui formuler et de lui laisser ses coordonnées afin qu'il puisse lui apporter une réponse précise et technique.

On voit bien qu'il y a une exigence générale d'élévation du niveau de formation, notamment dans les métiers d'art. On ne peut pas « lâcher » quelqu'un s'il n'a pas eu un certain temps de formation, et la modularité des parcours doit être aussi une réponse pour permettre à des jeunes d'aller à vitesse variable vers les diplômes les plus élevés possible. Il y a un grand intérêt à essayer d'emmener un certain nombre de jeunes au-delà du niveau CAP le plus souvent possible.

*

*

*

▪ **Danielle LE GOFF** (Fédération nationale des ateliers d'art) revient la double activité du professionnel et du professorat. A son avis, c'est aujourd'hui quelque chose de très important. Toutefois, il y a des professionnels qui sont chargés d'enseignement dans certains établissements, mais qui ne sont jamais assurés de la pérennité de ce poste. A long terme, il peut y avoir des dérives, c'est-à-dire des gens qui peuvent occuper ces postes au prétexte qu'ils ont certains diplômes que n'ont pas ces professionnels, et il y aura une déperdition de savoir-faire, et notamment de savoir-faire du métier. L'enseignement donné par un professionnel est indispensable pour les étudiants et pour les élèves.

On retrouve là encore cette notion de biactivité ou de pluriactivité, et il faut veiller, notamment dans le secteur de l'artisanat et de l'artisanat d'art en particulier, que ceux qui enseignent aient pratiqué, puissent non seulement dispenser un savoir théorique, mais en plus avoir une expérience. **Renaud DUTREIL** est partisan de la multiplication des statuts pluriels. De plus en plus, il est nécessaire d'avoir une gamme d'outils juridiques qui soit au service des gens et non pas les gens au service de conceptions juridiques toujours très fertiles, et que la loi devienne vraiment un outil au service de chacun. Il est de plus en plus nécessaire que des gens qui, par ailleurs, continuent une activité, forment et transmettent les savoirs, mais ils ne faut pas qu'ils en soient pénalisés, et *a contrario*, veiller à ce que ceux qui forment soient bien des gens qui aient pratiqué les métiers qu'ils enseignent.

Isabelle EMMERIQUE précise que c'est exactement son cas puisque, à la fois, elle exerce une activité professionnelle et elle enseigne à l'ENSAAMA, mais pour se titulariser, il lui faut demander sa titularisation, elle sera alors reprise en tant que fonctionnaire sans tenir compte de son

expérience professionnelle, c'est-à-dire qu'elle redeviendra un enseignant débutant et son salaire sera diminué de 30 %.

Renaud DUTREIL pense que cette notion de validation des acquis professionnels, qui est un concept assez nouveau et très fort, devrait se développer dans le secteur des métiers d'art. S'il y a un secteur où elle a du sens, c'est bien celui-là. L'exemple qui vient d'être cité montre bien que les règles sont souvent très éloignées de la réalité, et dans tous les secteurs, il faut adapter les règles à la réalité et non pas l'inverse.

*

*

*

▪ **Charles-Adrien BUENO** (délégué SEMA) propose deux thèmes de réflexion :

Monsieur BAQUÉ a expliqué tout à l'heure la volonté du ministère de développer, outre le côté technique, le côté culturel dans la création. Par ailleurs, il a été dit que de plus en plus les sections « céramique » fermaient dans les écoles de Beaux-Arts. Comment peut-on concilier ces deux choses en même temps ?

Monsieur DUTREIL a dit tout à l'heure qu'il y avait des jeunes sans métier et des métiers sans jeunes, malgré toutes les formations. La preuve est faite qu'on ne choisit pas un métier parce qu'il existe des formations, mais aussi par goût. Star Academy a créé toute une génération de jeunes qui veulent être chanteurs, tout le monde veut chanter aujourd'hui et tout le monde veut être acteur, mais comment faire pour que certains jeunes aient le goût, l'envie d'entrer dans la céramique, dans la laque, dans tous ces métiers ? Qu'est-ce que l'on peut faire et qu'est-ce que l'on fait ? Sans oublier que souvent le public n'est pas informé et s'il y avait quelque chose dans ce domaine, le public lui-même aurait du goût pour l'objet céramique, pour l'objet laqué, etc.

Renaud DUTREIL pense que, encore une fois, il faut faire preuve d'imagination. On pourrait nommer à la direction des programmes de TF1 un artisan d'art, ce serait peut-être une solution, mais il n'est pas certain que l'on atteigne cet objectif : « Métiers d'art Academy ».

En tout cas, on peut quand même considérer que la curiosité des concitoyens augmente, elle va dans le bon sens. Le sens de l'histoire, c'est un intérêt croissant pour ces métiers qui allient tout ce qu'un être humain est capable de faire en matière de créativité et en restant dans un univers matériel de la réalisation, du concret, etc. Aujourd'hui, les Français sont de plus en plus cultivés, on est passé d'un consommateur un peu étriqué avec uniquement la conception de l'usage du bien et du prix du bien, à un consommateur global de

plus en plus capable d'intégrer une dimension autre de la consommation : la culture, la symbolique, l'affectivité...

La communication, c'est quelque chose d'assez compliqué, il y a des modes. Il y a deux ans, c'était la « femme flic », dans toutes les séries, les héros étaient des femmes policières. Maintenant, c'est Star Academy, le jeune homme ou la jeune fille chanteuse. Il faut aussi faire preuve d'imagination et trouver de nouveaux supports. Les Journées des Métiers d'art sont un bon succès. En octobre 2004, elles auront un rayonnement tout à fait particulier, il faut pouvoir mobiliser les régions qui ont un intérêt majeur à ce que leur identité s'incarne dans ces métiers – certaines régions sont très en avance sur ce point –, il faut pouvoir créer des héros à la télévision. Aucune société ne peut se mettre en branle, ne peut évoluer si ses valeurs ne s'incarnent pas dans des hommes et des femmes. Il faut donc créer des héros qui soient visibles.

Renaud DUTREIL souhaite que de plus en plus de héros de la société française soient des artisans ; il y a en a déjà un grand nombre qui sont connus, qui ont accédé à la notoriété, mais il faut les valoriser. Dans quelque temps, le ministère va apporter une modeste contribution à la réalisation d'un dictionnaire des métiers d'art avec les 250 métiers d'art qui vont être officialisés et qui sera parrainé par une centaine d'écrivains, de philosophes, de sociologues, de gens qui sont dans l'univers de l'esprit. Il est très important que ces deux univers puissent se féconder mutuellement. Erik ORSENNA (Académicien, conseiller d'Etat, écrivain, romancier) qui va patronner la réalisation de cet ouvrage est passionné par l'artisanat de marine. Ces deux univers qui sont deux univers de la qualité, du travail bien fait, du soin, de la capacité de s'exprimer, ont vocation à travailler de plus en plus étroitement ensemble, et il est nécessaire que les métiers d'art soient portés par des gens qui ne sont pas dans l'univers des métiers d'art, mais qui en sont les administrateurs ou les disciples, qui sont fascinés par tout ce que cela représente en termes de civilisation et d'espoir aussi pour l'économie.

Renaud DUTREIL n'a pas parlé de la céramique, mais c'est le problème des sections à petits effectifs pour lesquelles il est très difficile d'organiser leur survie, mais leur survie passe probablement par un travail interrégional plus important. Il est évident que si chaque région crée des micro-sections, la tentation sera assez rapidement de les fermer faute d'effectif suffisant. Au niveau interrégional, il faut arriver à développer des sections très ciblées, très particulières, mais qui puissent, grâce à une assiette interrégionale, recruter davantage de jeunes.

*

*

*

▪ **Jean-Luc LEROUX** (proviseur du lycée professionnel François Clouet à Tours) était ouvrier, il avait une entreprise et il est devenu par goût et par envie « transmetteur de savoir ». Maintenant, il dirige un lycée professionnel avec des secteurs de métiers d'art, notamment au niveau de la mode dont on a peu parlé. Tous ceux qui sont là aujourd'hui aiment leur métier, ils aiment le métier. Monsieur le ministre a beaucoup parlé de l'apprentissage et très peu des lycées professionnels.

Les jeunes viennent dans ces établissements soit par goût (c'est une minorité), soit parce qu'ils n'ont pas d'autre choix (c'est la majorité). Certains arrivent en disant qu'ils viennent au lycée Clouet parce que c'est « un bon lycée ». « Que voulez-vous faire ? — Je ne sais pas, n'importe quoi du moment qu'il y a une place ». Belle motivation !

Même problème pour l'apprentissage. Comment motiver les jeunes pour les métiers ? C'est vrai que depuis des décennies, les entreprises viennent dans les lycées et les collèges pour monter leur savoir-faire. Ce n'est pas suffisant ! Ils viennent parler ; il faut qu'ils viennent montrer. La différence est là. Si les entreprises, si les ouvriers d'art, les artisans d'art viennent montrer leur métier dans les collèges ou dans les lycées, il sera possible « d'attirer le client ».

Jean-Luc LEROUX demande à monsieur le ministre quel statut propose-t-il pour les élèves de lycées professionnels qui, eux, n'ont que le statut de lycéen et rien d'autre. Sachant qu'en concurrence par rapport à eux, l'apprenti est rémunéré et a les années de formation qui comptent pour la retraite. Maintenant que la retraite est un petit peu éloignée, que pense faire monsieur le ministre pour les élèves de lycées professionnels ?

Renaud DUTREIL va faire une réponse d'une totale hypocrisie puisqu'il va immédiatement renvoyer le problème au conseiller du ministre de l'Education nationale dont c'est la compétence... Toutefois, on peut tout à fait imaginer le développement des CFA en lycées professionnels, c'est une voie intéressante à explorer. C'est un peu comme pour les statuts du travail, il faut ouvrir les systèmes et qu'ils s'entrecroisent. Renaud DUTREIL ne trouverait pas anormal que des jeunes apprentis rejoignent un lycée professionnel ou un lycée d'enseignement général parce qu'ils auront acquis des modules dans leur CFA, tout cela lui convient parfaitement, il est plutôt adversaire des modèles hyper cartésiens qui finalement créent des filières ghetto. Tout ce qui peut permettre à ces filières de dialoguer entre elles à travers des passerelles lui paraît aller dans le bon sens.

Sur la motivation, et ça, Luc FERRY est très déterminé là-dessus, développer l'ouverture aux métiers dans les collèges est vraiment quelque chose d'essentiel. Il y a les classes en alternance qui sont évidemment une très bonne réponse, on pourrait aussi développer les stages découverte. Par exemple, en Alsace Moselle, les stages découverte sont très importants dans les établissements scolaires, c'est une région où cela fonctionne plutôt bien. On pourrait imaginer, de la 6^e à la 3^e, 10 journées dans la vie de l'enfant qui soient

des journées passées en découverte des métiers en entreprises, dans des ateliers. Tout cela est aujourd'hui sur le point d'être mûr et il est très important de constater que le monde enseignant soutient maintenant de plus en plus cette démarche d'ouverture et ce rapprochement est aujourd'hui très fécond.

Pierre BAQUÉ ne répondra pas au chef d'établissement qui vient de parler, il lui propose simplement de venir le voir au Cabinet où lui-même et d'autres conseillers le recevront pour étudier la question.

En revanche, il voulait rebondir sur l'intervention de M. Robert LEYDET qui est relieur et qui va dans les établissements parler de son métier et susciter vraisemblablement des vocations. Son intervention tombe à point dans la mesure où dans le projet de rénovation très avancé de la classe de 3^e, qui est la classe de transition entre le collège et le lycée, entre la fin de la scolarité obligatoire et l'époque où les élèves vont faire des choix, six heures sont consacrées à ce que l'on appelle « la découverte professionnelle ». C'est une très grande nouveauté et sans doute qu'à partir de ce moment-là, les interventions bénévoles de cet ordre-là et qu'il faut continuer à encourager, cette transmission des savoirs et de la passion va trouver un cadre institutionnel qui arrive à un bon moment pour répondre à des questions posées depuis longtemps.

*

* *

▪ **Alain ROUILLARD** (maître verrier – Loire-Atlantique) représente les professionnels des métiers d'art de la chambre des métiers de Loire-Atlantique, l'organisation nationale professionnelle des maîtres verriers pour la formation initiale et continue, ainsi que la CAPEB pour la commission nationale des maîtres verriers et le groupe patrimoine national.

Il y a eu beaucoup d'intervenants de qualité et il s'est dit beaucoup de choses, **Alain ROUILLARD** voudrait parler au nom des artisans et des réalités de terrain. Tout d'abord, le titre de ce colloque, « Construire l'avenir économique des métiers d'art » lui apparaît très opportun, étant lui-même artisan d'art, animant un atelier d'une douzaine de salariés, l'économique est bien le souci quotidien des artisans d'art.

Par ailleurs, on ne peut parler d'économie sans parler de marché. Parmi les marchés qui sollicitent les savoir-faire des métiers d'art, il y a ceux du patrimoine. On en a parlé effectivement, mais peut-être pas suffisamment par rapport au poids que cela représente. On peut dire aussi qu'une grande part de tous les métiers d'art sont issus des savoir-faire hérités du bâti ancien, de son aménagement et de sa décoration. Par ailleurs, les chiffres disent que l'entretien, la conservation restauration du patrimoine, c'est 40 % de l'activité

des artisans pour la décennie à venir. Ce n'est pas rien ! La proposition d'Alain ROUILLARD à cette première remarque serait de parler systématiquement de métiers d'art et du patrimoine, ce qui aurait pour intérêt de repositionner ces métiers avec la réalité de l'économie de marché.

Son deuxième propos portera sur la formation. Tout d'abord, une réalité de terrain : Aujourd'hui, de nombreux ateliers cherchent des techniciens qualifiés qu'ils ne trouvent pas. Monsieur le ministre l'a souligné, c'est vrai dans tout l'artisanat, mais particulièrement dans les métiers d'art. En face, nous trouvons tous azimuts, des formations privées, publiques, longues, courtes ; de nombreux examens (CAP, BMA, DMA) sont obtenus tous les ans sans que cette situation n'évolue. Un premier constat, on utilise beaucoup d'argent, on perd beaucoup d'énergie pour une efficacité incertaine.

Les artisans constatent ensuite que la compétence de l'apprenti et son insertion professionnelle ne sont pas toujours au centre du dispositif de beaucoup de formations. Enfin, la concertation avec les institutions représentant les professionnels qui connaissent bien le marché et ses besoins n'existe que trop peu.

Pour prendre un exemple, les chiffres de 2002 pour les vitraillistes disent que 71 CAP ont été attribués ; 17 jeunes seulement étaient présentés par des professionnels, les autres provenaient de diverses formations : quelques formations publiques, mais beaucoup de formations privées, avec des examens passés dans diverses structures accueillant le plus souvent les impétrants en candidats libres. Le CAP ainsi utilisé pour valoriser des formations dont on ne peut pas tellement vérifier la qualité et qui ne font souvent vivre que les formateurs, se trouve totalement banalisé par les jeunes diplômés. Après quelques jours d'essais dans les ateliers, ils rejoignent les rangs des demandeurs d'emploi. Voilà une réalité de terrain !

Alain ROUILLARD rappelle que les métiers d'art sont aussi et avant tout des métiers de rigueur et de technicité, et que les professionnels reconnus restent les mieux armés pour transmettre les savoir-faire. Pour éviter ce gâchis dû à un manque de structuration évident, voici quelques propositions :

- Il serait souhaitable que les organisations structurées représentant les professionnels des métiers d'art soient *systématiquement* impliquées dans les formations ;
- Que l'on favorise la formation en alternance avec l'intervention systématique des artisans d'art dans l'enseignement technologique et celui de la pratique professionnelle ;
- Que l'on regroupe au niveau national ces métiers à faible effectif là où il existe une structure métiers d'art efficace ;
- L'âge moyen des artisans en France est élevé, des départs massifs en retraite sont prévisibles, les professionnels des métiers d'art et du patrimoine redoutent que si la transmission de certains savoir-faire ne se fait

pas maintenant de façon rigoureuse et professionnelle, ils soient perdus à tout jamais et qu'à très court terme, il ne soit plus possible de répondre aux besoins de notre prestigieux patrimoine, ainsi qu'aux attentes des jeunes en voie d'insertion qui sont pourtant très attirés par les métiers d'art ;

– Mettre les organisations d'artisans d'art au service de l'Administration pour travailler tous ensemble.

Renaud DUTREIL indique qu'à partir du 1^{er} janvier, va s'appliquer la partie de la loi initiative économie qui a un volet sur la transmission d'entreprise très important. La fiscalité va fortement baisser au 1^{er} janvier pour la transmission des outils de travail et des entreprises. Par exemple, aujourd'hui, la transmission d'un outil de travail de moins de 300 000 € est bien souvent lié à une fiscalité insupportable par le repreneur qui n'a pas toujours les moyens pour payer l'impôt. Il n'y aura plus aucun euro de fiscalité à moins de 300 000 € de transmission d'actif. De même, la taxation des plus-values de cession qui est un impôt lourd, 26 % des plus-values réalisées par l'artisan dans la valorisation de son entreprise, va passer à 0 % à partir du 1^{er} janvier dans 80 % des transactions. 2004 est une année où le régime fiscal de la transmission d'entreprise change du tout au tout et dans des conditions vraiment de nature à permettre la reprise par des jeunes. Par ailleurs, les remarques qui ont été faites sur l'apprentissage font partie du débat.

Renaud DUTREIL remercie l'assistance du très vif intérêt témoigné à ce sujet, le sien n'est pas moins important, et précise que toutes propositions et suggestions sont les bienvenues.

*

*

*

LA FONCTION FORMATRICE DE L'ENTREPRISE MÉTIERS D'ART MÉRITE-T-ELLE D'ÊTRE DÉVELOPPÉE ?

Animateur : Raymond ESCOBAR – Ateliers d'Art de France

La fonction formatrice de l'entreprise métiers d'art mérite-t-elle d'être développée ? **Raymond ESCOBAR**, homme d'atelier, répondra oui d'emblée, mais ce thème mérite d'être développé. Pour ce faire, il passe la parole à Pascal PORTE, directeur du CFA de l'ameublement « La Bonne Graine », assisté d'Arnaud SEIGNEUR, chef d'entreprise.

I. L'APPRENTISSAGE : UNE FORMATION EN ALTERNANCE QUI A FAIT SES PREUVES

Pascal PORTE, directeur CFA de l'ameublement « La Bonne Graine » – Bien avant les bâtisseurs de cathédrales, les apprentis existaient déjà. Ils dépendaient et étaient sous les ordres des compagnons, et depuis la nuit des temps, les savoirs se sont perpétrés justement par l'apprentissage ; les écoles n'existaient pas et il fallait bien former la relève.

Si au XIX^e siècle, l'apprentissage était synonyme de corvées et de coups de pied aux fesses, cela n'a plus cours aujourd'hui, et heureusement ! Aussi, il est regrettable que ce cliché reste continuellement dans la mémoire des parents ; il faut vite changer cette image.

Par l'apprentissage, les jeunes sont directement plongés dans le milieu de l'entreprise, ils apprennent à se lever le matin – ce qui est très important pour certains – prennent conscience de ce qu'est une responsabilité, un patron, un client et la vie de l'entreprise. Partant de ce constat, ils sont à même de comprendre et d'apprécier leur travail. Toute tâche effectuée en entreprise est directement liée à une commande, donc à un client et aussi à un chiffre d'affaires.

Ils vont au CFA pour apprendre la théorie, la pratique et certaines techniques utilisées en entreprise, indispensables à la maîtrise du métier ; **Pascal PORTE** parle bien entendu des métiers d'art qui exigent, selon les trois éthiques *réparation restauration conservation*, des techniques et des coups de main bien spécifiques.

Aujourd'hui, **Pascal PORTE** représente le CFA de l'ameublement dit « La Bonne Graine » qui est géré par la chambre d'apprentissage des

industries de l'ameublement. Il a été fondé en 1866 par l'Impératrice Eugénie et forme près de 600 jeunes à 13 métiers dont 12 métiers d'art. A ce jour, il a formé plus de 27 000 apprentis ; Pascal PORTE et son équipe en sont fiers et ils font tout pour que cela continue avec les moyens dont ils disposent.

La Bonne Graine forme aux métiers du bois, en ébénisterie, tapisserie, dorure à la feuille, restauration de tapis, de tapisseries, encadrement d'art, dessinateur industriel d'ameublement et le métier d'emballer professionnel, qui n'est pas un métier d'art, mais qui est très important puisque c'est la personne qui fait voyager les œuvres d'art. C'est un métier de caisses et de menuiserie.

Tous ces métiers et ces savoir-faire sont dispensés d'une part au CFA, mais la partie quasiment la plus importante pour **Pascal PORTE** est celle qui est dispensée chez le maître d'apprentissage et les artisans. Trop souvent, l'apprentissage fait apparaître le CFA, l'apprenti, on ne parle pas suffisamment des maîtres d'apprentissage qui donnent énormément de leur temps pour former les futurs professionnels. Accueillir un jeune dans une entreprise n'est pas chose facile. Il faut se soumettre aux exigences de la sécurité du travail et autres contraintes administratives. Il faut instaurer un relationnel étroit avec le centre de formation. En fait, il faut le vouloir profondément. **Pascal PORTE** en profiter pour remercier les maîtres d'apprentissage.

Si dans les trois dernières décennies l'apprentissage a changé, et en bien, il faut admettre que l'on peut être parfois déconcerté par les nouveaux référentiels pédagogiques. En effet, s'il est bien de dispenser des cours de mathématiques, de français, de VSP, de langues, ajouter au cours de dessin d'art les technologies du métier et l'histoire de l'art, il n'en est plus de même avec les cours d'histoire géographie, d'EPS, et bientôt de secourisme.

Bien sûr, chaque matière a sa valeur, mais multiplier le nombre de cours vient à l'encontre de ce qui fait la force de l'apprentissage, c'est la formation professionnelle. Il faut diriger davantage les apprentis sur le côté professionnel de la formation, cibler concrètement les besoins des entreprises, des marchés et des maîtres d'apprentissage.

Sur 15 ans, les cours professionnels ont été élagués de près de 30 % pour y ajouter des matières de plus en plus générales qui, malgré leur importance, grèvent la partie purement professionnelle. Idem pour les collègues et amis des lycées professionnels.

Oui, l'apprentissage a fait ses preuves, il reste et restera l'un des meilleurs systèmes de formation, cependant, il va falloir changer certaines mentalités, ne plus considérer la voie technique comme une voie de garage, changer la sémantique et l'image elle-même de l'apprentissage – pour cela, le ministre fait un bon et important travail. Il faut, et cela à partir du plus jeune âge, présenter aux jeunes tous les métiers qui existent et ne pas se contenter des professions élitistes en excluant systématiquement les professions et les métiers dits manuels.

Nous sommes tous des manuels, si ce n'est dans la vie professionnelle, c'est dans la vie de tous les jours. N'oublions jamais ce métier qui exige une très longue formation théorique et pratique, et à qui l'on doit de bien se porter : la profession de chirurgien. C'est un métier manuel qui demande énormément de savoirs, qui ne peuvent s'acquérir et se peaufiner que sur le terrain par cette voie de l'apprentissage qui s'appelle l'internat ; c'est de l'apprentissage.

Il faut présenter aux enfants tous ces métiers qui apportent une passion et une qualité de vie professionnelle avec lesquelles ils pourront vivre. Il faut arrêter de se borner aux métiers de la facilité et aux métiers non productifs.

Le patrimoine dépendra d'une relève hautement qualifiée et pointue. Si ces savoir-faire disparaissent, la culture patrimoniale de la France disparaîtra avec eux et ce sera vraiment regrettable. Il faut redonner un peu de valeur aux métiers, au travail – surtout au travail –, peut-être travailler un peu plus. Il ne faut plus présenter le travail comme une corvée ; on travaille pour gagner de l'argent, mais on travaille aussi pour avoir une qualité de vie professionnelle.

Il faut peut-être augmenter les heures de formation. D'avoir entendu parler de trois années rassure **Pascal PORTE** qui se bat pour trois années au niveau du CAP ; de nombreux artisans réclament trois années de formation, quand va-t-on les écouter ? Il est évident que certains jeunes peuvent aller plus vite, des jeunes qui arrivent post-Bac avec des licences, voire des maîtrises d'histoire de l'art, il est certain qu'en deux ans ils peuvent acquérir le niveau du CAP, mais tout le monde n'est pas comme eux. Certains sortent de 3^e et ils n'ont pas de potentiel pour aller au Bac pro.

Il y a encore une quinzaine d'années, certains jeunes qui sortaient avec un CAP étaient immédiatement opérationnels dans les entreprises. Un jeune qui va rentrer en apprentissage à 16 ans ne va pas systématiquement suivre une filière de cinq ou six ans. On a besoin de gens dans les ateliers, on n'a pas besoin uniquement de chefs, mais d'ouvriers. C'est vrai qu'on les appelle davantage « techniciens », mais dans nos métiers, on n'a pas honte de dire « ouvriers ».

Un jeune sortant de l'apprentissage avec un ou plusieurs diplômes est opérationnel et prêt à entrer dans le milieu professionnel directement. Il est conscient qu'il va devoir apprendre tous les jours, et à force de pratiquer, il atteindra la maîtrise. Il aura une profession qui lui apportera bien des satisfactions. Il se posera souvent des questions vis-à-vis de certains travaux, pènera contre d'autres, c'est certain, mais avant tout, il aura la passion de son métier et une qualité de vie professionnelle.

Pascal PORTE insiste beaucoup sur la qualité de vie professionnelle parce que, quand on voit les gens prendre le métro le matin, ils ont le regard dans le vide et ils partent à la punition ; ce n'est pas le cas dans nos métiers. Il

est évident que dans les métiers d'art, il y a des choses qui ne sont pas plaisantes et qu'il faut faire chaque jour, mais on a la passion ; sans la passion, on ne peut pas exercer un métier d'art.

Ce jeune participera à la vie économique de son pays. Il s'installera peut-être dans l'artisanat ou sera salarié d'une entreprise. Dans les deux cas, il sera amené à devenir lui-même maître d'apprentissage et à former des apprentis, ainsi la boucle sera bouclée et la pérennité assurée.

Pascal PORTE présente Arnaud SEIGNEUR, fils de tapissier, petit-fils de tapissier. Arnaud SEIGNEUR était élève au CFA La Bonne Graine il y a quelques années. Il est un exemple pour ce qui concerne la reprise d'une entreprise. Il va expliquer son cursus.

*

* *

Arnaud SEIGNEUR, est la troisième génération de tapissiers, chef d'entreprise et il a eu la chance d'apprendre son métier par l'apprentissage avec Pascal PORTE comme professeur d'abord, puis directeur.

L'apprentissage était une voie évidente et Pascal PORTE lui a appris beaucoup, et notamment l'excellence. Quand on est apprenti, on change de mentalité par rapport à un élève, on ne se contente pas de la moyenne. Le travail que l'on réalise en tant qu'apprenti est destiné à être vendu à des clients, il faut donc avoir la meilleure note à tout ce que l'on fait. On fait moins de choses qu'un ouvrier, mais ce doit être parfait et on apprend à être exigeant avec soi-même.

L'apprentissage lui a appris à respecter son travail, à être respecté pour son travail et à respecter les gens pour leur savoir. C'est quelque chose qui lui sert maintenant au quotidien et qu'il ne regrette pas du tout.

Ses parents étant très courageux et très têtus, **Arnaud SEIGNEUR** a passé un Bac C, puis il s'est dirigé vers l'apprentissage. Il avait ainsi une bonne connaissance générale et il a pu s'épanouir dans l'apprentissage.

A présent, il s'investit dans la formation et il forme bon nombre d'apprentis. Dès qu'un apprenti arrive, **Arnaud SEIGNEUR** se dit que ce sera peut-être quelqu'un d'excellent, ce qu'il souhaite, et que cette personne deviendra peut-être un jour son patron. Dans les métiers d'art, patron n'est pas un métier ; on est artisan, c'est-à-dire que l'on a un métier que l'on maîtrise et on est capable de l'exécuter, soit en tant que chef d'entreprise, soit en tant qu'ouvrier. Ce n'est pas une question d'honneur ou de fierté, on est fier d'exercer son métier parce qu'on connaît ce métier. Ensuite, la situation de l'entreprise fait que l'on est patron ou que l'on n'est pas patron.

Son grand-père a commencé à travailler comme ouvrier dans une entreprise et la vie a fait que son premier patron a fini ouvrier chez lui, tout naturellement, c'était comme ça. Ce n'était pas rabaissant, c'était une sorte de destin. C'est pour cela que quand un apprenti arrive, **Arnaud SEIGNEUR** se dit que peut-être un jour, cet apprenti deviendra son patron, et c'est ce qu'on peut lui souhaiter de mieux.

*

* *

Ces propos remplissent d'aise l'artisan qu'est **Raymond ESCOBAR**. Ils ont fait comprendre que rentrer dans un métier d'art, ce n'était pas organiser des après-midi ludiques pâte à sel et que l'on est dans des vrais métiers.

Il passe maintenant la parole à Jean-Patrick FARRUGIA, directeur de la formation à l'APCM⁴ qui a aussi à dire sur l'alternance et la formation.

*

* *

Jean-Patrick FARRUGIA, directeur de formation à l'APCM – souligne l'importance des propos qui ont été tenus : être artisan, c'est être fier d'exercer son métier et de posséder son métier. La formation par l'alternance et surtout par l'apprentissage, c'est comment amener les jeunes qui viennent vers les métiers de l'artisanat à ce degré d'excellence qui fait que, non seulement ils seront capables d'exercer un métier, mais ils seront capables de rentrer dans l'entreprise et de posséder leur métier.

Il y a là plusieurs défis qui aujourd'hui sont en partie relevés par le système de formation que l'on connaît avec les centres de formation d'apprentis. La question est toute simple en fait : Cette formation a-t-elle fait ses preuves ? **Jean-Patrick FARRUGIA** est tenté de dire oui, au moins au point de vue de l'insertion dans l'emploi. Aujourd'hui, les formations par l'apprentissage dans les métiers de l'artisanat insèrent au total entre 70 et 80 % des jeunes qui passent par l'artisanat dans l'emploi. C'est un objectif qu'il faut encore sûrement améliorer et il y a beaucoup à faire, mais il est déjà atteint.

Au-delà de cet objectif, il faut bien voir que dans l'apprentissage avec l'artisanat, il se passe une alchimie un peu particulière et des modes

⁴ Association Permanente des Chambres de Métiers

d'apprentissage que les gens vont retrouver tout au long de leur vie. Certains dans l'assemblée ont certainement un ordinateur sur le bureau, le premier réflexe qu'ils ont eu quand ils ont été confrontés à l'ordinateur, ça a été sûrement de l'allumer et de s'en servir jusqu'au jour où il y avait un blocage, et à ce moment-là, d'aller chercher la formation. C'est la logique de la formation tout au long de la vie.

C'est cette même logique qui est appliquée aux jeunes qui sont moins réceptifs à ce que l'école leur propose en matière d'acquisition de connaissances, c'est les amener à se confronter à la réalité d'un métier, à ce qu'un métier peut leur donner comme sortie des cadres habituels, enrichissement, possibilité de réaliser quelque chose de leurs mains. Et à partir de là, c'est ça la pédagogie de l'apprentissage, c'est de les aider à reconstruire les bases qui, soit font défaut, soit ne sont pas complètement acquises. Cette logique que l'on applique dans l'apprentissage est la même que celle que l'on rencontre dans la formation tout au long de la vie, c'est pour cela que **Jean-Patrick FARRUGIA** pense que la formation par l'apprentissage a un grand avenir devant elle, parce qu'elle correspond à une logique naturelle d'apprentissage.

Pour arriver à améliorer encore ces résultats si c'est possible, il faut reconnaître non seulement le rôle de l'entreprise dans la formation des jeunes, mais aussi le rôle des maîtres d'apprentissage. De leur reconnaître à travers un statut, la place particulière qu'ils occupent parce que ce sont eux qui vont accompagner dans son chemin vers la connaissance le jeune qui leur est confié, avec qui ils ont un contrat, et pas le moindre des contrats, c'est un contrat de travail. Et aussi voir comment reconnaître financièrement ce rôle qui est joué parce que c'est un vrai rôle que l'on remplit en lieu et place d'institutions qui n'ont pas pu tenir ce rôle pour différentes raisons. C'est accompagner les gens vers davantage de citoyenneté et il y a là un véritable rôle qui mérite d'être reconnu à sa juste valeur.

Pour aller plus loin, et cela fait partie des propositions de l'APCM dans le cadre des réformes qui sont envisagées sur l'apprentissage, c'est de réfléchir à introduire davantage de souplesse dans les rythmes de l'apprentissage, de façon à pouvoir accueillir des gens d'origines différentes, quelle que soit leur origine, et de pouvoir les accompagner au mieux de leurs besoins et se caler sur ce dont ont besoin les jeunes qui rentrent dans l'apprentissage ou en tout cas dans un métier artisanal.

L'entreprise, c'est une pression, il faut des résultats, il faut arriver à produire ce que l'on demande. Certains ont parfois besoin de pouvoir respirer par rapport à cette pression-là, le temps de s'habituer et d'acquiescer ce qu'il faut pour pouvoir travailler. Il faut arriver à organiser les contrats d'apprentissage avec davantage de souplesse et de modularité pour permettre justement, soit de raccourcir quand ce sont des jeunes ou des gens qui se réorientent dans la vie professionnelle et qui veulent rejoindre les métiers de l'artisanat, soit pouvoir permettre des champs de liberté et de respiration pour faire en sorte que d'autres personnes puissent aussi venir rejoindre les métiers de l'artisanat.

Il a été dit que dans les métiers d'art, il y avait la réparation, la restauration et la conservation. **Jean-Patrick FARRUGIA** serait tenté de dire qu'à l'Assemblée des chambres des métiers, l'objectif pour les formations que l'on donne dans les centres de formation d'apprentis, les devises sont à peu près semblables. Il y a d'abord *l'acquisition d'un métier et l'employabilité, la création d'entreprise* (challenge qu'il faut relever et être à la hauteur dans le monde de l'artisanat) *et la reprise d'entreprise* avec des pouvoirs publics qui sont aujourd'hui plus attentifs à la logique de la reprise, plutôt qu'être simplement sur la création d'entreprise, chacun sachant bien qu'il est bien plus difficile de faire redémarrer une entreprise que la reprendre.

On peut trouver sur le site de l'APCM (www.APCM.fr) la cinquantaine de propositions qui ont été faites pour aller dans le sens de la rénovation de l'apprentissage.

*

*

*

Raymond ESCOBAR remercie Jean-Patrick FARRUGIA et laisse la parole à André MALICOT, directeur de formation – Association Ouvrière des Compagnons du devoir du Tour de France qui a beaucoup à nous dire sur la formation des Compagnons du Tour de France.

*

*

*

André MALICOT, Directeur de formation – Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France – rappelle ce que font aujourd'hui les Compagnons du Devoir à travers l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France parce qu'on en parle souvent au passé et on ignore peut-être quel est le présent. Aujourd'hui, l'Association Ouvrière est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique qui travaille pour 23 métiers. André MALICOT ne sait pas s'ils seront classés dans la liste des métiers d'art, mais ces hommes essaient de les pratiquer avec art.

Pour ces métiers, trois grands types d'actions :

– des actions d'information et d'orientation en direction des jeunes pour leur faire découvrir ce que sont les métiers, en insistant sur le fait que l'on préfère faire découvrir le métier plutôt que le parcours de formation qui n'est qu'un moyen pour y arriver ;

– des actions de formation. Chaque année, l'Association reçoit un peu plus de 15 000 personnes en formation, 5 500 apprentis, 3 500 qui font le tour de France, le tour d'Europe et le tour du monde maintenant, et le reste, ce sont des stagiaires de la formation professionnelle continue ;

– des actions d'études et de recherche parmi lesquelles :

♦ la rédaction d'une encyclopédie des métiers. En ce qui concerne le métier de charpentier, l'encyclopédie est composée de 10 volumes de chacun 10 cahiers de 50 pages, soit 5 500 pages sur les savoir-faire d'un métier. Cette encyclopédie est pire que *Diderot et D'Alembert* parce que ce ne sont pas les intellectuels qui l'écrivent, ce sont les hommes du métier, qui ont pratiqué le métier et qui viennent dire leur savoir-faire ;

♦ des instituts supérieurs pour les métiers avec une mission fondamentale qui est se préoccuper du devenir des métiers, et quatre missions accompagnatrices : être des lieux de rencontre, de recherche, de mémoire et de formation ;

♦ des groupes de travail se réunissent régulièrement et prennent en compte toujours le souci du devenir des métiers. Plutôt que de dire que ce sont des métiers traditionnels, ce sont des métiers qui ont une histoire, et s'ils ont une histoire, ils ont peut-être aussi un avenir.

Ce qui caractérise l'action des Compagnons du Devoir, c'est effectivement d'avoir toujours eu une formation proposée en alternance, et une alternance avec un contrat de travail. Il leur semble important que le jeune qui veut apprendre un métier ait un lien (formalisé par un contrat) avec l'entreprise pour trois séries de raisons :

→ des raisons sociales

Pour certains jeunes, la formation n'avait plus sens, et le fait de devenir un acteur économique, même si c'est très modeste, mais être impliqué dans une entreprise, ce qui est un acte économique, peut redonner sens à un parcours de formation. C'est très important et c'est pour cela que les Compagnons du Devoir sont très attachés à l'apprentissage parce qu'on peut reconstruire des parcours de formation pour des jeunes qui ont été peut-être exclus.

→ des raisons pédagogiques

Aussi, la société ne privilégie presque qu'un seul chemin pour aller vers la connaissance : celui qui va de la théorie à la pratique. Quand on parle de la théorie, c'est souvent l'aptitude à manipuler les mots et les concepts, et à se dire qu'on va les appliquer à la réalité. C'est vrai que cela fonctionne bien pour un grand nombre, mais les autres ? On oublie que la connaissance passe par tous les sens, et que pour certains, cela va mieux de la main au cerveau.

Il faut que la société se dote d'un système de formation qui va passer par les apprentissages sensibles, par le métier, et on va s'apercevoir – les Compagnons du Devoir en sont convaincus et ils le constatent – que les jeunes qui viennent vers eux, au départ pour apprendre un métier vont, au bout de très peu de temps s'apercevoir qu'ils vont apprendre par le métier. Le métier devient le vecteur et le chemin qui peut ouvrir à la connaissance.

→ des raisons qui tiennent à l'objet même de l'apprentissage

Apprendre un métier, c'est quelque chose de complexe. On n'apprend bien un métier que si on l'apprend dans son contexte, sinon on le réduit. Un métier, c'est un ensemble de techniques et un ensemble de savoir-faire. Si ce n'était que des techniques, que des savoir-faire, cela pourrait s'apprendre dans n'importe quel lieu. Mais ce sont toujours des techniques et des savoir-faire qui sont vécus dans un contexte : un contexte économique et un contexte social. Si on extrait les techniques de leur contexte économique et social, on peut faire de bons techniciens, mais qui ne seront jamais des hommes de métier. L'alternance apporte ce réalisme par l'économique et le social aux métiers, et c'est un élément important. C'est une troisième série de raisons pour laquelle il est bon de maintenir un système fort d'apprentissage, en particulier quand il s'agit d'apprentissage de métiers.

Pour conclure, **André MALICOT** ajoutera que ce qui fait l'un des succès de l'apprentissage, c'est qu'il permet de donner les conditions de la transmission. Le mot transmission a été beaucoup employé.

André MALICOT raconte une expérience personnelle alors qu'il arrivait comme directeur de la formation chez les Compagnons.

On lui dit, « nous, on n'est pas comme les autres, on transmet ». Il voulait savoir ce que voulait dire « transmettre », mais il n'avait pas beaucoup d'explication sur cette réalité qu'était la transmission. N'aimant rester avec une question sans ébauche de réponse, il a essayé d'en chercher une et il a vu trois éclairages qui l'ont aidé à comprendre ce qu'était transmettre, en se disant que transmettre n'est pas l'apanage des Compagnons, on peut transmettre dans n'importe quelle structure de formation.

Le premier éclairage qu'il a vu, il a ouvert le dictionnaire et a pu lire « *transmettre : céder, mettre ce que l'on possède en la possession d'un autre* ». Cela suppose d'avoir conscience de posséder quelque chose en propre, mais non seulement avoir conscience, mais que ce soit aussi reconnu. Aujourd'hui, une difficulté dans la société, on ne peut pas avoir de la transmission si on ne reconnaît pas les hommes qui ont quelque chose et quelque chose qu'ils peuvent transmettre. Il convient certainement de faire un travail sur ceux qui sont porteurs de savoirs et de savoir-faire spécifiques qu'ils pourront transmettre. On ne transmet bien à ses enfants que ce que l'on a aimé soi-même.

Deuxième éclairage, c'est celui qu'il a trouvé en lisant Régis DEBRÉ qui a écrit un livre, il y a quelques années, sur transmettre. Il fait la distinction entre communiquer et transmettre. On est certainement aujourd'hui davantage dans une pédagogie de la communication et peu dans une pédagogie de la transmission. Régis DEBRÉ dit ceci : « *Communiquer, c'est transporter une information dans l'espace. Transmettre, c'est transporter une information dans le temps* ». On sait communiquer, on sait avoir en temps réel toutes les informations possibles, d'ailleurs on ne sait pas se débrouiller pour les traiter toutes, elles sont trop nombreuses.

Mais on ne sait pas respecter le temps et prendre le temps. Or, que sommes-nous ? Nous sommes devenus ou nous devenons essentiellement ce que l'on nous transmet. **André MALICOT** pense qu'il faut réfléchir à la formation en termes de transmission, et c'est sans doute le rôle d'un éducateur qui est de former quelqu'un, de lui transmettre quelque chose. Ce deuxième éclairage, la transmission, suppose du temps.

Troisième éclairage, **André MALICOT** l'a découvert à travers le Compagnon Jean BERNARD qui a créé l'association et qui disait : « *Transmettre, c'est une manière d'aimer – il ajoutait : C'est aimer ce que l'on transmet, aimer celui à qui on transmet* ». On ne transmet bien que ce que l'on aime, et là en tant que formateur, on doit réfléchir : Les formateurs aiment-ils le métier qu'ils transmettent ? Ou : Font-ils avec amour le métier qui consiste à transmettre ?

La transmission suppose d'aimer ce que l'on fait et aussi d'aimer celui à qui on transmet, c'est-à-dire que ce n'est pas le distributeur automatique, ce n'est pas la mise à disposition d'une quantité d'informations, c'est établir une relation avec quelqu'un et reconnaître cette personne. Et ça, c'est important.

Aussi, toute transmission suppose la confiance parce que la transmission, ce n'est pas simplement la reproduction du passé. Quand on transmet un bien à quelqu'un, on lui donne quelque chose, on ne sait pas ce qu'il en fera, mais parce que c'est lui, on sait qu'il en fera quelque chose de bien.

*

*

*

Raymond ESCOBAR retiendra que le contrat d'apprentissage, c'est le premier vrai contrat de travail pour l'apprenti, et c'est très important de le souligner.

Le sujet abordé maintenant concerne les différentes voies en entreprises pour acquérir une validation ou une expérience professionnelle. Pour cela, madame Hélène FARNAULT va évoquer le dispositif des maîtres d'art.

*

* *

II. DIFFÉRENTES VOIES EN ENTREPRISES POUR ACQUÉRIR UNE VALIDATION OU UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

1. Le dispositif des maîtres d'art

Hélène FARNAULT, ministre de la Culture – va essayer de resituer le contexte de la transmission des savoir-faire dans le cadre de la Mission des métiers d'art du ministère de la Culture. C'est un dispositif de sauvegarde des métiers d'art qui a été initié en 1994. Depuis, ont été nommés 56 maîtres d'art qui s'engagent à transmettre leur savoir-faire sans aucune restriction à un ou plusieurs élèves.

Ce dispositif a été décidé après une analyse du contexte économique pour ces métiers, en prenant en compte le fait que chaque année, un nombre important d'ateliers disparaissait, et cela concerne essentiellement les métiers d'art les plus rares, en tout cas les techniques les plus rares. Cela ne fait absolument pas concurrence à la formation initiale, c'est justement un domaine où il est difficile de fonctionner parce qu'il n'y a pas toujours de cadre officiel pour accueillir ces élèves de maîtres d'art dans les ateliers, et surtout pour assurer leur rémunération.

Le principe est de transmettre pendant trois ans puisque, comme il a été dit, il est difficile d'acquérir un métier de cette excellence en moins de trois ans, et encore, trois ans, c'est tout juste suffisant.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Un élève arrive dans un atelier, il est pris en charge et il est à 100 % dans l'atelier. Il y a un suivi de la formation avec des démarches pédagogiques envisagées avec le maître d'art et il y a un programme avec des progressions pédagogiques. Un point est fait régulièrement et chaque année, il y a un bilan de la formation qui fait intervenir le binôme. Une commission statut analyse ce qui se dit et ce qui s'est fait, regarde les productions qui ont été réalisées,

qu'elles l'aient été en totale autonomie ou en soutien par le maître d'art. Sur la base de ce bilan et du projet pour l'année suivante, la formation est reconduite. Cela jusqu'à trois ans au maximum. Les besoins du maître d'art et de l'élève sont étudiés au fur et à mesure, et ces besoins sont assurés à l'extérieur, soit par un organisme de formation privé – c'est généralement le cas en région – ou les GRETA pour l'Ile-de-France, qui assurent des modules de formations de tous ordres.

Les modules les plus prisés sont :

- La création d'entreprise. Au terme des trois années de formation, il faut assurer cette formation qui dure trois mois et qui suppose qu'ils abordent les techniques de marketing, de commercialisation, de gestion...
- Des formations aux nouvelles technologies pour travailler sur leur site Internet.

La mission intervient par ailleurs pour l'ensemble des maîtres d'art et des élèves en faisant réaliser par le laboratoire de technologie des mondes contemporains à Paris VII, des sites Internet propres aux artisans d'art et aux élèves quand ils se sont installés. Ce même dispositif fonctionne en région.

LE CONSEIL DES MÉTIERS D'ART

Le Conseil des métiers d'art qui est constitué de 30 professionnels d'excellence hautement reconnus qui participent d'une part à la sélection des maîtres d'art, étudient le contexte économique et donnent des avis pour que la mission des métiers d'art puisse les mettre en application.

En 1996, il a été estimé que cela restait trop confidentiel et qu'un nombre insuffisant d'ateliers était sauvegardé. Transmettre des savoir-faire, c'est pérenniser des techniques, mais c'est aussi pérenniser et maintenir cohérent tout un outillage et maintenir en état tous les maillons d'une chaîne de fabrication.

Trois régions ont d'abord été initiées : Aquitaine, Midi-Pyrénées et Bretagne, et ensuite une quatrième, la région Rhône-Alpes. Cela se passe à peu près de la même façon, avec une différence fondamentale : en région, l'objectif de l'emploi est mis en avant. Quand un artisan d'art, appelé « maître formateur », assure auprès de son stagiaire une transmission de savoir-faire, il y a à la clef, soit l'embauche de ce jeune, soit une création d'entreprise, soit un partenariat entre l'artisan et le stagiaire ; toutes les formules sont possibles.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

La Mission réfléchit depuis fort longtemps à ce problème. Il a d'abord été envisagé de créer un portefeuille de compétences, puis différentes actions, mais celle-ci est certainement celle qui va le plus agréer aux maîtres d'art et aux élèves, et aux artisans d'art en région et à leurs stagiaires. Ils tiennent un journal de bord où sont répertoriées toutes les techniques acquises et tous les savoir-faire qui concernent aussi l'ensemble de l'activité de l'atelier.

Hélène FARNAULT ne connaît pas particulièrement bien ce dossier, mais deux questions se posent :

1/ Ces gens qui arrivent dans un atelier et qui y restent trois ans sont-ils considérés comme étant en formation ou sont-ils pris en compte dans ces VAE ?

2/ Existe-t-il une troisième voie qui permettrait à ces jeunes et moins jeunes d'être rémunérés (autre que le RMI, Allocations de demandeurs d'emploi et bourse du CNASEA) ?

C'est très important parce que cela conduit à des échecs majeurs auxquels on ne pense pas quand on démarre. Si un jeune qui arrive dans un atelier n'a droit à aucune rémunération et qui obtient une bourse du CNASEA qui souvent est d'environ 300 € par mois, il lui est impossible d'être assez motivé pour rester dans l'atelier. Du coup, il n'y a pas de repreneur dans les années qui suivent et l'atelier ferme ses portes.

*

* *

Michel DREANO a noté que Mme FARNAULT pousse à la formation aux technologies nouvelles, ce qui conduit en fait à la communication qui est le point clé des prises de commandes. Baser les formations sur les technologies nouvelles est certainement quelque chose d'important.

Pour aborder les stages de perfectionnement SEMA, la parole est à madame Nizette GERMAN accompagnée de monsieur GERMAN. Grâce à la SEMA, madame GERMAN forme deux peintres sur porcelaine et elle poursuit elle-même une formation.

*

* *

2. Les stages de perfectionnement (SEMA)

Nizette GERMAN a découvert le métier de peintre sur porcelaine tardivement, à 29 ans, et elle a eu assez rapidement le désir d'en faire un métier. Par hasard, elle a découvert l'existence de la SEMA grâce à qui elle a pu bénéficier d'un stage en entreprise de six mois à Limoges, financé par le CNASEA.

Au retour de ce stage, Nizette GERMAN s'est immédiatement installée à son compte où elle a beaucoup appris seule car les six mois de formation lui ont paru très courts, mais elle ignorait à l'époque qu'elle pouvait solliciter une prolongation. Elle s'est également formée par divers systèmes de stages en France et à l'étranger.

Son atelier est ouvert depuis juillet 1995 et, par le même biais, elle a formé deux personnes dont une est encore salariée dans son entreprise. Par contre, elle a dû se séparer de l'autre personne à la suite des problèmes économiques rencontrés en septembre 2001. Il n'est pas facile en France de faire reconnaître la qualité de son travail. Elle a également beaucoup travaillé pour les Etats-Unis où elle a été très bien accueillie. Depuis deux ans, elle s'est tournée vers l'export, notamment en direction des pays du Golfe où elle expose à Dubaï.

*

* *

Michel DREANO remercie madame FARNAULT qui est quelqu'un que le ministre apprécie beaucoup.

Le sujet suivant, « SEMAville » est un parcours de pré qualification en milieu urbain sensible, présenté par madame Pierrette CATEL, chargée de mission auprès de l'ANPE.

*

* *

3. « SEMAville » Parcours de pré qualification en milieu urbain sensible

Pierrette CATEL, chargée de mission ANPE – dispose de peu de temps pour évoquer la formidable aventure que l'ANPE a entamée avec la SEMA dans le cadre d'un projet européen qui s'appelle CREATIF.

Ce projet a une histoire puisque, à la fin du siècle dernier (XX^e siècle), **Pierrette CATEL** avait fait un projet européen dans lequel elle était en partenariat avec des Italiens de la province de Naples pour travailler autour de l'insertion de publics détenus et sortant de prison. A Naples, ils avaient décidé de former en atelier un groupe de femmes détenues pour de longues peines, qui étaient sorties de prison avec des aménagements de peine pour apprendre, auprès d'artisans d'art, leur métier.

En écoutant M. MALICOT, **Pierrette CATEL** a retrouvé un grand nombre de choses qu'elle a vécues dans le cadre de ce projet : de la main au cerveau et du cerveau au cerveau pour continuer à apprendre. Ces femmes ont fait des parcours absolument extraordinaires ; plus de 50 % d'entre elles étaient analphabètes, elles ont toutes appris à lire et à écrire.

De cette première expérience est née l'idée d'aller plus loin, c'est-à-dire d'utiliser les métiers d'art pour ce qu'ils apportent de créativité, mais la créativité liée à la main, liée à l'exercice d'un métier, et à la possibilité d'apprendre ce métier par le geste professionnel, par le transfert du geste professionnel.

De toutes ces idées est né « SEMAville » qui est l'une des activités de CREATIF. Elle est mise en œuvre dans deux bassins d'emplois différents : l'un sur Rhône-Alpes (Lyon 9^e arr. et Villeurbanne) et l'autre sur Pantin où il existe déjà une première expérience de développement d'un pôle artisanal métiers d'art.

L'idée est simple : Aller dans les quartiers en difficulté, les quartiers sensibles et, dans un premier temps, tenter de sensibiliser des demandeurs d'emploi et des jeunes habitant le quartier à la possibilité de se « frotter », de mieux connaître, de mieux comprendre, de toucher ce que peuvent être les filières métiers d'art. La première phase est une phase de sensibilisation, de découverte, c'est-à-dire que l'on donne à ces personnes la possibilité d'aller voir sur le terrain et de toucher la matière.

En Rhône-Alpes, SEMAville travaille avec l'association Format raisin, et à Pantin avec l'association Remparts. Des journées découvertes ont été mises en place sur les différentes filières métiers où les personnes, demandeurs d'emploi et jeunes, vont pouvoir tester leur aptitude, parce que c'est quand même extraordinaire que l'on n'ait toujours pas mis en place cette possibilité de tester auprès des jeunes leur aptitude manuelle. On commence par leur dire qu'ils ne feront pas d'études longues, puis on les envoie vers des

métiers manuels sans avoir jamais testé s'ils étaient aptes ou pas manuellement.

Tout le monde connaît l'école de la deuxième chance, là, c'est un peu la formation de la deuxième chance.

Pierrette CATEL rejoint Mme GERMAN qui représente un nombre important de demandeurs d'emploi qui, à un moment de leur vie, s'aperçoivent que dans la filière professionnelle où ils sont, ils ne produisent rien d'utile ou en tout cas rien de beau. A 35-40 ans, parfois plus tard, leur vient cette envie de complètement changer le cours de leur vie professionnelle et de faire quelque chose de différent où ils vont transformer la matière. Ces demandeurs d'emploi, en Rhône-Alpes et sur Pantin, auront cette possibilité de venir voir si c'est une idée à suivre ou non.

Ensuite, après ces évaluations en milieu de travail, donc ces journées découverte, ils auront la possibilité d'entrer sur un parcours pré qualifiant. Ce parcours mêle politique de la ville et qualification. Politique de la ville parce qu'on est dans des quartiers sensibles et que toute la partie pratique de la formation se fera sur place, à partir d'ateliers d'artisans locaux, et on créera des œuvres qui seront des œuvres d'embellissement du quartier, donc qui seront pérennes et qui seront la marque des habitants sur leur quartier.

Voilà ce projet qui est relativement simple, mais très ambitieux parce qu'il demande à mettre en synergie des partenaires qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble. Imaginez les pouvoirs publics, les associations privées, les collectivités territoriales, les artisans à qui l'on demande une formidable ouverture d'esprit, une formidable solidarité pour accueillir dans leurs ateliers des jeunes pas toujours faciles à gérer, il faut donc apprendre d'abord à se connaître.

C'est une formidable aventure qui a démarré et **Pierrette CATEL** espère que l'année prochaine, elle pourra donner des résultats d'insertion et les belles histoires qu'elle aura pu vivre.

*

*

*

ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC

Animateur : Raymond ESCOBAR – Ateliers d'Art de France

Rapporteur : Michel DREANO – 1^{er} vice-président de l'APCM, président de la chambre des métiers du Lot-et-Garonne

M. GEBRERY (Secrétaire général de la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France) indique que dans le dispositif qu'anime son association dans le cadre de la promotion des métiers, un concours annuel est organisé « un des meilleurs apprentis de France ». Ce dispositif accueille cette année, au-delà des métiers d'art (l'association travaille sur 90 métiers au plan national), plus de 6 000 candidats et il va se terminer très prochainement par un concours national qui est conduit à la fois au plan départemental et au plan régional. La démarche de ce concours s'inscrit dans la volonté des Meilleurs Ouvriers de France, à la fois de soutenir les jeunes engagés dans la voie des métiers et dans la voie de la formation de ceux-ci, de les aider et d'apporter un peu la caution de cette association.

*

* *

M. Mick FOURISCOT aurait voulu prendre la parole pour évoquer avec M. BAQUÉ la formation et les CAP. Elle rejoint Pascal PORTE qui a parlé des CAP sur trois ans.

Il est bien évident que dans les métiers d'art, les trois ans sont nécessaires, mais il y a une réglementation, il y a de nouvelles dispositions qui font que maintenant, les CAP risquent d'être sur deux ans. Il est bien évident qu'elle est tout à fait d'accord sur l'enseignement général, sur les enseignements artistiques, mais il ne faut pas oublier le cœur des métiers qui est le savoir-faire. Si on l'oublie, des jeunes vont sortir avec un CAP, mais ils ne sauront pas travailler en entreprise, et ça, c'est terrible ! Tous les jeunes ne sont pas aptes à poursuivre, il est évident qu'avec le BMA, le DMA, c'est un cursus parfait, mais tous ne seront pas aptes.

Ne pourrait-on pas envisager un CAP sur trois pour ceux qui ne seront pas aptes à suivre un cursus plus long ? Et puis peut-être un CAP avec une mention complémentaire deux ans plus un an ? Cela pourrait satisfaire bon

nombre de personnes. **Mme FOURISCO** le dit souvent en 13^e CPC, le cœur des métiers d'art, c'est le savoir-faire et tous les professionnels qu'elle rencontre sont tout à fait d'accord avec cela.

Par ailleurs, elle aimerait savoir si l'on a essayé de voir au niveau européen s'il y a des diplômes avec des concordances. Cela a été fait pour des enseignements supérieurs, pourquoi ne pas l'envisager pour les métiers d'art ? Certes, il y a des pays qui ne sont pas aussi riches que la France en métiers d'art, mais il y a l'Italie et il y a d'autres secteurs. C'est une question qui mérite d'être étudiée parce que maintenant, les jeunes voyagent beaucoup et ils pourraient s'établir dans un pays ou dans un autre et trouver ainsi des débouchés que l'on ne trouve peut-être pas en France.

Michel DREANO souligne que certains pays comme l'Italie sont très industrialisés ou très industriels dans certains secteurs des métiers d'art, par contre, la France est très artisanale et très qualifiée en qualitatif dans ce secteur des métiers d'art.

Mme FOURISCO ajoute que pour ce qui concerne son secteur, les broderies, il y a un très bel artisanat aussi bien en Italie qu'en Espagne que dans les autres pays, mais qui n'ont pas la chance d'avoir les diplômes qui existent en France. Elle voudrait d'ailleurs rendre hommage à l'Education nationale qui, malgré les petits flux de certains métiers, les a quand même pris en considération et permet d'avoir des diplômes très intéressants

Lors de son intervention, **Françoise CŒUR** a peu évoqué la mention complémentaire qui est un diplôme extrêmement intéressant parce que, en effet, le très court temps qui est attribué aux deux années pour former un élève de CAP, pour certains métiers est insuffisant. La solution de la mention complémentaire est tout à fait possible. Pour l'instant, il n'en existe que trois au niveau V. La DESCO n'est pas très favorable à la multiplication de ces mentions, mais avec de bons arguments – et la 13^e CPC a toujours de très bons arguments –, il est possible de convaincre les décideurs de créer des diplômes.

*

*

*

Par ailleurs, **Françoise CŒUR** voudrait poser une question à Mme FARNAULT à propos des maîtres d'art, mais auparavant, elle répondra à sa question sur la validation d'acquis d'expérience. Encore faut-il qu'il y ait un diplôme qui corresponde. Mireille GRIMAULT pourra donner à Mme FARNAULT toutes les informations pour s'adresser auprès du service interacadémique des examens et concours pour savoir ce qui existe, ce qui est possible et ce qui entrerait en connivence avec ses préoccupations.

La question de Françoise CŒUR est la suivante : Qu'est-ce qui préside au choix des ateliers ? Est-ce que c'est le stagiaire qui fait une demande ? Est-ce que ce sont les maîtres d'art qui proposent ? Est-ce que c'est le ministère qui décide ?

Pour répondre au premier niveau de la question, **Hélène FARNAULT** indique que tous les cas de figure se présentent, il y a une très grande souplesse dans les dispositifs, qu'ils soient d'ordre national ou régional et il y a des gens de tous niveaux. Certes, il est préférable d'avoir des gens qui ont fait une école d'art parce qu'il est demandé à ces artisans d'art de pousser à la création, de construire le style de demain, de participer à la modernité, et faisant cela, un artiste particulièrement intéressé par le matériau est associé. C'est de plus en plus la tendance parce qu'il va apporter des compétences supplémentaires à l'atelier et lui permettre de se rentabiliser, de se pérenniser d'une façon plus sûre et d'attaquer les prochaines décennies avec davantage d'efficacité.

Les maîtres d'art sont sélectionnés par une commission de présélection à laquelle participent des professionnels d'une part et, d'autre part, des représentants des différentes directions du ministère de la Culture : direction du patrimoine, direction des arts plastiques, architecture, la direction du livre et de la lecture. Cela regroupe un peu tous les métiers auxquels les arts appliqués s'intéressent. Par ailleurs, il y a de très bons rapports d'échanges avec les GRETA.

La sélection dure très longtemps, des visites en ateliers sont faites, des analyses des besoins et surtout la capacité formatrice de l'atelier et du maître d'art ou de l'artisan d'art en région pour savoir s'il va pouvoir transmettre ses savoir-faire sans aucune restriction, et s'il a bien senti ce qu'était la transmission des savoir-faire, comme l'entendent les Compagnons du Devoir.

Les spécialités les plus rares : le travail de l'écaille, le travail de l'ivoire. Il y a par ailleurs des dentellières, des brodeuses, un couvreur ornemaniste qui travaille sur tout ce qui est élément de toiture, un marqueteur d'art qui restaure des meubles des XVI^e et XVII^e siècles essentiellement, un bronzier tourneur. Certains métiers sont assurés par l'Education nationale, c'est vrai, mais il y a des techniques et une expérience que possèdent ces ateliers très reconnus et qui ne permettent de formation que dans l'atelier.

Les jeunes et les maîtres d'art peuvent bénéficier d'un complément de formation à l'extérieur, formations tertiaires et autres, mais aussi ils peuvent aussi aller dans un autre atelier d'artisan d'art pour acquérir des compétences que pour l'instant un atelier sous-traite. Pour être totalement autonome, le maître d'art envoie son jeune ailleurs pour faire par exemple de la gravure quand il fait autre chose.

Sur le CAP en trois ans ou le CAP en deux ans plus un an de mention complémentaire, **Jean-Patrick FARRUGIA** se demande si le changement est fondamental. Il aurait vu davantage de changement à ce que l'on réfléchisse de nouveau pour savoir si l'on maintient ou pas une note éliminatoire. Il trouve qu'il y a un manque de cohérence entre l'idée d'acquérir des savoir-faire de métiers et le fait que quelqu'un puisse avoir un CAP en étant moyen partout sans démontrer réellement la possession d'un savoir-faire. Par l'expérience, on se rend compte que des jeunes qui arriveraient à faire une faute importante, qui rendrait le produit fabriqué invendable pourraient quand même avoir un CAP en étant passés à travers les mailles du filet.

Sur la VAE, il faut avoir trois ans de pratique professionnelle. Il n'est pas possible d'accélérer la procédure de ce point de vue-là.

Sur le troisième point, il y a toujours des propositions qui sont faites pour avoir une meilleure modularisation, au moins des titres et des diplômes, de façon à faire en sorte que l'on puisse avoir facilement des reconnaissances avec les formations qui sont suivies à l'étranger. C'est quelque chose qui est en cours, mais qui est compliqué, l'APCM s'y attache et le ministère est tout à fait dans cette logique, mais c'est difficile à mettre en œuvre.

*

* *

Yvan HOUSSARD indique que la SEMA, à la demande de la Direction des entreprises, a lancé un chantier il y a 3 ans sur la validation des acquis d'expérience professionnelle pour les métiers d'estampes, donc des métiers à petits effectifs où les chefs d'entreprise n'étaient pas considérés comme formateurs puisqu'il n'y a pas d'apprentissage ni de CAP. La priorité est de donner à ces métiers d'estampes où il n'y a aucune reconnaissance, les possibilités aux chefs d'entreprise d'avoir ces qualifications de manière qu'ils bénéficient ne serait-ce que des avantages consentis aux maîtres d'apprentissage. On envisage d'élargir ce chantier, en fonction des moyens, à d'autres secteurs professionnels à petits effectifs.

En ce qui concerne l'Europe, avec un certain nombre de partenaires, et notamment l'APCM, la SEMA a lancé il y a une quinzaine de jours un premier site qui s'appelle SMART pour les entreprises métiers d'art dans trois pays : le Portugal, l'Italie et la France, pour faciliter la mobilité transnationale auprès des jeunes sur trois branches sectorielles : les métiers de la décoration, les métiers de la terre, les métiers du verre.

Ce site s'accompagne d'un *vade-mecum* sur des questions très pratiques pour aider les jeunes à assurer leur mobilité. L'APCM a réservé un

certain nombre de bourses pour faciliter ces jeunes à finaliser leur formation à travers MOUV'ART en Europe.

*

* *

Philippe PERFETTI (APCM) confirme l'importance de la dimension européenne, surtout quand on parle de diffusion des métiers et, quand on s'intéresse aux métiers d'art, et en particulier aux métiers d'art rares, on sait que pour certains de ces métiers, l'avenir ou la solution se fait à un niveau européen. C'est pour cela qu'il y a un programme qui est à présent géré par l'APCM (programme SESAME) et qui permet à des jeunes d'aller poursuivre une expérience professionnelle, pour une durée de six mois à douze mois, dans un pays de l'Union européenne. Il y a aussi de plus en plus de centres de formation d'apprentis qui intègrent dans la formation et dans le cursus de formation, une période en mobilité transnationale. La dimension européenne est de plus en plus prise en compte. C'est vrai qu'une initiative comme celle de la SEMA sur le projet SMART est extrêmement importante puisqu'on a besoin d'informations sur la mobilité européenne, donc tout cela se met en place. Il y a effectivement des bourses qui peuvent bénéficier à des apprentis ou à des jeunes qui viennent d'avoir un premier niveau de qualification.

Philippe PERFETTI met en évidence quelques incohérences qui existent dans ce système au moment où l'on parle de cette généralisation de la dimension européenne. Lors des rencontres franco-allemandes des chambres de métiers jumelées, les Allemands avaient énormément de difficultés à comprendre qu'il est impossible encore aujourd'hui de signer un contrat d'apprentissage avec un non-ressortissant français. Il faut absolument travailler contre la circulaire du 26 février 1996 qui empêche de signer un contrat d'apprentissage à quelqu'un qui n'est pas ressortissant français. Finalement, tous les discours que l'on pourra mettre en place pour accueillir et diffuser les métiers et les métiers d'art, et les métiers d'art rares en particulier, seront vains tant que l'on n'aura pas cette possibilité d'accueillir systématiquement en apprentissage des Italiens, des Espagnols, des Portugais, etc.

*

* *

André MALICOT précise que l'une des caractéristiques de la formation dispensée par les Compagnons, c'est une formation longue et par le voyage. Les Compagnons ont réfléchi aux trois ans sur l'apprentissage et cela leur a posé un certain nombre de questions. Ils ont à faire à des jeunes pour lesquels le temps ne passe jamais assez vite et qui ont parfois besoin au bout d'un temps assez court, d'avoir une reconnaissance de ce qu'ils ont fait. C'est bon de travailler avec eux parfois sur un temps assez court.

Par ailleurs, ce sont des jeunes qui ont envie de découverte. Les Compagnons qui ont des métiers sur trois ans d'apprentissage et d'autres avec deux ans, ont constaté que parfois, au bout de trois ans dans une même entreprise, il y avait une certaine lassitude qui s'installait chez le jeune et qu'il avait envie de découverte. Si on lui proposait au bout de deux, de valider déjà ses deux années et de partir découvrir dans une autre entreprise et dans un autre pays, ils reviennent absolument enrichis et ils vont à la découverte du patrimoine de leur métier dans différents pays. Il faut s'ingénier peut-être à trouver d'autres formes peut-être à travers le voyage, sans le rendre obligatoire, mais l'inciter fortement, pour découvrir le patrimoine du métier.

*

* *

▪ **De la salle** – On a beaucoup parlé des femmes qui rentrent en puissance dans l'artisanat, aussi un intervenant aimerait savoir s'il a été envisagé que les femmes puissent un jour rentrer dans l'ordre des Compagnons du Devoir.

André MALICOT explique que les Compagnons du Devoir regrettent que les femmes ne rentrent pas suffisamment en puissance dans leurs métiers qui sont essentiellement des métiers du bâtiment et pour lesquels elles sont vivement accueillies, puisque les Compagnons du Devoir forment des femmes. Il y a actuellement deux jeunes femmes qui sont en train de faire leur tour de France. C'est nouveau depuis deux ans pour le tour de France. Pour la formation initiale et la formation continue, cela existe depuis que l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France est organisme de formation car il n'y a pas de discrimination de ce côté-là.

*

* *

▪ **De la salle** – Le même intervenant constate qu'on demande aux maîtres d'art de promouvoir leur savoir, mais des gens qui sont censés représenter la République vont acheter leurs instruments et leurs accessoires aux Etats-Unis ou en Suisse, dans des pays hors Communauté européenne. Comment peut-on demander à un artisan de donner son savoir, de donner toute sa foi et, en même temps, accepter que ces gens ne respectent pas le discours des artisans.

Hélène FARNAULT répond qu'il est fort regrettable que beaucoup d'ateliers disparaissent, et avec eux des machines et des outillages de toute beauté et qui représentent un patrimoine. A chaque fois que c'est possible, le ministère les rachète pour les mettre dans différents musées, mais il est bien dommage de mettre ces outils qui devraient rester vivants et travailler, dans un musée. Effectivement, il faut développer ces dispositifs au maximum et travailler ensemble, quelles que soient les différentes instances institutionnelles, pour arriver à sauvegarder tout ce patrimoine.

*

*

*

DÉCENTRALISATION ET FORMATION

Animateur : Françoise LANDAIS, ministère de l'Economie, de Finances et de l'Industrie – DECAS

Françoise LANDAIS aurait préféré appeler cette table ronde « formation et territoires » parce que, compte tenu du contenu des interventions, il sera assez peu question de décentralisation.

Le premier thème concerne l'expérience d'une région, la Lorraine qui se mobilise fortement en faveur de la formation pour les métiers d'art et sera présenté par deux intervenants, Christophe de LAVENNE qui anime la mission métiers d'art au conseil régional de Lorraine et Gérard CHERPION qui est vice-président du conseil régional, député des Vosges et membre de la Commission culturelle des affaires familiales et sociales de l'Assemblée nationale, et président de la Commission éducation formation apprentissage au conseil régional.

I. LA MOBILISATION D'UN CONSEIL RÉGIONAL : LA LORRAINE

Christophe de LAVENNE, consultant – se propose de brosser le portrait « métiers d'arts de la région Lorraine », portrait qui explique en grande part la décision qui a été prise de mener une réflexion spécifique sur l'avenir des métiers d'art en Lorraine.

En préambule, il convient de rappeler que la Lorraine est une région de très forte tradition, à la fois dans l'industrie d'art et dans l'artisanat d'art. On peut citer quelques lieux bien connus : Baccarat, Mirecourt, Longwy avec les émaux, la broderie perlée du Lunéville, le travail du granit du côté de Remiremont. Il y a donc un certain nombre de secteurs phares de l'artisanat d'art dans cette région et de l'industrie d'art.

Issue de cette grande tradition de l'industrie, la région a un fort potentiel de formation aux métiers d'art puisque la Lorraine compte 23 centres de formation aux métiers d'art, dont certains très connus : l'Ecole nationale de Lutherie de Mirecourt, le CERFAV en tant que centre de formation aux arts verriers et un grand nombre de lycées lorrains qui interviennent dans le secteur des métiers d'art.

L'autre particularité, les diplômes sont en majorité de niveau V, ce qui témoigne là aussi un peu de la tradition de l'industrie d'art, c'est-à-dire

qu'il y avait en Lorraine essentiellement des formations d'ouvriers d'art. Il y a un seul DMA, le DMA de l'Ecole nationale de Lutherie. Par ailleurs, les lycées ne sont pas à proprement parler des lycées de métiers d'art, ce sont des lycées classiques (lycées professionnels, lycées technologiques) qui ont une section métier d'art, ce qui rend parfois beaucoup plus difficile la gestion de cette section, parce que ce n'est pas la raison d'être principale de l'établissement, et donc il est parfois un peu délicat de faire vivre cette section dans un lycée d'enseignement général.

Le réseau est constitué d'une majorité de lycées professionnels avec la formation initiale et sous statut scolaire. Ces établissements sont situés à l'endroit de la tradition, c'est le cas pour la broderie perlée de Lunéville, et pendant un certain temps, on a pu assister à des phénomènes qui ont fait que le bassin de recrutement était le bassin d'implantation de l'établissement avec un recrutement qui n'était pas qualitativement intéressant. Certaines filières métiers d'art ont même été considérées pendant un moment comme étant des filières vers lesquelles on pouvait orienter les élèves en difficulté de formation en fin de parcours de formation initiale en 3^e.

Ce travail est aujourd'hui repris avec l'Education nationale pour essayer de redonner un élan à ces filières de formation, sachant que l'offre de formation initiale est doublée d'une offre de formation continue. On rencontre en Lorraine la même problématique que l'on retrouve dans toutes les régions de France, c'est-à-dire les difficultés que l'on peut avoir pour faire fonctionner des centres de formation continue et à financer des parcours de formation continue aux métiers d'art, puisqu'il n'existe pas à proprement parler de système de financement de la formation continue dans les métiers d'art, qui puisse prendre en compte les spécificités des métiers d'art.

*

* *

Gérard CHERPION, vice-président du Conseil régional et président de la Commission éducation formation apprentissage au Conseil régional – explique que la région Lorraine est partie d'un constat qui a été dit et répété, c'est le risque réel de limiter l'activité des entreprises par la perte des savoir-faire et la croyance très forte dans le potentiel de création d'entreprises de la région, et en particulier dans le secteur des métiers d'art, partant du constat qui vient d'être décrit par Christophe de LAVENNE.

Le Conseil régional a voulu engager une politique dans un secteur de sa compétence, celui de la formation professionnelle. **Gérard CHERPION** a souhaité la création d'un groupe spécifique sur l'apprentissage dans les métiers

d'art et les métiers rares réfléchissant à l'élaboration du PRDF⁵, ce qui témoigne de la volonté et de l'engagement de la région de s'interroger sur les besoins spécifiques des entreprises de métiers d'art quelles qu'elles soient, artisanales ou industrielles.

La région a également souhaité favoriser l'émergence et la mise en réseau de centres de formation, pôles de compétences pour la transmission des savoirs. Très sensible à la formation tout au long de la vie, la politique mise en œuvre vise à favoriser l'émergence des centres de formation pôles de savoir-faire, capables d'intervenir, quel que soit leur statut de départ, sur l'ensemble des champs de la formation.

Cette volonté a aussi pour objectif de ne pas faire dépendre de la seule formation initiale sous statut scolaire, le maintien d'une filière de formation, au risque d'ailleurs de voir les établissements recourir à des recrutements parfois de qualité insuffisante, laquelle ne permettra pas d'obtenir les résultats escomptés.

La mise en réseau se traduit par la mise en place d'un groupe régional de suivi et de formation aux métiers d'art qui regroupe l'ensemble des lycées, sous la responsabilité du délégué académique à l'enseignement technologique, qui est ouvert bien évidemment au Conseil régional et, selon les besoins, aux établissements de formation qui sont hors du champ de l'Education nationale. C'est véritablement la volonté d'introduire tout le monde autour de la table et de mettre ensemble les compétences.

Les productions du réseau, c'est la participation conjointe à des salons d'orientation en région et hors région, la réalisation de brochures de promotion communes, qui sera d'ailleurs complétée prochainement par un portail Internet. Le travail en collaboration des établissements ; un lycée du bois et un lycée fonderie travaillent ensemble sur la réalisation de moules. Réalisation de documents conjoints sur les formations aux métiers du verre par deux lycées, un CFA et un centre de formation continue.

La région a d'autres projets et, en particulier, en dehors des créations de matériel commun de promotion et participation à des salons, il y a une réflexion sur une élévation des diplômes proposés qui est conjointe à plusieurs établissements, ainsi qu'un renforcement de la complémentarité entre les établissements, ce qui est fondamental.

Un certain nombre d'outils régionaux ont également été développés, qui sont adaptés à la prise en charge des parcours de formation individualisés ou collectifs. Ainsi qu'en témoigne le parcours personnel de nombreux artisans d'art, le choix de l'artisanat d'art arrive souvent après une première orientation professionnelle ou un changement en formation continue ou une variante d'une formation initiale antérieure. Le discours de Renaud DUTREIL l'a très bien illustré.

⁵ *Programme régional de développement des formations*

Dans ce secteur, il importe d'autant plus de développer une stratégie d'offre de formation continue en privilégiant des modalités souples d'aides individualisées liées au financement de la formation.

En aides individualisées, trois systèmes sont actuellement en place :

→ Un fonds de formation à l'accès individuel régional. Ce fonds entre dans le cadre de la mobilisation pour la formation aux métiers d'art des demandeurs d'emploi Lorrains, qui permet de financer des parcours individuels de formation aux métiers d'art auprès de centres de formation labellisés, quelle que soit la localisation du centre de formation.

Ce qui veut bien dire qu'un jeune Lorrain qui aurait besoin d'une formation en Bretagne ou dans une tout autre région, peut obtenir le financement de cette formation au travers du Conseil régional, dans la mesure il n'y a pas en Lorraine les outils permettant de répondre à ce problème.

La convention de formation passée avec le centre prévoit si nécessaire la rémunération du stagiaire. La prise en charge du coût de la formation est intégrale dans le cadre d'un projet de création d'entreprise, et lors de la dernière commission le mois dernier, il a été pris en compte des projets de formation dans le domaine de la création de mode, de peinture décoration et de sculpture sur bois. Le système commence à bien fonctionner.

→ Une convention signée entre le Conseil régional de Lorraine et le réseau des GRETA, sous le nom de GIP Lorrain. Afin d'offrir un cadre clair de mise en œuvre de formation continue dans les lycées métiers d'art de Lorraine, le Conseil régional a mis en place une convention expérimentale avec le réseau des GRETA. Dans un premier temps, cette convention portera sur un crédit d'heures de 17 000 heures de formation dont 25 % d'heures en entreprise. Le système a démarré avec notamment des prises en charge de formations dans le domaine de la tapisserie d'ameublement et dans la sculpture sur bois.

→ Le troisième outil est en train de se mettre en place, c'est là aussi un parcours individuel de formation qui veut répondre à des besoins de formation qui ne pourraient être satisfaits par les centres de formation, parce qu'il n'existe pas de centre de formation correspondant dans cette spécialité ou parce que les centres existants n'offrent pas forcément le niveau de formation souhaité.

Il s'agira de mettre en place un système de formation type compagnonnage, s'appuyant sur une formation réalisée pour l'essentiel auprès d'un artisan ou d'un ouvrier d'art détenteur du ou des savoirs spécifiques visés par la formation. Ces formations seraient d'une durée d'environ dix-huit mois (maximum), permettant le transfert du ou des savoirs spécifiques, le stagiaire étant rémunéré et le formateur ou son entreprise bénéficiant d'une bourse d'un montant de 7 500 €, ce qui permet d'encourager aussi la prise en charge de ces personnes, et donc d'aider à la transmission des savoirs.

Il existe également un certain nombre d'outils pour prendre en compte les besoins collectifs. La région s'est engagée sur la prise en charge de formations collectives pour permettre un fonctionnement satisfaisant des centres spécifiques.

Il y a, par exemple, le CERFAV (Centre européen de Formation aux Arts Verriers) qui bénéficie d'un conventionnement annuel pour la formation de 10 compagnons verriers européens sur deux ans, sans que ce conventionnement oblige au recrutement de stagiaires exclusivement Lorrains.

Action également qui est importante de promotion des métiers d'art et de leur image auprès du public. La région a également organisé et géré des participations collectives ou représentatives à des salons régionaux, extrarégionaux. Actuellement, une réflexion porte sur l'acquisition d'un matériel d'exposition commun qui soit cohérent pour l'ensemble.

Par ailleurs, un outil de promotion par Internet est en cours de développement, *Lorraine terre des métiers d'art*. Il sera en ligne début 2004 et présentera, dès son ouverture :

- ♦ 200 ateliers d'artisanat d'art en Lorraine,
- ♦ une centaine de métiers différents,
- ♦ les dispositifs de financement des formations aux métiers d'art existant en Lorraine, mais aussi au plan national,
- ♦ les 23 centres de formation lorrains, ainsi que toute l'offre de formation complémentaire dans le grand Est,
- ♦ les 33 centres ressources pour les artisans d'art et les amateurs d'artisanat d'art, depuis des centres de promotion des matériaux, centres de culture scientifiques et techniques, et des musées,
- ♦ des liens très complets vers l'ensemble des grands sites nationaux et internationaux des métiers d'art.

Une instance régionale a été créée pour suivre la mise en cohérence des politiques publiques, et ce groupe est constitué du Conseil régional, de la Chambre régionale des métiers, de la délégation régionale au Commerce et à l'Artisanat, de la direction régionale des Affaires culturelles et du groupement régional des artisans d'art de Lorraine, et bien évidemment du rectorat.

Enfin, une stratégie interrégionale de promotion des métiers d'art est également en cours de développement. On ne peut pas rester confiné sur le territoire, même si un effort d'ouverture est déjà exprimé en accueillant des stagiaires d'autres régions, il y a une véritable volonté de développer cette interrégionalité, et cela mérite une dimension interrégionale pour permettre un meilleur fonctionnement des structures de formation, mais aussi améliorer et

élargir l'offre de formation, et puis peut-être aussi permettre un financement plus évident de ces parcours de formation.

Cette expérience en est encore à ses débuts, mais on voit déjà un certain nombre de résultats avec des artisans d'art qui espèrent maintenant pouvoir transmettre véritablement leurs savoirs au travers de ce dispositif. Par ailleurs, la région souhaite témoigner de la nécessité de la permanence d'un cadrage national pour éviter les risques de déperdition d'énergie et pour pouvoir bénéficier de l'exercice d'une solidarité nationale pour des filières rares.

Il y a véritablement un besoin de travailler tous ensemble pour réussir. Le pari est engagé, **Gérard CHERPION** pense pouvoir le gagner.

*

* *

Françoise LANDAIS admet que la Lorraine a un passé très riche pour les métiers d'art, et cela fait plusieurs années que Gérard CHERPION mène une action en faveur des métiers d'art dans le cadre de deux programmes régionaux financés dans le cadre du contrat de plan. Cette initiative uniquement prise en charge par le Conseil régional pour favoriser la formation mérite d'être saluée, en espérant qu'elle sera suivie par d'autres régions.

Le second thème présente la situation en matière de formation pour une filière qui est la filière de la facture instrumentale. Le premier intervenant est Vincent NIQUEUX qui est le directeur de l'ITEMM (Institut technologique européen des métiers de la musique). Il a une expérience très complète au ministère de la Culture, puisqu'il a été chargé de mission pour l'action régionale et conseiller pour la musique et la danse dans différentes directions régionales des Affaires culturelles, c'est également un musicien et sa nomination à la direction de l'ITEMM était tout à fait adéquate.

*

* *

II. ADÉQUATION ENTRE MÉTIERS À FAIBLE EFFECTIF ET RÉPARTITION DES COMPÉTENCES FORMATIVES SUR LES TERRITOIRES

Vincent NIQUEUX, directeur de l'ITEMM – reprend le titre du thème et pose la question : faible effectif ou fort effectif ? C'est une question importante. Si l'on parle des artisans de la facture instrumentale dans les domaines dont l'ITEMM s'occupe (piano, instruments à vent, guitare, accordéon) en fabrication pure artisanale, on va parler de quelques artisans.

En cuivre, il y a cinq fabricants en France ; en haut bois, cinq ou six ; dans le domaine du piano, trois industriels ; Selmer, l'entreprise la plus importante dans le haut de gamme du saxophone, 600 salariés, la plus grosse entreprise française ; BuffetCrampon pour la clarinette. Le tour de la fabrication industrielle est très vite fait, mais aussi pour la fabrication artisanale.

Il est très important, quand on parle de la facture instrumentale de parler de la pointe de la facture instrumentale, c'est-à-dire la fabrication artisanale. Environ 500 à 600 entreprises en France, tous instruments confondus. Il est très important de rappeler que cette facture instrumentale de métiers d'art purs et durs s'inscrit dans une filière d'ensemble qui réunit une dizaine d'industriels, une vingtaine de gros artisans, quelques centaines de petits artisans (TPE) et près d'un millier de magasins spécialisés ou généralistes en produits musicaux. Au risque de faire un peu de provocation et de briser un tabou, il est très difficile dans certains cas de faire totalement le distinguo entre l'artisan et le distributeur, parce que l'activité professionnelle est faite de la double activité. Il est extrêmement important de le prendre en compte pour pouvoir encore mieux travailler sur la pointe artisanale et de métiers d'art.

Ce qui veut dire que si l'on raisonne sur un total de 1 500 entreprises, on va raisonner dans les domaines de la facture instrumentale sur une dizaine de milliers d'artisans ou de salariés d'entreprises diverses et de magasins. En divisant par une dizaine d'années de travail, on arrive aux alentours de 250 emplois à pourvoir chaque année. Et sur ces 250 emplois, là aussi, surtout sur les secteurs d'activité de fabrication industrielle ou artisanale rare, on va avoir 70 % qui vont aller vers une activité de maintenance et technico-commerciale, et les 30 % qui vont rester dans l'artisanat pur.

Quand on parle formation, il est important de casser un peu le tabou du cloisonnement total et de bien évoquer cette globalité de filières qu'il faut prendre en compte puisqu'on a beaucoup parlé de la formation initiale pour l'économie du secteur et qu'on ne peut pas isoler totalement le champ de l'artisanat pur, même s'il représente l'activité la plus technique, celle qui représente le plus de savoir-faire.

C'est particulièrement vrai dans les domaines dont s'occupe l'ITEMM, c'est-à-dire les instruments de fabrication artisanale dans quelques cas très précis, et industrielle dans la plupart des cas : l'accordéon, le piano et les instruments à vent.

Les métiers vont être axés essentiellement sur les activités de maintenance réparation entretien accord, des métiers de très haute technicité qui exigent le même type d'expérience que celle que l'on évoque dans tous les métiers de création proprement dite, qui exigent la même longueur de formation, mais qui vont être sur un produit déjà réalisé. On pourrait définir des tâches extrêmement précises qui touchent à la restauration, au réglage, à la refabrication de pièces, à la restauration d'instruments anciens, et puis à tout ce qui va être le travail proprement musical des instruments classiques.

Il est important, quand on parle de faible effectif, de dire de quel effectif on parle. C'est important de dire aussi que l'on manque encore et toujours cruellement d'informations économiques quantifiées sur ces secteurs, non seulement en France, mais aussi à l'échelon européen. C'est difficile de parler de flux, de quantités, de débouchés, parce que ce sont des informations que l'on a que parcellaires.

Il est important de préciser cette particularité de la facture instrumentale française, en sachant qu'effectivement, la locomotive est une facture instrumentale haut de gamme, dans le domaine de la guitare il y a une quarantaine de très grands luthiers Français dont certains ont fabriqué quelques instruments par an, mais sur ces quelques instruments, un tiers ou deux tiers vont partir à l'étranger. Il existe des microréseaux d'exportation, ce qui montre bien le très haut niveau de facture instrumentale que l'on peut avoir et que l'on va retrouver dans les autres domaines de facture instrumentale.

Ce haut de gamme s'inscrit dans ce contexte global.

Cela pose la question de la formation et des diplômes. Deux grosses difficultés : Comment résoudre le problème de la formation pour les industriels où on parle d'une vraie technicité, mais où on a besoin de quelques postes par an ; pour les artisans « haut de gamme », il est besoin aussi de quelques postes par an.

D'où la nécessité d'avoir une sorte de noyau dur qui est une formation généraliste qui va toucher avant tout à la maintenance, à la réparation, à l'entretien, à l'accord des instruments, ce qui exige déjà une grande technicité et représente quelques flux par secteur instrumental de quelques dizaines de personnes par an. On va raisonner entre 5 et 30 postes disponibles par an. De ce point de vue, le fait d'avoir une école nationale correspond bien.

Cela ne permet de résoudre toutes les questions des industriels (Pleyel, Selmer, BuffetCrampon) qui sont en travail posté pour l'essentiel ou, de l'autre côté, pour les artisans ultra spécialisés dans la fabrication haut de

gamme de la flûte traversière, des cuivres, de la flûte à bec, etc. où là, la transmission ne peut guère se faire que chez l'artisan lui-même. Il faut gérer une sorte de compromis et au moins s'appuyer sur un vivier de jeunes formés au moins de façon généraliste, en les spécialisant petit à petit pour essayer d'arriver à un niveau de performance qui leur permette d'enclencher après ce que **Vincent NIQUEUX** appellera l'ultra spécialisation. Mais c'est un débat constant et un ajustement très complexe. Ce qui est sûr, c'est que très logiquement, cela renvoie à l'existence d'une logique de centre national, puisqu'on est sur des flux de quelques dizaines d'élèves par an, et que le centre national a l'avantage de permettre une mutualisation de compétences, une mobilisation des professionnels, un affichage et une visibilité de ces formations.

Pour la première fois l'an dernier, les trois centres (ITEMM, Eschau et Mirecourt) sont allés à Musicora ; c'était la première fois que les trois centres affichaient l'offre de formation en France. C'est très important parce que, pour commencer, on ne connaît pas ces métiers. Les gens connaissent assez bien ou croient connaître les métiers de luthier du quatuor ; facteur d'orgues, on voit à peu près ce que cela veut dire. Quand on dit, « technicien de maintenance en accordéon », on ne sait. L'accordéon, 6 000 pièces, ce sont plusieurs années de travail pour comprendre comment ça s'ouvre et surtout comment ça se referme.

L'ITEMM est un drôle de centre de formation qui va illustrer d'éléments qui ont été dits dans le pragmatisme que l'on peut avoir sur la mise en place des formations. L'ITEMM est au Mans parce que ce sont des professionnels du Mans qui l'ont lancé. C'est un centre de formation national, associatif, créé par les professionnels du secteur et appuyé par l'Europe, le ministère de la Culture, le ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Artisanat, la Communauté urbaine du Mans, la ville du Mans, le département de la Sarthe et la région Pays de Loire.

Il y a beaucoup de partenaires, mais cela ne fait pas forcément beaucoup d'argent, tout simplement parce que l'ITEMM est une création avant tout des professionnels, atypique, associative, école privée, centre de formation professionnelle continue et CFA national, mais ce partenariat très particulier qui a présidé à sa création en 1993, permet de marier une logique de recrutement national avec une logique d'implantation et de rayonnement local. L'ITEMM n'est plus au Mans par hasard, il l'est en relation avec toute une série de réseaux professionnels, culturels, et il est très important d'avoir cette logique d'implantation quelque part en région, même si la mission est nationale et, pour partie, européenne, surtout dans l'avenir.

Autre élément un peu atypique de l'ITEMM, il est exclusivement dédié aux métiers de la musique qui ne sont pas tous métiers d'art. Métiers de la musique, facture instrumentale principalement (piano, instruments à vent, guitare, accordéon), métiers commerciaux de la musique sur lesquels il y a un très beau chantier à faire, et nouvelles technologies (son, multimédia, mais appliqués aux métiers de la musique). C'est très important pour les

décloisonnements techniques que cela permet petit à petit de mettre en place. Cela permet aussi de mutualiser un certain nombre de compétences.

Aujourd'hui, l'ITEMM accueille 220 apprentis et stagiaires, dont 150 sur la partie facture instrumentale chaque année. L'ITEMM travaille avec environ 150 maîtres d'apprentissage sur tout le territoire – ce sont eux avant tout les maîtres d'œuvre de la formation. Globalement, l'ITEMM travaille avec tout le secteur professionnel.

L'ITEMM essaie d'inscrire son action dans la globalité d'une approche de l'entreprise. L'ITEMM a une fonction de pôle national d'innovation pour travailler aussi sur l'accompagnement économique et technique des entreprises, c'est un début, c'est à développer, et l'ITEMM a également une mission culturelle destinée à accueillir du jeune public et des publics professionnels pour leur faire découvrir ces métiers.

Il est important que la formation s'inscrive dans une démarche globale et que l'on puisse parler avec l'entreprise de la formation, mais aussi de ce qu'elle est, de sa transmission. Il est aussi très important que les jeunes qui arrivent sur le marché soient complètement impliqués dans cette approche.

En ce qui concerne les diplômes, l'ITEMM a repassé les diplômes à deux ans en repensant toute la filière diplômante à partir d'un CAP et d'un BMA. Deux fois deux ans en apprentissage, la logique voulant que les jeunes fassent plutôt quatre ans, mais les deux ans permettant un rythme différent dans l'acquisition du savoir avec un objectif de diplômes qui ne s'étalent pas trop. La sortie au niveau CAP permet d'envisager un premier placement sur des postes simples, tandis que le niveau BMA fait déjà entrer dans un niveau d'exigences bien plus fortes.

Auparavant, le CAP s'appelait « CAP facteur de... » Facteur de piano, facteur de guitare, facteur d'instruments à vent. Autrement dit, on voulait tout lui faire porter, de la réalisation à la conception de l'instrument, beaucoup de matières complémentaires. Le binôme CAP/BMA, cette approche en quatre ans permet aussi de faire monter le diplôme à la mesure de ce qu'ils sont devenus de fait.

Vincent NIQUEUX rappelle que le CAP, c'est quatre journées d'épreuves, cela ne fait jamais qu'une journée de moins que l'agrégation. Ils sont déjà très difficiles, et il fallait pouvoir disposer des exigences différentes entre CAP et BMA, qui plus est en se rapprochant des niveaux de qualification allemands pour un jour envisager de créer de véritables passerelles.

Ce CAP et le BMA ont intégré des matières d'acoustique, d'organologie, histoire des instruments, histoire de la musique, gestion, communication, vente. Cela correspond à ce que **Vincent NIQUEUX** évoquait quant à la nécessité d'intéresser le jeune à la globalité d'approche de l'entreprise pour qu'il puisse s'y insérer.

Dernier élément, l'ITEMM a fait de façon très volontariste le choix de l'apprentissage. La formation technique est avant tout chez le maître d'apprentissage, la pédagogie de l'alternance est quelque chose qui va très loin, c'est extrêmement important. L'ITEMM a quelques formules à temps plein, elles sont destinées à des publics qui ne peuvent pas aller vers l'apprentissage, mais la grande majorité d'élèves, c'est l'apprentissage.

Il était très intéressant d'entendre ce qui a été dit sur les mesures qui pourraient être prises, car l'ITEMM se heurte beaucoup aux difficultés d'accueillir un apprenti dans les toutes petites entreprises, lorsque l'atelier n'a même pas la place technique de recevoir un apprenti, qui plus est avoir à le payer. C'est une contrainte très forte pour certaines entreprises et il est important d'afficher un vrai volontarisme de ce côté-là.

L'autre intérêt des centres de formation nationaux, c'est aussi d'avoir cette visibilité qui évite parfois des formations sauvages sur le territoire, pas du tout contrôlées.

Depuis l'origine, 800 élèves sont passés par l'ITEMM, c'est 80 % des jeunes qui se sont installés ou qui sont devenus salariés dans les dix dernières années. Là aussi, la visibilité va s'accroître.

La question européenne est fondamentale. C'est une vraie difficulté d'assumer les niveaux CAP et BMA parce que aucun des dispositifs en cours de discussion au niveau universitaire ne prend en compte ces niveaux d'enseignement supérieur. Le peu de fluidité que l'on est en train de mettre dans l'enseignement supérieur n'intègre pas les niveaux CAP/BMA, et il y a un vrai travail à faire.

Par ailleurs, il y a un gisement d'emplois et de demandes extrêmement fortes à l'échelon européen et international.

*

* *

Françoise LANDAIS accueille maintenant Marlène SCHAEFFER qui est secrétaire générale adjointe du CNFA de la facture d'orgues à Eschau. Mme SCHAEFFER étant anciennement à la Chambre des métiers d'Alsace où elle était responsable des services économiques et formation régionaux, après un passage au ministère du Travail au service études et statistiques.

Marlène SCHAEFFER, secrétaire générale adjointe du CNFA facteurs d'orgues à Eschau – précise qu'elle est encore à la Chambre des métiers d'Alsace qui est cogestionnaire du CNFA.

Ce Centre National de Formation d'Apprentis de la facture d'orgues reçoit entre 40 et 45 jeunes. Il s'agit d'une trentaine de maîtres d'apprentissage, tous artisanaux, et l'effectif global des artisans dans le secteur est d'une centaine d'entreprises sur toute la France.

Parler de la décentralisation pour un centre de ce type qui reçoit aussi peu d'apprentis est certainement difficile. Décentralisation veut dire services de proximité, et services de proximité peut vouloir dire que chaque région, en fonction des entreprises qui sont sur son territoire, ait une volonté de développer ces entreprises, et donc de leur offrir une main-d'œuvre qualifiée. Cela veut donc dire aussi, peut-être, multiplier les centres de formation.

Que deviennent alors des centres de formation nationaux comme ceux dont Vincent NIQUEUX a parlé, comme celui dont **Marlène SCHAEFFER** peut dire que c'est le sien ? Ils n'ont pas d'avenir, c'est bien évident ! Mais ces multiples centres de formation qui, dans l'imagination, vont être créés sur l'ensemble de la France auraient-ils un avenir ? Marlène SCHAEFFER pense que non, parce qu'elle croit aujourd'hui que si l'on veut être professionnel de la formation, il faut répondre à deux impératifs :

→ faire une formation de qualité, sinon, on n'est pas professionnel ;

→ faire une formation qui ne soit pas exorbitante en termes de coût.

A ces deux impératifs, aucun centre de formation dispersé sur l'ensemble de la France ne peut répondre.

Pour la première raison, une formation de qualité, ce n'est pas seulement de l'enseignement général, c'est de l'enseignement professionnel, c'est de la pratique dans les entreprises et c'est de la théorie professionnelle. Et qui plus est, l'enseignement général doit être intimement lié à l'enseignement professionnel. Si ceci n'est pas fait, c'est de la juxtaposition d'enseignements, mais ce n'est certainement pas contribuer à avoir une tête bien faite.

Pour cette première raison, **Marlène SCHAEFFER** pense que disperser les formations sur l'ensemble du territoire n'est certainement pas une bonne logique.

En ce qui concerne le coût, il est évident que l'on peut faire à moindre coût, cela veut dire qu'on ne fait pas beaucoup de formation professionnelle puisque c'est celle-là qui coûte cher. Il faut des équipements, il faut du personnel très qualifié ; sur l'enseignement général, si on en fait un tronc commun pour l'ensemble des métiers, c'est vrai, cela peut coûter moins cher, mais on perd de vue ce qui pour Marlène SCHAEFFER semble être l'objectif essentiel d'une formation professionnelle réussie, c'est que l'enseignement général soit interactif avec la partie professionnelle.

Sur ce deuxième point, disperser, multiplier les centres de formation semble être une logique qui ne devrait pas se mettre en place, parce que

dispendieuse des deniers publics et parce que ne répondant pas à une formation de qualité.

Ce matin, le ministre DUTREIL a bien dit que la décentralisation devait laisser un espace pour une politique nationale. C'est ce que Vincent NIQUEUX a dit en d'autres mots. **Marlène SCHAEFFER** se joindra très volontiers à ce dernier pour conclure sur cette assertion : la nécessité de garder, dans le cadre de la décentralisation, pour des formations dont les effectifs sont effectivement faibles par nature – les métiers d'art sont de ces métiers, d'autres métiers artisanaux sont également des métiers à faible effectif – la nécessité d'avoir un champ national semble tout à fait déterminant pour l'avenir des métiers.

*

* *

Françoise LANDAIS donne la parole à Jean-Claude DORLEANS qui est le proviseur du lycée Jean-Baptiste Vuillaume pour l'Ecole nationale de Lutherie à Mirecourt.

Monsieur DORLEANS est un germaniste, il a eu un parcours assez exceptionnel. Il a beaucoup travaillé en Allemagne dans les lycées franco-allemands ou dans des instituts français et il a alterné passages à l'étranger et passages en France, et maintenant il est proviseur du lycée de Mirecourt.

*

* *

Le fait d'intervenir en dernier présente pour **Jean-Claude DORLEANS**, Proviseur du lycée Jean-Baptiste Vuillaume, Ecole Nationale de Lutherie à Mirecourt – l'immense avantage que tout est dit. Ce qui n'avait pas encore été dit vient de l'être, donc tout est dit. Mais présente également le risque qu'il va falloir redoubler d'efforts, surtout quand la vedette du spectacle est déjà passée et n'est plus derrière, non pas pour captiver votre attention, mais essayer de la maintenir.

L'Ecole Nationale de Lutherie de Mirecourt s'intègre en Europe dans le groupe incluant bien sûr Cremona en Italie, Mittenwald en Allemagne et Newark en Angleterre.

Comme l'a dit Marlène SCHAEFFER, parler de décentralisation est un exercice particulier, si ce n'est le lien fort qui existe entre l'Ecole Nationale de Lutherie et le Conseil régional.

L'objet de ce propos sera de présenter succinctement l'histoire de Mirecourt et de son école, la formation actuellement dispensée et les évolutions éventuelles.

L'HISTOIRE DE MIRECOURT ET DE SON ÉCOLE

Le plus vieux contrat d'apprentissage en lutherie à Mirecourt date de 1629, soit plus d'un siècle avant la charte signée en 1732. Sur un autre plan, selon cette charte, les luthiers de Mirecourt ont fait de Sainte Cécile leur patronne. La lutherie à Mirecourt a pris un véritable essor au XVIII^e siècle. Les artisans de Mirecourt ont su combiner les influences de fabrication allemandes et italiennes, pour dans un premier temps copier un petit peu, même parfois beaucoup, et ensuite inventer la lutherie lorraine.

Mirecourt s'honore d'avoir formé les plus grands luthiers et archetiers français.

A la rentrée scolaire de 1970, notamment grâce à l'engagement d'Etienne VATELOT, est créée au lycée une section lutherie qui deviendra très vite l'Ecole Nationale de Lutherie, tout cela intégré dans le lycée Jean-Baptiste Vuillaume, lui-même luthier réputé fin du XVII^e, début du XVIII^e.

Durant une vingtaine d'années un brevet de technicien a été délivré (cinq années d'études).

LA FORMATION ACTUELLEMENT DISPENSÉE

Depuis 1990, les étendues sont étendues à un DMA attribué en trois années (2 années + 1 année de mise à niveau).

Pour chacune de ces trois années, une vingtaine d'heures est dispensée en atelier, une dizaine est consacrée à l'enseignement général, principalement en français, anglais, économie et gestion, et une dernière dizaine d'heures est consacrée aux arts appliqués.

La pratique d'un instrument à cordes frottées est une obligation de scolarité, mais pour le recrutement, seule une expérience musicale au sens large, ainsi que la connaissance suffisante de l'anglais et du français pour les élèves étrangers, sont requises.

La sélection s'effectue sur dossier à niveau Baccalauréat. Cela a été le changement entre le brevet de technicien où l'on pouvait intégrer l'école après

le 3^e, et à partir de l'introduction du DMA, c'est niveau Baccalauréat (examen réussi ou non) ou l'équivalent pour les étudiants étrangers.

Une promotion compte entre 10 et 12 élèves selon les années pour une centaine de candidats. Ceci a plusieurs conséquences, dont celle qui fait que les professeurs sont très disponibles pour les étudiants. Le tout est complété par des stages chez des luthiers.

A Mirecourt, certains élèves n'ont pas eu leur Bac, mais ils avaient envie de faire de la lutherie, et un élève sortait des classes préparatoires Math Sup / Math Spé.

LES ÉVOLUTIONS ÉVENTUELLES

Comme toute institution, l'école de lutherie pense à son avenir. Sur le plan de la formation, deux axes constituent la réflexion actuelle :

L'intégration plus poussée de la restauration dans les études actuellement dispensées. Elle est très légèrement intégrée au début de la seconde année, mais il y aurait peut-être beaucoup à faire dans ce domaine.

La création d'une section archèterie qui est la spécificité mondiale de Mirecourt, contrairement à la lutherie dont Mirecourt n'a pas l'exclusivité.

Ces deux axes ne s'excluent pas, bien évidemment.

Comment appliquer cette extension de la formation au diplôme décerné ?

Il est permis d'étudier la prolongation du DMA actuel par une licence à vocation européenne. Mirecourt reçoit de plus en plus d'étudiants étrangers. Cette année, Mirecourt a reçu une Mexicaine, une Québécoise, un Lithuanien, une Grecque, un Israélien. On pourrait donc envisager un diplôme à consonance européenne. Cette extension ferait passer la formation actuelle de trois ans à quatre ans.

La profession a qui il convient de renouveler tous remerciements, a toujours conseillé judicieusement les responsables de l'école, que ce soit ses prédécesseurs ou Jean-Claude DORLEANS, que ce soit dans sa création ou dans son évolution. Le présent et l'avenir de l'établissement ne sauraient se concevoir sans eux, sans ce partenariat.

Partenariat qui vaut bien sûr également pour le Conseil régional et l'Education nationale.

En revenant en France après dix années de séjour outre-Atlantique, on découvre que Patrick POIVRE-D'ARVOR présente toujours le JT de 20 heures, que Thierry ROLLAND commente toujours les matches de football

et qu'il y a toujours des petits frottements, puisqu'il s'agit de cordes frottées, entre ministères en France. Mais lesquels frottements ont été largement modulés par les propos qui ont été tenus cet après-midi.

Pour conclure, **Jean-Claude DORLEANS** a une pensée pour les élèves au sens large, pas seulement ceux de Mirecourt, et en ce qui concerne ceux de Mirecourt, sa plus grande surprise est de voir leur disponibilité et leur engagement, et leur foi dans ce qu'ils viennent apprendre.

En deux mois, Jean-Claude DORLEANS a vu des élèves charger des établis dans la camionnette du lycée, aller à la foire d'Epinal ou d'ailleurs présenter ce qu'ils font, y rester deux jours entiers à travailler devant les gens, à jouer de la musique, à participer à l'animation. Ce week-end, ils feront la même chose au salon de l'étudiant à Luxembourg, et Jean-Claude DORLEANS pense qu'il fallait aussi avoir une petite pensée pour cela, et que l'on essaie de surmonter les rivalités ou les susceptibilités internes en pensant en tout premier lieu à leur intérêt.

« Quoi que tu veilles entreprendre, fais-le parce que l'enthousiasme a de l'audace »

Goethe

*

* *

Françoise LANDAIS remercie Jean-Claude DORLEANS, et à propos des élèves, elle évoque les propos de Vincent NIQUEUX pour rappeler que pour la première fois cette année, au salon Musicora, il y avait un regroupement des écoles. Pendant toute la durée du salon, les élèves ont montré leur travail, leur expérience et la façon dont ils apprenaient devant les visiteurs. Cela s'est fait en partenariat entre les deux ministères, Culture et Artisanat, et le stand était situé à côté de celui du ministère de la Culture.

*

* *

ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC

Animateur : Françoise LANDAIS, ministère de l'Economie, de Finances et de l'Industrie – DECAS

▪ **Jean-François VANNIERE**, chargé de la communication de l'école Boule – trouve que l'on n'a pas beaucoup parlé des élèves. Son travail principal consiste à recevoir parents et élèves pour l'entrée dans les filières de l'école Boule et du lycée professionnel Nicolas Flamel très prochainement. Beaucoup de parents recherchent des établissements de formation, sans doute y a-t-il quelque chose à faire par le ministère ou les organisations en région.

Il y a également un problème de sectorisation par rapport aux CAP. Les élèves qui sont très souvent en perdition et qui ont déjà eu plusieurs échecs au cours de leur scolarité, arrivent à 15 ou 16 ans pour rentrer en CAP, et cela posera peut-être un problème si les CAP se passent en plusieurs années.

Les changements, c'est quelque chose de superbe, mais l'information passant par les enseignants qui ont les jeunes dans les classes primaires ou au collège semble aussi très importante. Parfois les filières sont prises par défaut et l'élève est en échec. On parlait tout à l'heure de remise à niveau, il faut quand même un sacré dossier scolaire pour pouvoir rentrer en mise à niveau. L'école Boule dispose de 24 places pour la section métiers d'art ou arts appliqués, alors qu'elle reçoit 250 demandes d'un côté et 600 de l'autre.

La notion de CAP est extrêmement mal vécue par les parents, pour eux, c'est une catastrophe et la « poubelle », mais c'est vrai. Il y a une information à faire du côté des parents pour qu'on ne pense pas qu'un CAP est une punition. C'est trop souvent comme ça que les familles prennent les choses et c'est très difficile à gérer.

Françoise LANDAIS rappelle les propos de M. DUTREIL, c'est-à-dire qu'il mène une action pour revaloriser l'image de l'apprentissage, et notamment vis-à-vis des parents. Elle engage M. VANNIERE à lire le livre blanc sur l'apprentissage qui est en ligne sur le site du ministère, www.pme.gouv.fr où l'on peut voir les résultats de l'enquête qui a été faite auprès des parents et auprès des élèves, et qui montre effectivement cette image un peu dévalorisante de l'apprentissage.

Jean-François VANNIERE en convient, mais le problème, c'est qu'il faut pouvoir informer les parents qui sont aux fins fonds de la province quand leur gamin leur annonce qu'il veut être luthier ou ébéniste. Ils ne savent pas non plus où se trouvent les classes de mise à niveau.

Intervenant – Il y a environ 1 300 contacts par jour et dans ces contacts, la majorité porte sur des questions liées aux filières de formation. Chaque demande reçoit une réponse personnalisée.

*

* *

François VARSIN, luthier – précise, en tant qu'ancien élève de l'école Jean-Baptiste Vuillaume, que sans une école nationale, il n'aurait jamais fait ce métier. Il y a des professions qui sont fermées à l'apprentissage ; à cette époque-là, c'était le cas, aujourd'hui, ça l'est un peu moins. A l'époque, le premier patron était aidé par des subventions d'Etat et il avait un complément d'apprentissage. François VARSIN a donc eu la chance de vivre les deux expériences.

A aucun moment, on n'a parlé de la sensibilisation des élèves à la musique, au dessin, aux travaux manuels dans l'enseignement général. Si l'on veut avoir des « clients » plus tard, il ne faudrait pas perdre de vue le rôle essentiel de l'Etat et de l'Education nationale dans ce domaine. Donner une lisibilité aux métiers d'art, encore faut-il que cela s'adresse à des gens capables de le voir.

Il semble à **Jean-Claude DORLEANS** et **Christophe de LAVENNE** que monsieur BAQUÉ a furtivement évoqué cette question ce matin.

*

* *

Michel DREANO, en sa qualité de 1^{er} vice-président de l'APCM, a délégation générale sur la formation professionnelle du réseau. Souvent, les parents orientent les enfants en fonction de l'ambition de carrière qu'ils ont pour eux, ambitieux de les voir gravir les différentes strates de l'enseignement général jusqu'au plus haut niveau, parce qu'ils espèrent pour eux une brillante carrière.

Il a reçu plusieurs témoignages qui ont fait surgir le fait qu'après avoir satisfait aux souhaits des parents d'avoir fait une formation générale de bon niveau, avec des Bac + quelque chose, ils allaient vers une vocation qui était la leur. Leur souhait, leur vocation de se tourner vers un métier. A l'instant, les témoignages que l'on vient d'entendre ont fait la promotion d'une

offre de formation. Yvan HOUSSARD a dit également que sur Internet, on peut s'informer sur les différentes formations qui sont à disposition sur l'ensemble du territoire. On évoque aussi l'ambition de les diffuser plus largement à l'étranger, et notamment en Europe.

Le souci de **Michel DREANO** quand il a pris ses fonctions, c'est que la diversité des métiers s'étiolait, disparaissait dans le temps parce qu'on ne les voit plus vivre au quotidien. Toutes les activités ont été concentrées dans des zones industrielles, dans des zones artisanales, dans des quartiers où il y a des métiers, et les jeunes ne les côtoient plus au quotidien. Il y a une quinzaine d'années, quand les enfants rentraient en CM2, ils remplissaient une fiche où ils indiquaient le métier du père et de la mère, et ils savaient remplir cette fiche. Il y a 10 ans, ils disaient, « mon père travaille à tel endroit, ma mère travaille à tel endroit », mais ils n'indiquaient plus le métier ni du père ni de la mère. **Michel DREANO** pense que l'on a laissé partir tout un fonds culturel qui était la diversité des métiers.

Dans les chambres des métiers, à peu près 500 métiers différents sont répertoriés, 250 rien que pour les métiers d'art. Qu'en connaissent les familles et les jeunes au moment du choix d'une orientation ? Nous sommes tous coupables de l'information sur les métiers. On informe sur les filières de formation, sur les parcours, sur les contenus, sur les objectifs à atteindre, sur l'insertion, mais on communique sur les métiers et les diversités qui s'offrent aux jeunes.

Nous en sommes responsables parce que, combien de fois avons-nous dénigré notre propre métier parce qu'on ne mettait en avant que les aspects négatifs. Arrêtons de nous plaindre, nous avons des métiers merveilleux, il faut savoir en parler, mais il faut aussi savoir les présenter et les exposer, les diffuser par des moyens modernes de communication. Aujourd'hui, on a Internet, on a de la vidéo, on a du multimédia. Que l'on s'attelle tous à la tâche de montrer ce que sont les vrais métiers, la réalité des métiers, la modernité des métiers parce qu'ils ont évolué. Ils ont préservé la tradition et les savoir-faire, mais ils ont évolué avec les techniques et il faut réactualiser les supports qui présentent les métiers pour que les jeunes puissent faire un véritable choix.

Françoise LANDAIS ajoute que les Journées métiers d'art sont une formidable réponse à ce souci de communiquer, et il faut espérer que les journées de 2004 auront le même succès que les journées de 2002, et que petit à petit, elles auront le même succès que les Journées du patrimoine.

SYNTHÈSE DES DÉBATS

Pierre CHEVALIER ~ Président de la SEMA

Monsieur le Sénateur, mesdames et messieurs les présidents, mesdames et messieurs les directeurs, chers amis, cette journée d'échange et de réflexion est essentielle, car c'est bien en anticipant et en s'adaptant que pourra être assurée la pérennité du secteur.

Un certain nombre de difficultés trouvent leur source dans plusieurs causes : d'abord, un manque de connaissance de ces voies professionnelles, un déficit d'image des formations techniques auprès des jeunes, et surtout l'insuffisance évolutive de l'enseignement aux mutations technologiques et économiques.

Comme l'ont souligné Patrice VOELKEL et Isabelle EMMERIQUE, il faut des cycles de formation offrant de véritables débouchés. Certes, les nouvelles mesures prises dans le cadre de la loi sur l'initiative économique pourront certainement apporter des solutions économiques, facilitant notamment la transmission des entreprises métiers d'art. Une meilleure santé économique permettra sans aucun doute de revaloriser des activités qui, si elles font vivre la passion, laissent certaines insatisfactions sur le plan de la rentabilité. Or, le capital image d'une profession et son attractivité reposent tant sur sa capacité à dégager des résultats financiers que sur le contenu de l'activité, et plusieurs intervenants l'ont souligné à juste titre.

Les Journées nationales de métiers d'art et la démultiplication des actions de communication envers le public permettent de mieux faire connaître les valeurs de ces métiers. La prochaine édition des JMA, Journées métiers d'art, des 14, 15 et 16 octobre 2004, s'adressera particulièrement aux jeunes, et il faut espérer de leur part un regain d'intérêt grandissant.

Enfin, la question la plus essentielle, et comme l'ont souligné les intervenants, est liée aux difficultés de l'adaptation de la formation initiale au défi de compétitivité des entreprises métiers d'art dans un marché mondialisé. Il faut certes former les jeunes de manière à ce qu'ils puissent répondre aux besoins des professionnels qui les emploieront, et qu'ils soient en mesure, au fil de leur vie professionnelle, d'harmoniser leurs compétences aux besoins exprimés par le marché.

Comme l'a exprimé Gérard DESQUAND, il faut construire de véritables filières du CAP au Bac +4 avec alternance et revoir les contenus de certains diplômes de façon à permettre aux jeunes de suivre un enseignement

supérieur. Mais les voies royales, les grandes écoles parisiennes, ne doivent pas être les seules reconnues pour la solidité de l'enseignement dispensé. Il est important d'encourager les élèves qui optent pour une formation professionnelle dès leur plus jeune âge et poursuivent leurs études vers des qualifications de plus haut niveau.

La forte demande émanant des professionnels en exercice démontre qu'il est nécessaire de savoir créer de la valeur ajoutée dans le bel ouvrage, mais également de savoir valoriser cette valeur ajoutée, et surtout la vendre, comme l'a précisé très justement Pierre BAQUÉ, conseiller technique auprès de Luc Ferry.

Les jeunes qui sortent des filières de formation technique sont appelés à s'intégrer dans un tissu économique particulier, constitué de très petites entreprises où ils devront avoir des compétences plurielles de la tradition jusqu'au design. Comme le disait Françoise CŒUR, ils doivent avoir les maîtrises d'excellence nécessaires pour rendre vivant notre patrimoine, une complicité historique, une démarche pour l'avenir.

Ainsi que l'a évoqué Hélène FARNAULT, le paysage économique se modifie, car les nécessités de rentabilité ont mis en difficulté un grand nombre de métiers traditionnels qui n'ont pas su ou n'ont pas pu s'adapter pour survivre. En effet, le consommateur est plus sensible que naguère aux métiers d'art, mais plus informé, il est aussi plus exigeant. Cela est positif, car c'est un signe fort de l'évolution culturelle de la consommation, mais cela engendre l'impérieuse nécessité d'avoir des formations initiales mieux adaptées aux nouveaux modes de consommation. Les produits importés deviennent une menace s'ils égalent les nôtres.

Au-delà des savoir-faire traditionnels acquis, la formation doit ouvrir aux jeunes les horizons de l'innovation, et comme l'on exprimé les intervenants, il faut absolument sortir d'une logique opposant le penseur et le réalisateur.

Comme l'ont dit beaucoup d'intervenants, c'est donc à la recherche d'une meilleure cohérence entre savoir-faire et création, à cet équilibre dans l'enseignement dispensé qu'il convient de tendre. Technique et théorie ne sont pas antagonistes, elles se conjuguent.

La formation des jeunes ne se contient pas uniquement dans les enceintes des établissements scolaires, et l'entreprise est également investie d'une fonction formatrice à part entière. Plusieurs intervenants l'ont fait remarquer.

Doit-elle être développée ? Doit-elle être réformée ? Les exposés de Pascal PORTE, Jean-Patrick FARRUGIA et André MALICOT ont affirmé que l'entreprise est un partenaire indispensable de la formation. Pour bien transmettre le savoir-faire, le maître d'apprentissage doit aimer son métier et faire confiance à son apprenti. Il faut encourager les professionnels qui

consacrent du temps à transmettre leur savoir-faire à un jeune. Il faut aussi changer certaines mentalités, ne plus considérer la voie technique comme une voie de garage et changer l'image elle-même de l'apprentissage, on en parlait encore à l'instant.

Le ministre chargé des PME et de l'Artisanat, Renaud DUTREIL, souhaite donner un nouvel essor à l'apprentissage. Un livre blanc est constitué, réunissant 50 propositions issues des consultations effectuées auprès des professionnels afin de moderniser l'apprentissage. Cette réforme qui sera mise en œuvre prochainement est très attendue.

Les stages de perfectionnement mis en œuvre par la SEMA s'avèrent aussi des dispositifs adaptés au croisement entre école, élève et milieu professionnel. Ainsi que le disait Nizette GERMAN, un complément de formation en atelier est tout aussi indispensable pour transmettre les tours de main. Le stagiaire découvre la réalité d'un métier, mais également l'identité d'une région, ce qui conduit **Pierre CHEVALIER** à évoquer la régionalisation.

En effet, au croisement de ces exigences, se trouvent les collectivités territoriales. Les régions, dans le cadre de la deuxième étape de la décentralisation, auront de plus en plus de responsabilités et seront directement au contact des problématiques d'emplois. Comme le soulignait très bien Gérard CHERPION, il est souhaitable que les régions développent une politique métiers d'art fortement inspirée par les grandes options régionales. Pour cela, il faut favoriser l'émergence et la mise en réseau de centres de formation.

Grâce à son centre de ressources, la SEMA est à même d'apporter aux régions un service de capitalisation et de diffusion de l'information. Elle dispose par exemple d'une base de données accessible par Internet qui recense quelque 3 000 formations initiales et continues en France et dans les quinze pays de l'Union européenne. Dans sa mission d'utilité publique, la SEMA devra apporter ses conseils pour harmoniser les formations dans la nouvelle étape de la décentralisation, en s'attachant à renforcer les complémentarités sur le plan régional, mais aussi national, tout en éditant et surtout en évitant les doublons. C'est vrai que les métiers d'art n'ont pas les moyens d'avoir ces doublons.

A l'instar de l'exemple de la filière de la facture instrumentale, comme le préconisent les directeurs des établissements de formation, et comme l'a si bien souligné Marlène SCHAEFFER, il s'avère dans le cas des métiers à faible effectifs, donc de nos métiers, indispensable d'assurer le recentrage de certains centres de formation, permettant ainsi la valorisation des savoir-faire et la mutualisation des compétences des intervenants professionnels. Pour cela, il convient de produire désormais plus de cohérence au niveau national.

Pierre CHEVALIER pense que ce point est très important et que dans la régionalisation, ceux qui sont au Sénat ou au Parlement doivent absolument y penser, c'est un point essentiel. Les métiers d'art sont des métiers à petits effectifs, on ne pourra pas faire de bonnes formations en ayant des centres de formation spécialisée dans toutes les régions de France, c'est impossible.

Enfin, Pierrette CATEL a évoqué l'action « SEMAville » où les métiers d'art peuvent être porteurs de plus-values de qualité et de diversité culturelle parce qu'ils offrent un cadre pour l'accomplissement des individus autour d'un investissement personnel ou pour l'implication des citoyens autour d'un projet collectif.

Pierre CHEVALIER souhaite donc conclure en disant que la formation ne s'arrête pas uniquement à une solide formation initiale, ainsi qu'à l'obtention d'un diplôme. Il faudra traiter dans un prochain colloque de la formation professionnelle continue, car la formation se forge tout au long d'une vie professionnelle, en particulier dans les métiers d'art.

Pierre CHEVALIER remercie l'assistance pour son attention et il espère que tous continueront à combattre pour les jeunes.

*

*

*